

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE

Actes du Séminaire Doctoral en Architecture 2014

DREAM

Directeur Scientifique : Stéphane Hanrot
15/04/2014

ensa
• **m**
école nationale
supérieure
d'architecture
de marseille

(Aix * Marseille
université

D R E a M

ED ÉCOLE DOCTORALE 355
Espaces Culturels Sociétés

Département de la Recherche Doctorale

Table des matières

EDITORIAL	4
Réflexions sur l'histoire et l'actuel dispositif opérationnel de protection de la Casbah d'Alger. Kamel RIGHI	6
Du choix à l'analyse, la place des terrains dans une recherche en urbanisme. Eléments de méthodologie pour une mise en regard de deux projets de réaménagement de rues à Londres et Lyon. Benoit ROMEYER	16
L'espace régional en Algérie. Etude de cas de la région Nord-Centre. Imane HARAOUBIA	26
Le tiers foncier : entre stratégies territoriales et initiatives citoyennes Recherche action sur le terrain marseillais. Marion SERRE	28
Etat de l'art des pratiques paysagères en aménagement urbain. Grégoire GIRARDIN	38
Le tiers-territoire de projet comme réponse aux dynamiques métropolitaines ? Clément PECQUEUX	50
De l'espace public à la ville pensée collectivement : une pratique matricielle du projet. Florent CHIAPPERO	66
Le rôle de l'atelier intensif de courte durée dans l'apprentissage de la conception collaborative. Julien INEICHEN	68
Deux siècles d'histoire d'un paysage entre terre et mer - Hyères de 1748 à nos jours - Apports théoriques et méthodologiques. Odile JACQUEMIN	70

EDITORIAL

Ce recueil est une compilation des articles présentés par les doctorants lors du séminaire doctoral du 15 avril 2014 organisé par le département de la recherche doctorale de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille, le DREAM.

Il s'agit d'un projet cher à Stéphane Hanrot, qui fut professeur à l'ENSA Marseille, enseignant TPCAUI, HDR, directeur de thèse, directeur de l'unité de recherche Project[s] et directeur du DREAM jusqu'à sa disparition en septembre 2017.

Ce recueil ne reflète pas l'actualité récente des activités du DREAM (à consulter sur <http://www.marseille.archi.fr/recherche/dream/>) mais il témoigne de la vivacité de l'engagement de Stéphane Hanrot, tout au long de ses années de direction du DREAM.

La présente publication regroupe ainsi les travaux de doctorants de l'ENSA-M ainsi que de l'IUAR dont certains ont, dès à présent, soutenu leur thèse et de Odile Jacquemin (« *Deux siècles d'histoire d'un paysage entre terre et mer - Hyères de 1748 à nos jours - Apports théoriques et méthodologiques* »).

Elle se veut un hommage à Stéphane Hanrot qui avait fondé le DREAM il y a 10 ans, en 2008. Une façon de perpétuer son souvenir et d'achever le travail de publication des *Actes des séminaires doctoraux* qu'il s'était attaché à mener durant cette dernière décennie.

Réflexions sur l'histoire et l'actuel dispositif opérationnel de protection de la Casbah d'Alger

Kamel RIGHI

Directeur de thèse : Jean Lucien BONILLO

Laboratoire INAMA – ENSA-Marseille

Séminaire doctoral du DREAM – 2014

MOTS CLES : Maîtrise d'ouvrage urbaine, Patrimoine urbain, stratégie urbaine, management de projet urbain, U.N.E.S.C.O., Secteur sauvegardé, Plan de sauvegarde et de mise en valeur.

RESUME

Depuis la promulgation de la loi algérienne relative à la protection du patrimoine culturel, notamment ses textes d'application, de nouvelles conditions réglementaires et instrumentales, se dessinent afin de protéger et de mettre en valeur les ensembles urbains considérés comme patrimoniaux.

En même temps, le développement accru des moyens de communication et de mobilité, offrent aux acteurs et aux responsables de l'urbanisme une diversité d'approches à mettre en œuvre pour atteindre des objectifs. Ces objectifs sont à identifier et à maturer continuellement. Traitant de la problématique du rôle des pouvoirs publics et leurs services dans la prise en charge du patrimoine urbain, cet article tente d'analyser les apports des approches managériales dans ce domaine.

Le cas d'étude, à savoir Florence en Italie, est choisi en fonction de la dimension que nous avons souhaité mettre en exergue tout au long de cet article. C'est moins ce centre urbain historique en lui-même, que les acteurs, les stratégies et les dispositifs de sauvegarde qui sont interrogés. Ainsi, le but n'était pas d'aller chercher des modèles à transplanter systématiquement, mais plutôt, d'identifier sur des volets précis et pertinents, des logiques significatives à l'égard de notre patrimoine urbain, notamment la Casbah d'Alger.

L'ambition de cette contribution est d'ouvrir un chantier de réflexions sur le rôle et l'organisation de l'action urbaine publique et sur l'importance de la maîtrise d'ouvrage. L'optimisation de ce maillon peut être le déclencheur d'un processus vertueux, bénéficiant à l'ensemble de la chaîne des acteurs impliqués dans la sauvegarde de la Casbah, qui est inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'U.N.E.S.C.O.

De nos jours, et de par le monde, il n'est plus à prouver que les centres urbains historiques présentent une valeur identitaire et deviennent surtout un instrument de valorisation culturelle dans un contexte de globalisation incontournable. Cette contribution traite du cas algérien à travers la Casbah d'Alger qui est le premier cas d'application d'un nouveau dispositif réglementaire et instrumental de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine urbain en Algérie.

A l'heure où la loi n°98-04, relative à la protection du patrimoine culturel algérien¹ se met en place, procédant à un changement des outils d'intervention sur les milieux urbains ayant des valeurs patrimoniales reconnues et protégées, il semble que l'Algérie est, depuis, à une étape importante de l'action sur ses centres urbains historiques. En effet, suite à l'indépendance du pays, la prise en charge des biens culturels obéissait à l'ordonnance n°67-281, relative aux fouilles et à la protection des sites et monuments historiques et naturels², et qui n'était que la reconduction de la loi en vigueur pendant la colonisation³. A la lecture de l'article d'Y. OUAGUENI, nous retenons qu'aucune stratégie ne pouvait être engagée dans le cadre de cette ordonnance puisqu'elle ne recouvrait, dans ses catégories de définitions, que les notions de monuments et sites archéologiques et naturels. Tandis que pour les centres urbains historiques (considérés dans ce texte comme des monuments) il était prévu des interventions propres aux monuments, c'est-à-dire la restauration⁴.

Aujourd'hui, il est incontestable que le mode d'intervention sur un centre historique vivant et caractérisé par son échelle ainsi que par sa nature évolutive, dépasse largement la seule action de restauration⁵. Pendant plus de trente ans, les instruments d'urbanisme conventionnels (P.D.A.U. et P.O.S)⁶ régissaient les centres historiques algériens. Ces instruments ont présenté des insuffisances dans leur prise en charge des ensembles urbains historiques.

Parmi les nouveautés de la loi de 1998, on peut citer la reconnaissance de la spécificité des centres historiques par l'introduction d'un nouveau régime de protection de secteurs sauvegardés⁷, avec un instrument assimilable au P.O.S. mais possédant des dispositions et des contenus qui apparaissent propres aux particularités des centres historiques.

Concernant la question de la maîtrise d'ouvrage, il est à noter qu'avant la loi de 1998, et en l'absence d'un instrument urbain propre aux centres urbains historiques, la maîtrise d'ouvrage lors des études d'élaboration des P.O.S., y compris ceux recelant un patrimoine urbain, était confiée aux Directions de l'Urbanisme et de la Construction de la Wilaya concernée, et les collectivités locales étaient dépourvues de moyens budgétaires et d'effectifs pour l'assurer. Depuis la promulgation des textes d'application de cette loi, les Directions de la Culture des Wilayas concernées sont en charge de la maîtrise d'ouvrage lors de l'élaboration du plan de sauvegarde. Il reste à savoir, si ces services déconcentrés de l'Etat sont à même d'assurer cette mission.

¹ Loi n° 98-04 du 15 juin 1998, relative à la protection du patrimoine culturel, J.O. n°44 du 17 juin 1998, p 3 à 15.

² J.O. n° 7 du 23 janvier 1968, p 50 à 58. Ainsi que du décret n°81-135 du 27 juin 1981, portant modification de cette ordonnance.

³ Avec la suppression de tout ce qui portait atteinte à la souveraineté nationale. Sur le sujet de l'évolution de la protection juridique du patrimoine en Algérie, lire l'article de Rachida Zadem, *Contribution pour une mise en œuvre des plans permanents de sauvegarde des ensembles urbains ou ruraux d'intérêt historique ou architectural, organisation statuaire et modalités de financement. Constat et propositions*, in : *Réhabilitation et revitalisation urbaine à Oran*, actes du colloque international tenu à Oran, Algérie, du 19 au 21 octobre 2008, édités par : Col·legi d'Aparelladors i Arquitectes Tècnics de Barcelona. Barcelone, 2008. P 71 et Yassine Ouagueni, *L'état du Patrimoine - un Constat Mitigé*, publié en 2002, site officiel de l'ICOMOS : <http://www.international.icomos.org/risk/2002/algeria2002.htm> (décembre 2010).

⁴ Yassine Ouagueni, op cit

⁵ Idem.

⁶ Respectivement : le Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme et le Plan d'Occupation des Sols conformément à la loi n° 90-29, modifiée et complétée, relative à l'aménagement et à l'urbanisme, J.O. n° 52 du 02 décembre 1990, p 1408 à 1415.

⁷ Terme repris de la tradition patrimoniale française et qui est toujours en vigueur en France depuis 1962 avec la loi Malraux sur les secteurs sauvegardés.

Le terme « plan » renvoie à celui de « planification ». Or, la tendance actuelle dans les pays qui ont développé des modes stratégiques et opératoires inhérents à l'intervention urbaine est orientée vers une démarche dite de « projet urbain » et ce, conséquemment à un examen critique après les échecs relatifs de la planification spatiale⁸ Force est de constater que la démarche du projet urbain n'est pas encore mise en place en Algérie⁹.

Cet article se propose d'examiner le processus de patrimonialisation de la Casbah d'Alger et décrit la mise en place actuelle du dispositif de sa sauvegarde et de sa gestion. Par la suite, il s'agira de parcourir l'actuelle expérience florentine pour en déceler des principes pertinents à adopter pour le cas algérois.

1. Le processus de patrimonialisation de la Casbah d'Alger

1.1 Aperçu historique.

Ce que l'on nomme Casbah d'Alger aujourd'hui constituait la totalité de la ville d'Alger intra-muros au début du XIX^{ème} siècle. Le mot Casbah désignait alors que la Citadelle¹⁰ qui couronnait la médina de l'époque Ziride dans sa partie culminante¹¹. Ce terme a été étendu par la suite à l'ensemble de la médina qui constituait un tissu fortement urbanisé et délimité par un système de remparts ponctués de batteries, de bastions et percés de portes. Situé sur la côte méditerranéenne, le site de la Casbah d'Alger fut habité au moins dès le VI^{ème} siècle avant notre ère quand un comptoir punique y fut installé¹². Depuis, un concours de circonstances historiques, politiques, et administratives conjuguées à une géographie particulière a engendré le développement d'Alger¹³.

⁸ Lire notamment la préface de Marcel Roncayolo, dans : Patrizia Ingallina, *Le Projet Urbain*, 4^{ème} édition, Presses Universitaires de France, Paris, 2004, 1^{ère} édition 2001, p3 ; Patrizia Ingallina, idem, notamment p 71-72 ; Jean-Yves Toussaint et Monique Zimmermann (sous la direction), *Projet Urbain, ménager les gens, aménager la ville*, édition Mardaga, Sprimont (Belgique), 1998, p 13 (texte mis en forme par Toussaint et Zimmermann d'après les rapports de Daniel Pinson et Dominique Dherville) ; François Tomas, *Vers une nouvelle culture de l'aménagement des villes*, in *Projet Urbain, ménager les gens, aménager la ville*, p 16-17 ; Marie-Hélène Bacqué, *Gouvernance et urbanisme de participation*, in : Véronique Biau et Guy TAPIE (sous la direction), *La fabrication de la ville, métiers et organisations*, éditions Parentheses, Marseille, 2009, p19 ; et Alain Avitabile, *La mise en scène du projet urbain, pour une structuration des démarches*, éditions L'harmattan, Paris, 2005, notamment p17 à 22.

⁹ A titre d'exemple, la courte expérience du Gouvernorat du Grand Alger (GGA) avec le Grand Projet Urbain (GPU) entre 1997 et 2000 n'a pas abouti à un réel projet urbain pour la capitale (serait-ce par courte durée de vie ou/et d'incohérence de démarche ?), lire sur ce sujet, Ewa Berezowska-Azzag, *La planification urbaine, orientations récentes*, in Jean Louis COHEN, Nabila OULEBSIR et Youcef KANOUN, *Alger Paysage urbain et architecture 1800-2000*, les éditions de l'Imprimeur, Collection Tranches de villes, Paris, 2003, p 266-277. Quant au projet d'aménagement de la Baie d'Alger, dont les études ont été lancées en 2006 et dont la mise en œuvre est en cours, un recul (temporel) nous paraît nécessaire afin de tenter une évaluation de cette expérience.

¹⁰ Sur ce sujet lire notamment la préface de Mostafa Lacheraf dans Ravereau, A. *La Casbah d'Alger, et le site créa la ville*, Paris : Sindbad, 1989. p 9-32.

¹¹ En 971, le Sanhadja *Bologhine ibn Ziri*, fils de *Ziri ibn Menad*, fonde la dynastie Ziride qui règnera sur l'Ifriqiya (territoire Est du Maghreb), lire sur ce sujet : Ibn Khaldûn, *Kitab al-ibar. Le livre des exemples*, (trad. Abdesselam Cheddadi), Paris : Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2002, 1560 p.

¹² L'hypothèse d'une présence phénicienne antérieure à celle des puniques a été émise suite à des investigations et fouilles archéologiques menées notamment par Gsell. S. cité dans : Le Glay. M., *A la recherche d'Icosium*. In: *Antiquités africaines*, t 2, Paris : 1968. p 7-54. Quoi qu'il en soit, une découverte fortuite effectuée en novembre 1940 au niveau du quartier de la Marine (Basse Casbah), a confirmé la présence punique dans le site. Il s'agissait de 158 pièces de monnaies puniques découvertes lors d'un chantier de la Régie Foncière, avec l'inscription : Icosim. Voir, Leschi, L. *Chronique. L'archéologie algérienne en 1940*, In *Revue Africaine* n°85, Alger : Société Historique Algérienne, 1941, réédité par l'Office de Publications Universitaires : Alger, 1982. p 137.

¹³ Faisant partie au départ du système des échelles puniques, à l'instar des comptoirs qui gravitaient dans l'orbite de l'empire carthaginois en Méditerranée occidentale, le site fut annexé ultérieurement au royaume berbère de Maurétanie sous le règne de Juba II, puis à l'empire romain vers l'an 40 de notre ère et devint Icosium. Après avoir été sous domination Vandales puis Byzantine jusqu'au VII^{ème} siècle de notre ère, la tribu des *Béni Mezghenna* s'installa sur le site à l'aube de l'Islam. Vers l'an 950 le prince ziride *Bologhine* y fonde la ville d'*El Djazair Béni Mezghenna*. La ville passe sous contrôle des Almoravides puis des Almohades avant que

Pendant sa période de Régence ottomane, le développement d'Alger fut marqué par un essor particulier. Son port et la flotte de course qui s'y rattachaient devinrent une base maritime majeure dans le bassin méditerranéen. Le caractère cosmopolite de sa composante sociale, les divers échanges avec les différentes contrées, et un système de gouvernance instauré par le pouvoir en place, favorisèrent un certain prestige de la cité et un niveau de gestion des différents aspects de la vie citadine. A la fin de son époque ottomane, Alger était constituée d'un tissu organique fortement compact, implanté à un site fortement accidenté, selon un système à la fois complexe, original et souple.¹⁴

La prise d'Alger par les Français en 1830, marque le commencement de ruptures majeures notamment dans les dimensions urbaines. En effet, dès les premières années de colonisation d'importants chantiers de démolition, de construction et d'aménagement urbain puis d'extension ont été entamés sous le contrôle de l'armée. La construction de la ville selon une conception venue de l'autre rive de la méditerranée, s'est matérialisée d'abord dans la partie basse de la médina, selon des impératifs militaires, des considérations financières et des critères topographiques. Cependant, un événement peut être souligné en ce début de l'ère coloniale, qui épargnera la partie haute de la médina des destructions du génie militaire français. Nabila OULEBSIR, dans un ouvrage consacré à l'histoire du patrimoine en Algérie, cite l'intervention de Napoléon III qui, en 1865 à l'occasion de sa deuxième visite à Alger, s'opposa aux démolitions opérées à la Haute Casbah pour la réalisation du Boulevard de la Victoire¹⁵. Dès les premières années de l'occupation française, des architectes allèrent documenter et inventorier les richesses du territoire conquis¹⁶. En plus du travail de N. OULEBSIR précédemment cité, et en exploitant deux importants fonds d'archives relatifs à ces campagnes¹⁷, deux architectes et enseignants-chercheurs algériens, dans un ouvrage paru en 2003, ont resitué une autre dimension du fait colonial et ont souligné la naissance d'une conscience patrimoniale¹⁸. Un certain nombre de sites, palais et demeures furent classés au titre de sites et monuments historiques dès la fin du XIX^{ème} siècle par l'administration coloniale. Outre le patrimoine de l'époque romaine, un certain nombre des productions de la période ottomane fut également classé à ce titre.

1.2 Le classement national.

Au moment de l'indépendance de l'Algérie, la Casbah d'Alger n'était pas encore reconnue officiellement comme patrimoine urbain. Ceci pourrait s'expliquer en partie par le fait qu'en France, la naissance d'une reconnaissance officielle du patrimoine compris dans sa dimension urbaine s'est réalisée immédiatement après l'indépendance de l'Algérie. Ce n'est qu'en 1973 qu'un arrêté portant ouverture d'instance de classement parmi les sites historiques fut promulgué en faveur de la Casbah d'Alger. Près de vingt ans plus tard, en 1991, elle fut définitivement classée parmi les sites historiques. La période comprise entre ces deux dates a vu la création d'un certain nombre de structures pour la prise en charge de la Casbah en particulier ou de la ville d'Alger en général. Pour la Casbah, la

n'émergent les trois dynasties rivales (les Hafsides, les Mérinides et les Ziyanydes), qui s'en disputèrent la souveraineté. Vers le milieu du XIV^{ème} c'est la tribu arabe des *Thaaliba* qui gouverne la ville. Suite à la chute de Grenade en 1492, *El Djazaïr* reçut une importante immigration de population venant d'Andalousie et fut aussitôt assiégée par les espagnols. Les trois siècles de la Régence d'Alger débutèrent suite à l'entrée sur scène des frères *Barberousse* qui aidèrent *El Djazaïr* à se débarrasser des espagnols et l'annexèrent à l'Empire Ottoman

¹⁴ Lire Missoum, S. *Alger à l'époque ottomane, La médina et la maison traditionnelle*, Aix-en-Provence : Edisud, 2003, 280 p.

¹⁵ Oulebsir, N. *Les Usages du patrimoine. Monuments, musées et politique coloniale en Algérie, 1830-1930*, Paris : La Maison des Sciences de l'Homme. 2004, notamment, p 120. Antérieurement à cette visite, René LESPES signale et cite un long extrait d'une lettre officielle du directeur de l'Intérieur adressée au ministre de la guerre le 06 juin 1840, dans laquelle il signifie un avis défavorable à un projet proposé par le Génie militaire qui allait engendrer une importante destruction du tissu urbain de la partie haute de la *médina*. Lespès, R. *Alger, étude de géographie et d'histoire*, Paris : Félix Alcan, p 273-274.

¹⁶ En focalisant leurs investigations sur les traces de l'antiquité romaine dans un premier temps, une sensibilité aux autres époques s'est développée graduellement par la suite.

¹⁷ En France : à la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine (de nombreux relevés et dessins aquarellés d'Edmond Duthoit et d'Albert Ballu) et à la Sorbonne (sept albums d'Adolphe Delamare).

¹⁸ Koumas, A., Nafa C. *L'Algérie et son patrimoine dessins français du XIX^e siècle*, Paris : Monum, 2003, 297 p.

littérature existante révèle que de bien nombreuses études ont été menées depuis que le premier intérêt a été manifesté par les décideurs politiques au cours des années 1970.

Dans un premier temps, le comité permanent d'études, de développement, d'organisation et d'aménagement de la région d'Alger (C.O.M.E.R.O.R.) a produit un schéma de structure d'Alger à l'horizon 1985 et un Plan d'Orientation Générale (P.O.G.) à l'horizon 2000 qui fut approuvé en 1975. Outre le développement de l'urbanisation de la capitale, le P.O.G. comprend un *Plan de Rénovation et de Restructuration de la Casbah d'Alger*. Cet instrument fut élaboré par une structure créée en 1974 par le C.O.M.E.D.O.R., l'Atelier Casbah qui était composé d'une équipe pluridisciplinaire et internationale. Mais en 1979, le P.O.G. fut remis en cause, et de ce fait, le plan prévu pour la Casbah ne fut pas mis en application.

L'Atelier Casbah, après avoir été dépendant du C.O.M.E.D.O.R qui était sous l'égide de la Présidence de la République, fut rattaché au Bureau central d'études, de travaux publics, d'architecture et d'urbanisme (E.T.A.U.), sous tutelle du Ministère de l'Urbanisme, de la Construction et de l'Habitat. Avec l'apport de spécialistes de l'U.N.E.S.C.O., l'Atelier Casbah mit au point le *Projet de Revalorisation de la Casbah*, qui fut achevé en 1981. Mais une fois encore, l'Atelier a vu changer son rattachement, et dépend à partir de 1983 du bureau d'études, de restauration et de préservation des quartiers anciens (B.E.R.E.P.). Deux ans plus tard, l'Atelier Casbah disparu fut remplacé par l'Office de d'Intervention et de Régulation d'Opération d'Aménagement sur la Casbah d'Alger (O.F.I.R.A.C.) et placé sous la tutelle du Ministère de l'Urbanisme, de la Construction et de l'Habitat. Une année plus tard, il changea de tutelle, pour être placé sous l'autorité du Wali d'Alger. Mis en situation d'attente et sans plan de charge, cet office finira par disparaître, après la décision paradoxale de confier la maîtrise d'ouvrage déléguée pour des travaux prévus à la Casbah d'Alger à d'autres organismes créés en même temps que l'O.F.I.R.A.C. Tel était le cas pour l'O.F.A.R.E.S., créé pourtant pour l'aménagement et la restructuration d'une toute autre zone de la capitale (Hamma-Hussein Dey).

Bien que le classement de la Casbah d'Alger, à l'échelle nationale puis internationale, se soit fait au début des années 1990, le contexte du pays à cette période avait fait perdurer le gel de toute intervention sur le centre historique algérois. L'instauration du Gouvernorat du Grand Alger (G.G.A) en 1997, l'élaboration du Grand Projet Urbain (G.P.U.) et le passage de la Casbah au rang d'arrondissement urbain en 1998, ne changèrent en rien la situation de celle-ci, qui continua à subir un processus de dégradation multiforme et continue¹⁹. D'ailleurs le statut de G.G.A. fut abandonné dès l'an 2000.

Cette période nous semble caractérisée notamment par :

- une série de décisions institutionnelles qui ont engendré une instabilité dans la définition des acteurs intervenants à la Casbah d'Alger, et qui ont privé ce centre historique des études réalisées et d'une capitalisation possible
- une dégradation incessante du tissu historique dans ses composantes sociales, patrimoniales et environnementales en plus de la prolifération des activités dites informelles
- l'absence d'instrument spécifique aux centres historique juridiquement instauré. Concernant ce dernier point, le régime de protection de secteurs sauvegardés avec les P.P.S.M.V.S.S., instauré par la loi de 1998, verra la promulgation du texte d'application inhérent à cet instrument en 2003. Le premier P.P.S.M.V.S.S lancé est celui de la Casbah d'Alger entamé en 2007 et approuvé par décret exécutif en 2012.

Au niveau international, des missions d'experts ont eu lieu à la Casbah bien avant son inscription en 1992. Dès 1966, année du rapport de A. LEZINE, jusqu'à nos jours, des rapports d'experts de

¹⁹ Cette période a vu aussi la nomination d'un « Wali délégué à la Casbah », la création d'une « Cellule Casbah », la création de la Direction d'Aménagement et de Restructuration des Quartiers d'Alger (D.A.R.Q.) et le lancement en décembre 1999 par le C.N.E.R.U. d'une étude d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur pour la Casbah d'Alger. En mars 2004, l'APW d'Alger approuve par délibération le plan élaboré par le C.N.E.R.U. cependant, cette étude n'était pas conforme au décret exécutif 03-324 portant modalités d'établissement des P.P.S.M.V.S.S. et les limites du territoire de l'étude du C.N.E.R.U. ne correspondaient pas aux limites du secteur sauvegardé créé en 2005.

l'UNESCO ont été produits sur la Casbah²⁰.

1.3 Le classement international.

Lors de la candidature de la Casbah d'Alger, son inscription était conditionnée pour l'Etat en partie par d'une part, l'existence d'un cadre réglementaire spécifique pour la sauvegarde du patrimoine historique et, d'autre part la mise en place d'un plan de sauvegarde²¹. La première condition n'a existé qu'en 1998 (soit 6 ans après l'inscription) et la deuxième condition est devenue unique depuis 2012. Cette situation nous renseigne sur l'ambiguïté autour du processus de classement de ce site (conditions non réunies pour son inscription).

Ce départ « amputé » d'une partie très importante, qui constitue la composante de base pour la prise en charge d'un centre urbain historique, fait que l'Etat algérien a déjà cumulé un retard dès l'initiation du processus d'inscription. Malgré cela, en 1992, la Casbah d'Alger est officiellement inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO selon les critères II et V. Il semble évident que le maintien de la Casbah d'Alger sur cette liste passe par le maintien des valeurs qui ont permis son inscription d'une part, et d'autre part par une action sur les facteurs qui menacent ces valeurs. Ceci devrait passer par la connaissance la plus exacte et la plus partagée possible de ces valeurs et des facteurs qui menacent ces valeurs. Ceci dit, le dispositif de gestion du centre urbain historique devrait être conçu et son action organisée en tenant compte de ces considérations.

1.4 La difficile mise en œuvre du nouveau dispositif.

La pratique a montré que, *in fine*, seule la Direction de la Culture de la Wilaya d'Alger était chargée de la maîtrise d'ouvrage de l'opération sur la Casbah d'Alger pour le compte de la Wilaya. Malgré l'ancienneté toute relative des services déconcentrés de l'Etat, le personnel des Directions de la Culture de la Wilaya reste peu étoffé, plus précisément sur la mission de la maîtrise d'ouvrage dans l'élaboration d'un document tel que le P.P.S.M.V.S.S. où il n'y existe pas d'architecte sur la liste nationale des architectes qualifiés dans le domaine de la préservation et de la mise en valeur des monuments et des sites historiques. Pendant l'élaboration de ce document, la Direction de la Culture de la Wilaya d'Alger comprenait en son personnel une majorité d'archéologues et peu d'architectes. Il est à souligner ici qu'aucun contrat d'assistance à la maîtrise d'ouvrage n'a été établi dans le cadre de cette opération. Aucun encadrement par des experts, aucune formation ciblée n'ont été prévus pour ce personnel.

Avant même la sélection du maître d'œuvre (et son architecte-chef de projet) qui fut le C.N.E.R.U., un système d'encadrement de la maîtrise d'ouvrage a été mis en place pour cette opération. Il est à noter ici que dans le contenu réglementé du plan, il existe une phase d'étude et de mise en œuvre d'un projet urbanistique (phase I : diagnostic et projet de mesures d'urgence). Ce système d'encadrement se matérialisait par un « comité mixte » qui avait été mis en place afin de coordonner cette opération. Ce comité était présidé par le ministre de la Culture et composé de représentants de ce ministère et de l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat sur le territoire de la Wilaya d'Alger (l'exécutif de la Wilaya) ainsi que des représentants des assemblés populaires communales (A.P.C) territorialement concernées par la délimitation réglementée du secteur sauvegardé de la Casbah d'Alger. Un « comité technique », présidé par un architecte « qualifié » dans les monuments et sites historiques, et composé des représentants techniques des membres du comité mixte a été créé comme étant l'instrument technique du comité mixte. Cette configuration a fait que la maîtrise d'œuvre (le C.N.E.R.U.) avait comme interlocuteur : d'un côté le comité mixte au niveau politique et décisionnel, et de l'autre, le comité technique au niveau pratique, y compris la Direction de la Culture au niveau contractuel. Le comité technique s'est aussitôt avéré être un espace de débats, d'échanges d'informations et de connaissances, d'orientations et de mises au point notamment méthodologiques, à l'occasion de

²⁰ Y. OUAGUENI en souligne le caractère confus à juger par les différences entre les types d'opérations à mener pour la sauvegarde et la mise en valeur de la Casbah d'un rapport à un autre. In : Y. OUAGUENI, *La Prise en charge du centre historique d'El Djazaïr, un chantier en devenir*, in D. PINI (coord.), *Patrimoine et développement durable dans les villes historiques du Maghreb : enjeux, diagnostics et recommandations*, UNESCO, Paris, 2004, p 129.

²¹ Rapport du comité du patrimoine mondial lors de sa 15^{ème} session tenue à Carthage du 9 au 13 déc. 1991.

séances d'évaluation du travail accompli. La périodicité des réunions du comité mixte était moins fréquente que son agent de complémentarité, le comité technique et se voulait le lieu de prises de décisions (avec leurs impacts financiers) et de mise en cohérence dans l'application des politiques sectorielles, en vue de la sauvegarde du secteur protégé de la Casbah d'Alger.

Le travail avec cette configuration ne dura enfin de compte que peu de temps, car les deux comités disparurent pour des raisons qui échappent à notre entendement. De ce fait, la Direction de la Culture de la Wilaya d'Alger s'est retrouvée seule à *assurer* la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du P.P.S.M.V.S.S. de la Casbah d'Alger et n'avait que le texte d'application comme référence pour l'accomplissement de cette mission.

Dans un contexte caractérisé par l'inexistence de coordination statistique où les données sectorielles diffèrent en fonction de leurs sources, et de la concomitance de plusieurs projets et études dans le territoire du secteur sauvegardé, en plus des actions quasi-quotidiennes des habitants sur leur cadre de vie, le C.N.E.R.U. a entamé l'étude du P.P.S.M.V.S.S. en janvier 2007. Abandonnant le système d'encadrement prévu au départ (comité mixte et comité technique), la collecte des données s'est faite de manière quasi informelle entre le maître d'œuvre et les différentes structures sectorielles et locales sans passer systématiquement par le maître d'ouvrage. Le traitement des données recueillies s'est fait à huis clos par le maître d'œuvre et l'entrée sur scène des différents acteurs, cités précédemment, consistait plus à donner un avis sur le travail accompli par le maître d'œuvre (en aval donc) que dans une logique d'élaboration conjointe. De plus, nous avons relevé l'absence d'instance de type collégial pour définir les concepts de base inhérents aux valeurs spécifiques de la Casbah d'Alger (patrimoine national et mondial), et pour évaluer les incertitudes concernant la validité des données traitées par le maître d'œuvre. Les remarques et réserves formulées par certains acteurs lors des séances de présentation des différentes phases du plan de sauvegarde ont été *prises en charge* ponctuellement dans ce contexte d'inexistence de procédures claires et codifiées.

Dans ces conditions, et sur la base d'un premier diagnostic élaboré par le maître de l'œuvre, une grande opération totalement financée par le Ministère de la Culture a été lancée à la fin de 2007. Il s'agissait d'engager plus d'une douzaine de bureaux d'étude (avec pour chacun un architecte-chef de projet « qualifié »), pour mettre en œuvre un projet de mesures d'urgence sur un certain nombre de bâtisses (toutes typologies confondues) situées dans le secteur sauvegardé. Ces interventions ont consisté en l'étaiement provisoire (intérieur et extérieur) des bâtisses et des éléments jugés menaçants ou en ruine, la réalisation de murs de confortement et de couvertures provisoires contre les infiltrations des eaux pluviales avec réparation et mise en place d'un système provisoire d'évacuation des eaux pluviales, des réparations ponctuelles d'un certain nombre de points considérés problématiques des différents réseaux, notamment ceux relatifs à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement des eaux usées, des interventions de nettoyage (notamment des parcelles « vides », des puits et des réservoirs d'eau) et le tri sélectif de différents gravats et matériaux de construction. Bien que le secteur sauvegardé soit un site vivant et habité, cette opération ne s'est pas accompagnée systématiquement d'un programme global de relogement provisoire ou définitif. Cela a engendré un certain nombre de difficultés dans les interventions effectuées sur des bâtisses habitées, pour la plupart, par un nombre important d'occupants.

Loin d'en faire un bilan, cette opération a été marquée, selon nous, par un certain nombre de points, à savoir :

- l'inexistence d'une instance de coordination et d'organisation pour l'ensemble des intervenants et des actions entreprises, ce qui a conduit à la non-maîtrise, dans le secteur sauvegardé, de toutes les interventions entreprises soit par différents services locaux et sectoriels, soit par des propriétaires ou des particuliers
- l'approfondissement voire la rectification du diagnostic initial par d'autres bureaux d'études non impliqués dans son élaboration dès le début
- le caractère provisoire de toutes les actions entreprises
- l'inexistence de certification spécifique à l'intervention sur un ensemble immobilier protégé afin de sélectionner les entreprises pour la réalisation
- l'inexistence d'un inventaire systématique et précis de l'ensemble des biens relevant du patrimoine matériel situé à l'intérieur des limites du secteur sauvegardé

- le financement unilatéral et centralisé de l'opération
- ainsi qu'une lourdeur dans les procédures contractuelles des visites des experts du Comité du Patrimoine Mondial pour évaluer les travaux en cours et la rémunération correspondante.

En février 2010, alors que l'opération de mesure d'urgence était toujours en cours, intervient une décision qui transféra la maîtrise d'ouvrage de cette opération à l'Office de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels protégés (O.G.E.B.C.) renouant ainsi avec l'instabilité dans la définition des responsabilités relatives à la gestion de la Casbah d'Alger. Achevé officiellement en 2010, le P.P.S.M.V.S.S. fut approuvé en mars 2012 et ce, suite à une procédure d'enquête publique et la soumission du projet à l'assemblée de wilaya. En janvier 2011 un nouveau décret exécutif porte la création d'un nouvel intervenant dans le dispositif en cours de mise en place. L'Agence Nationale des Secteurs Sauvegardés qui n'est pas encore opérationnelle, est définie comme un établissement public à caractère administratif (E.P.A.) placé sous la tutelle du Ministère de la Culture. Elle aura comme mission principale la mise en œuvre de l'ensemble des P.P.S.M.V.S.S. du territoire national. Quel sera l'impact du rôle qui lui est attribué ? Comment se feront son intégration et son enracinement dans le contexte et dans un dispositif qui est en cours de mise en place en Algérie ?

Cette rétrospective nous a présenté les étapes du déroulement du processus de patrimonialisation de la Casbah d'Alger et le début de l'institutionnalisation du dispositif de sauvegarde et de gestion du patrimoine urbain algérien. Marqué au départ par l'instabilité des configurations adoptées pour la gestion de la Casbah d'Alger, le dispositif semble bénéficier d'un nouveau cadre réglementaire instauré par la loi de 1998. Quelle serait la perspective d'un design organisationnel à même de sauvegarder et de gérer efficacement ce patrimoine urbain ? Force est de constater que la nature même de l'instrument relève de la logique de la planification spatiale. La seule sortie opérationnelle du P.P.S.M.V.S.S. défini par la réglementation en vigueur, est un projet urbanistique et non pas un projet urbain (projet de mesures d'urgence). Cependant, cet exercice de mise en œuvre nous a permis de mettre en évidence des dysfonctionnements notamment au niveau organisationnel. La courte expérience dans l'exécution du plan de sauvegarde d'Alger (qui est toujours en cours) nous a amenés à constater que les P.P.S.M.V.S.S. assimilables aux plans d'occupation des sols par leur statut et leurs modalités d'établissement, ne sont porteurs ni d'un projet urbain ni d'une orientation stratégique. Nous avons relevé qu'aucune mesure particulière (ni réglementaire, ni institutionnelle, ni instrumentale) ne régit la Casbah d'Alger en tant que détentrice de valeurs permettant une reconnaissance internationale.

Observons à présent comment une autre ville a mis en place son dispositif de sauvegarde et de gestion.

2. Cas d'exemple : Le plan de gestion du centre historique de la ville de Florence.

Le plan de gestion du centre urbain historique de Florence (2006-2008) apparaît comme une expérience réussie selon le Comité du Patrimoine Mondial²². Le centre historique de la ville de Florence a été inscrit sur la Liste du Patrimoine Mondial en 1982 avec la totalité des critères inhérents aux biens culturels ayant une valeur universelle exceptionnelle. La coordination de l'élaboration et la mise en œuvre du plan de gestion a été confiée à un bureau créé à cet effet : le bureau du centre historique U.N.E.S.C.O. (*il ufficio*²³).

²² Siliani.S, in *Management Plan 2006-2008, Historic Centre of Florence UNESCO World Heritage*, édition Comune di Firenze et le Centre du Patrimoine Mondial, Florence, 2006, p 10

²³ Bureau spécial dédié principalement à la gestion durable du centre historique à travers l'élaboration et le suivi du plan de gestion. Il est chargé aussi de mettre en place et de coordonner des liens efficaces entre les compétences et les parties prenantes, publiques et privées, qui travaillent dans ce centre historique de Florence, d'identifier les lignes directrices et les projets d'actions communes à inclure dans le plan, d'élaborer des rapports périodiques sur l'état de conservation du secteur et les changements à envisager, de coordonner la gestion des fonds alloués au plan de gestion et aux plans d'action connexes et de promouvoir des études et recherches sur l'histoire de la ville, le territoire et le patrimoine monumental.

2.1 Le contexte de la mise en place de plans de gestion des sites italiens inscrits sur la liste de l'U.N.E.S.C.O. :

L'U.N.E.S.C.O. a récemment décidé de renforcer son action de sauvegarde des patrimoines culturels et naturels en adoptant des politiques actives pour protéger les biens et d'identifier une nouvelle direction afin de pouvoir combiner les exigences de conservation des sites avec la dynamique socioculturelle en continue transformation dans les villes et les paysages. À cette fin, l'U.N.E.S.C.O. a décidé en 2002 que l'inscription de nouveaux sites sur la liste du Patrimoine Mondial devrait nécessairement être subordonnée à la prédisposition des plans de gestion. Puis en 2004, l'établissement de ces plans a été recommandé pour les sites déjà inscrits sur la Liste. Comme l'U.N.E.S.C.O. a établi de telles obligations sans proposer de modèle unique de plan de gestion, le ministère italien de la Culture a mis en place une Commission Consultative des plans de gestion des sites de l'U.N.E.S.C.O. par décret en 2003.

2.2 La démarche adoptée pour l'élaboration du plan de gestion

Le plan de gestion n'a pas été considéré comme un simple document d'analyse, mais plutôt comme un instrument opérationnel ayant une approche stratégique et ce, en fixant des objectifs à atteindre et en définissant des actions et des stratégies. En outre, le plan est présenté comme un instrument dynamique, capable d'évaluer périodiquement l'efficacité des stratégies opérationnelles sélectionnées et de remplacer les projets inefficaces par de nouvelles actions (ou projets) appropriées pour les besoins particuliers et temporels du site. Cette démarche s'inscrit dans les lignes directrices fixées par la Commission Consultative des plans de gestion des sites de l'U.N.E.S.C.O.

Le plan de gestion de la ville de Florence a été conçu en quatre grandes parties dont la première met en avant le cadre de référence général du plan, notamment les raisons de l'intégration dans le Patrimoine Mondial et la reconnaissance des valeurs qui rendent ce site unique. La deuxième partie relative à l'analyse du territoire est une phase préliminaire pour identifier les stratégies opérationnelles et programmes d'action à adopter pour la sauvegarde et la protection du site. Cette partie donne un aperçu général des ressources culturelles et paysagères qui distinguent le centre historique. Elle met en évidence la production de la culture matérielle et immatérielle et procède à une analyse socio-économique du territoire avec une référence particulière aux mutations qui ont eu lieu dans la ville, aux facteurs de risque et aux pressions menaçant le centre historique. Elle effectue l'analyse des ressources et des plans de protection élaborés par les autorités administratives pour la conservation et la valorisation du site. Et enfin, une analyse S.W.O.T. conclut cette partie et amorce la partie suivante. La troisième partie fixe les objectifs du plan dont le principal est d'identifier, protéger, améliorer le site et le transmettre aux générations futures. C'est dans cette partie que la stratégie à adopter est définie ainsi que les plans d'action. La quatrième et dernière partie est consacrée au suivi et à la surveillance du plan par le bureau du centre historique U.N.E.S.C.O. Selon une approche itérative, et suite à la définition de la stratégie, cette dernière partie a été déclinée en quatre plans d'action qui correspondent à quatre thématiques. Il s'agit d'abord de la protection, la préservation et la mise en valeur du patrimoine, puis de la recherche et des connaissances, en troisième plan la mobilité et l'environnement et enfin le tourisme. Chaque plan d'action se décline à son tour en projets (sorties opérationnelles).

La volonté de coordonner les organismes publics dans la gestion du site a été habilitée par le décret ministériel de janvier 2005, qui a établi la création d'un groupe de travail avec la participation du Ministère de la Culture italien, la région de Toscane et la Municipalité de Florence. Afin de définir une stratégie opérationnelle partagée, un groupe inter-directionnel comprend les représentants de divers ministères (l'urbanisme, le transport, le développement économique), ceux de la police municipale, du bureau de la région métropolitaine et de la décentralisation, ceux de la promotion économique, et du plan stratégique, en plus des services déconcentrés de l'Etat chargés de la culture.

L'existence d'un plan stratégique de l'aire métropolitaine de Florence nommé « Florence 2010 » a poussé le bureau à tirer profit des consensus relatifs aux principaux sujets et à la vision commune de la ville déjà acquise. S'appuyant sur les configurations organisationnelles préexistantes, les partenaires publics sont : le gouvernement provincial de Florence, le gouvernement régional de Toscane, le ministère de la Culture, l'Université de Florence et la Chambre de Commerce de Florence. Les

organismes privés sont : l'association des industriels de la province de Florence, la confédération nationale de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises, la banque *Cassa di Risparmio di Firenze* et la fondation pour l'artisanat artistique. Le bureau a élargi cette liste aux associations volontaires qui vivent et œuvrent dans la ville.

Le suivi s'effectue sur deux niveaux de contrôle différents :

- L'évaluation de l'état d'avancement des projets d'intervention retenus dans chaque plan d'action par rapport aux objectifs arrêtés. Cette évaluation se fait avec les responsables de chaque projet moyennant une vérification trimestrielle des indicateurs retenus. Ces évaluations sont utiles pour mettre en évidence la validité d'un projet et décider s'il doit être remplacé et/ou amélioré
- Le deuxième niveau étant l'évaluation de l'efficacité du plan et de son impact sur le territoire dans le moyen et long terme. Afin d'assurer la gestion conjointe et coordonnée de l'héritage culturel et paysager, il a été décidé d'effectuer un contrôle de son efficacité tous les deux ans surtout dans le premier stade de sa mise en œuvre.

3. Conclusion

L'existence d'une *valeur universelle exceptionnelle* est à l'origine de l'inscription d'un site sur la liste du Patrimoine Mondial. Son altération conduit au risque de radiation de la liste. De ce fait, la gestion d'un site du patrimoine mondial doit être centrée sur la gestion de la sauvegarde et de la mise en valeur de cette *valeur universelle exceptionnelle*. Comme nous l'avons vu pour le cas du plan de gestion de Florence, au-delà des aspects purement réglementaires, cette gestion passe par des sorties opérationnelles sous forme de projets concrets dans le cadre de différents plans d'action résultant d'une démarche globale et stratégique. L'approche stratégique, la stabilité et la pérennité des dispositifs en place semblent être la garantie du succès des processus visés.

Du choix à l'analyse, la place des terrains dans une recherche en urbanisme. Eléments de méthodologie pour une mise en regard de deux projets de réaménagement de rues à Londres et Lyon

Benoit ROMEYER

Directeur : Brigitte BERTONCELLO

Laboratoire Interdisciplinaire En Urbanisme (LIEU) - IUAR

Séminaire doctoral du DREAM - 2014

MOTS CLES : Rue, Projet, Méthodologie, Terrains d'études, Mise en regard

RESUME :

Cet article revient sur la place accordée aux terrains d'études dans le cadre d'un travail de thèse en cours interrogeant le rôle de la « rue artérielle » comme composante du projet d'urbanisme. Il s'agira ainsi de justifier de l'intérêt des deux projets mobilisés, *High Street 2012* à Londres et la rue Garibaldi à Lyon, au regard de leur capacité à apporter des éclairages à la problématique de recherche, depuis leurs choix respectifs jusqu'au cadre méthodologique mis en œuvre pour leur analyse. Dans cette optique, nous expliciterons d'abord la manière dont nous avons construit la « rue artérielle » comme objet d'études. Nous nous intéresserons ensuite plus spécifiquement à la justification du choix des terrains retenus. Enfin, nous présenterons la démarche de « mise en regard » développée pour appréhender ces deux projets, traduisant la volonté de sortir des cadres de la comparaison pour laisser la primauté à la prise en compte des contextes.

ABSTRACT :

This article focuses on the role given to case studies as part of an ongoing PhD research questioning the role of the arterial street as part of urbanism projects. The interest of the two projects studied, *High Street 2012* in London and the *rue Garibaldi* in Lyon, will be justified by their ability to provide insights to the research issue, from their selection to the methodological framework used for their analysis. To this end, we will first explain how we develop the 'arterial street' as a research object. We will then discuss more specifically the reasons that justify the choice of the two case-studies retained. Finally, we will present the 'juxtaposing' approach elaborate to apprehend these two projects, reflecting the wish to escape from the comparison's frameworks to give priority to contexts' awareness.

Dans un contexte de crise environnementale « durable » où le projet représente « l'instrument des urbanistes et leur manière de contribuer aux réponses à apporter pour la ville » (Masboungi, 2013, p. 105), les espaces publics urbains font depuis plusieurs années l'objet d'une attention renouvelée de la part des acteurs de l'urbanisme. La rue joue bien entendu un rôle majeur au cœur de ceux-ci, du fait notamment de sa capacité avérée à créer différentes sortes de liens à travers la ville : liens physiques, « sociaux », symboliques, ou encore avec des éléments de « nature », dont la perspective d'une meilleure intégration dans les villes représente actuellement un thème mobilisateur. Mais traiter de la rue dans le champ de l'urbanisme, c'est aussi composer avec le poids d'une entité urbaine quelque peu mythique, faisant fréquemment office de métaphore de la ville traditionnelle, et aujourd'hui largement considérée comme un patrimoine urbain à préserver. Le mouvement dit du « retour à la rue » (Charmes, 2006) a ainsi fait son œuvre, et a largement contrebalancé les ambitions modernistes de la remplacer par de nouvelles formes urbaines.

Au-delà de sa permanence dans les villes actuelles, il apparaît néanmoins que si toutes les rues ne se ressemblent pas, toutes ne se « valent » pas, non plus, dans la contribution qu'elles offrent aux territoires urbains. De fait, si les rues ordinaires composent la majorité de la trame viaire, les grands axes en représentent, quant à eux, les exceptions, traversant les villes, leur offrant accessibilité et perméabilité, délimitant les quartiers, marquant les grandes directions d'un territoire et participant de son « imagibilité » (Lynch, 1990). Des enjeux spécifiques se jouent donc derrière l'aménagement de ces voies structurantes et, ainsi, « décider aujourd'hui de la création d'un boulevard ou d'une avenue, c'est [...] dépasser le dimensionnement des voies de circulation pour se demander quelles sont les chances à terme de voir se recréer ces lieux différents. Sans l'illusion que s'y reproduisent dès l'origine les pratiques urbaines des centres anciens mais comme un potentiel, une ouverture vers l'avenir » (Mangin & Panerai, 1999, p. 67).

Plus que les rues résidentielles, ces rues en particulier apparaissent alors *a priori* les plus à même de générer ou renforcer ces liens tant espérés. Présentes dans la plupart des villes, elles n'en restent pas moins à chaque fois différentes en tant qu'incarnations plus ou moins affirmées et cohérentes de l'histoire et des caractéristiques des territoires dans lesquels elles s'insèrent :

« Pas plus que la « ville européenne », la rue et la place ne sont des invariants. Si des constantes apparaissent, elles doivent toujours être replacées dans une culture urbaine locale et même dans une tradition de quartier. Une avenue de 25 m est une voie large dans telle ville, étriquée dans une autre ; une ruelle peut varier de 1 m à 6 ou 7 et plus ; un même mot renvoie d'une ville à l'autre à des espaces différents, supports de pratiques sociales diverses » (Mangin & Panerai, 1999, p. 56).

Le recours au vocabulaire classiquement utilisé pour définir les voies semble alors incertain et à certains égards trop « connoté », du fait que les acteurs de la fabrique urbaine se réapproprient fréquemment le langage et les « valeurs » associés à ces formes urbaines héritées pour qualifier les nouvelles expressions de ces modèles dont ils s'inspirent (Darin, 2004, p. 148). La notion de « rue artérielle » a été développée pour pallier cela. Elle doit ainsi nous permettre de nous intéresser à ces grands axes structurants dans leur dimension contemporaine, au prisme d'ancrages territoriaux spécifiques assurés par un recours à des démarches de projets d'urbanisme qui les prennent actuellement pour objet. Il s'agira alors de s'interroger sur la place accordée aux terrains d'études dans une recherche en urbanisme à partir d'un travail de thèse en cours sur le rôle de la rue « artérielle » comme composante du projet. L'enjeu étant pour nous d'offrir des bases à la justification de l'intérêt des deux projets et terrains mobilisés, Londres avec le projet d'*High Street 2012* et Lyon avec celui de la rue Garibaldi, au regard de leurs capacités respectives mais aussi communes à éclairer la problématique de recherche et ce, depuis leurs choix respectifs jusqu'à la méthodologie effectivement mise en œuvre pour leur analyse.

Dans cette optique, nous expliciterons d'abord la manière dont notre objet d'études s'est construit, la rue artérielle, et les raisons qui nous ont poussé à appréhender cet objet par l'intermédiaire de démarches de projets d'urbanisme. Nous nous intéresserons ensuite plus spécifiquement aux processus qui ont présidé à l'identification et aux choix des projets retenus. Nous verrons ainsi que ces derniers ont été sélectionnés pour leur capacité à « incarner » une politique d'espaces publics d'une agglomération manifestant un intérêt pour la rue artérielle comme « outil » de recomposition de son territoire. C'est finalement l'association de la structuration d'une vision pour la rue artérielle à des

modes d'intervention dédiés qui a été privilégiée ici. Enfin nous présenterons la démarche de « mise en regard » développée pour appréhender ces deux projets. Celle-ci traduit la volonté de sortir des cadres de la comparaison « classique » pour laisser la primauté à la prise en compte de leurs contextes. Nous avons ainsi fait le choix d'une analyse « croisée » où l'identification des singularités de chacun des projets permet en retour d'offrir des éclairages sur l'objet d'études et sa problématique. A travers cette mise en regard de la manière dont des villes repensent et réaménagent leurs grands axes de circulation, ce sont finalement aussi des « cultures urbaines » (Tsiomis & Ziegler, 2007, pp. 22–23) que l'on cherche à voir transparaître au prisme des terrains d'études.

1. De la construction d'un objet d'études à la recherche de cas d'études : la « rue artérielle », typologie de rue et composante du projet d'urbanisme.

L'intérêt exprimé pour ces axes structurant les villes nous a d'abord amené à nous intéresser à la manière dont ceux-ci pouvaient être identifiés et désignés dans le champ de l'urbanisme, et par là, aux différents systèmes de classification des voies en vigueur. Il en est ressorti que dans la plupart des pays occidentaux, un seul et unique type de classement identifié sous le nom de « hiérarchie viaire conventionnelle » (Marshall, 2006), occupe une position quasi hégémonique. En grande partie hérité des bases théoriques établies par le célèbre rapport *Traffic in Towns* de 1963 (Ministry of Transport, 1964), ce système de hiérarchisation fonctionnelle est fréquemment critiqué, d'abord pour ses présupposés théoriques, en particulier la relation « artificielle » qu'il établit entre les fonctions de mobilité et de desserte propres à la rue, mais surtout pour ses conséquences pratiques, limitant les typologies de rues à la disposition des concepteurs. Apparaissent ainsi plus particulièrement exclues de ces classifications les rues « multifonctionnelles », au sein desquelles une mixité de fonctions urbaines coexiste avec une dimension circulatoire affirmée (Hebbert, 2005, p. 40; Hess, 2009, pp. 11–12; Jacobs, Macdonald, & Rofé, 2002, p. 234; Marshall, 2005, pp. 49–50; Svensson, 2004, p. 5).

Face à cela, le parti pris adopté a été de se focaliser sur ce type de rue en particulier, du fait justement qu'il soit absent des typologies en vigueur, laissant présager d'un plus grand potentiel d'expérimentation et d'innovation laissé aux acteurs de l'urbanisme, et que nous avons choisi de regrouper sous le nom de « rue artérielle ». Ce terme est repris du programme de recherche européen *Arterial Street Towards Sustainability* (ARTISTS), dans lequel il désigne les « major streets that are *multi-functional* – combining a strategic network role with space for other activities » (Svensson, 2004, p. 7). L'analyse des usages actuels des deux termes qui composent ce vocable de « rue artérielle » ainsi que leurs emplois dans le contexte français, révèle que la « rue » demeure bien souvent associée à l'idée de « village », tandis que « l'artère » désigne, elle, des voies où les fonctions de circulation sont de plus en plus affirmées. A ce titre la rue artérielle peut faire figure d'« oxymore » d'une « hiérarchie routière conventionnelle » dont elle se situe pourtant hors des cadres théoriques. Elle n'en reste pas moins une réalité durable dans la plupart des villes européennes. Cependant, et même après avoir ainsi affiné les contours de notre objet d'études, il s'est avéré qu'une réflexion purement théorique sur la rue risquait d'en limiter la portée et la pertinence, ainsi que le suggèrent les travaux d'Éric Charmes :

« La multiplicité des usages mise en relation par la rue et la diversité des temporalités qu'elle entrecroise font de cette dernière un objet d'une grande complexité. [...] il est difficile de raisonner sur la rue en général et il est préférable de s'en tenir à l'examen de rues en particulier. C'est à ce prix que l'on peut faire varier les angles d'approche sans pour autant interdire toute confrontation entre les résultats obtenus » (Charmes, 2006, pp. 152–153).

Le recours à des terrains d'études nous est alors apparu comme un moyen judicieux en vue d'interroger la place et le rôle attribués à ces rues artérielles dans l'urbanisme contemporain. En cela, et pour coller au plus près des problématiques actuellement posées à ses acteurs, il nous a semblé pertinent de nous intéresser à des rues faisant l'objet de démarches de projets visant à les remettre « au goût du jour », pour comprendre comment ces nouveaux impératifs généraux sont finalement réappropriés à une échelle locale. C'est dans ce contexte que nous nous sommes interrogés sur la manière dont, dans le cadre de démarches de projets d'urbanisme, les rues artérielles peuvent

participer d'une recomposition soutenable des territoires urbains par l'intermédiaire des espaces publics et ce, au prisme de terrains d'études qu'il nous a fallu identifier.

2. Éléments de justification du choix des terrains d'études : le projet d'urbanisme comme potentielle incarnation d'une politique d'espaces publics.

Un choix de terrains d'études renvoie nécessairement au cadre d'élaboration de la recherche pour laquelle ceux-ci sont mobilisés. Au-delà de la seule pertinence scientifique et de l'outillage méthodologique que l'on souhaite mettre en œuvre pour leur analyse, cette prospection s'opère donc aussi à l'aune de différents arbitrages entre contraintes matérielles, administratives et logistiques, opportunités pratiques, et bien entendu envies et intérêts personnels. Ce cadre restreignant le champ des possibles n'en oblige pas moins à justifier de la pertinence des choix opérés au regard de la problématique de recherche adoptée. Celle-ci nous a ainsi semblé requérir un double niveau de sélection : identification d'une agglomération tout d'abord, choix d'un projet de réaménagement de rue ensuite. Cette double entrée a nécessité de faire appel à des critères de sélection distincts, renvoyant à des valeurs différentes, accordées à ces deux premières échelles d'appréhension des terrains d'études. Ceux-ci ont ainsi été choisis par l'intermédiaire d'un double système de filtres. Le premier consistait en l'identification d'une agglomération non pas tant « vertueuse » que « curieuse » et potentiellement « motrice » quant à la mise en œuvre d'une réflexion sur le rôle joué par la rue artérielle dans son évolution. Cet intérêt, pour être manifeste, devait se traduire par l'intermédiaire de documents-cadres, études ou ensemble de projets inscrits dans une politique d'espaces publics réinterrogeant le rôle des rues artérielles en dehors des schémas hiérarchiques préalablement identifiés. En cela, ce premier niveau de choix amenait à appréhender les terrains d'études comme des « types », potentiellement représentatifs de ce renouvellement supposé des manières de penser et d'intervenir sur ces rues artérielles.

Dans un second temps, nous avons cherché à identifier différents projets de réaménagement de rues artérielles au sein de ces agglomérations à travers leur capacité à s'inscrire pleinement dans ces cadres de réflexion et pouvoir prétendre à la représentativité d'une politique d'espaces publics mise en œuvre ou en cours d'élaboration. Les projets mobilisés devaient alors faire office de « cas d'études » révélateurs, à l'intérieur des « types » précédemment identifiés, d'une première « cristallisation » de pensées ou de courants cherchant à attribuer de nouveaux rôles fonctionnels, esthétiques et symboliques à la rue. En résumé, les terrains d'études ont été choisis par l'intermédiaire d'une démarche réflexive à double-entrée, portant sur la présence d'une politique d'espaces publics en agglomération, témoignant d'une attention particulière et d'une vision pour ses « rues artérielles », ainsi que sur l'inscription de projets à l'intérieur de celle-ci, supports de discours remobilisant la figure de la rue. Ces deux conditions devaient être simultanément réunies pour permettre d'« objectiver » l'intérêt supposé des projets et des villes sélectionnés comme terrain d'études. Il s'agissait finalement autant d'identifier des « projets » de réaménagement de rues, avec leurs logiques et leurs acteurs propres, que des « territoires », porteurs de « cultures urbaines » spécifiques.

C'est dans ce cadre que s'est opéré le choix de Londres et Lyon en tant que terrains d'études ; chacune des deux agglomérations représentant deux véritables « scènes » de la fabrique des espaces publics de leurs pays respectifs ; et les projets pour lesquels nous avons opté au sein de chacune d'entre elles, *High Street 2012* et la rue Garibaldi, constituant à nos yeux de potentielles incarnations de ces nouvelles directions prises pour l'aménagement de leurs grands axes de circulation. Nous avons néanmoins conscience que ce choix de Londres et Lyon comme agglomérations peut surprendre, tant un déséquilibre existe entre ces deux villes qui n'évoluent manifestement pas dans la même catégorie. C'est sur cet aspect de la justification que nous allons nous focaliser ici, quitte à laisser de côté le choix des projets, plus « comparables », et à notre sens moins « discutables ».

Face à une « ville-globale » comme Londres (Sassen, 1996) sur laquelle notre regard s'est rapidement arrêté, l'option d'une autre ville de moindre envergure nous a semblé judicieuse, du fait notamment de leur capacité reconnue à être porteuses d'innovations en matière de projets urbains. La notion de « ville-stratège » proposée par Jean Haëntjens offre par exemple un cadre de réflexion intéressant pour

comprendre ce qui fait la spécificité de ces villes où s'expérimentent de nouveaux principes urbanistiques. Ce sont pour lui les villes qui, comme Barcelone, Bilbao, Copenhague, Fribourg, Lyon ou encore Malmö, « ont réussi, en deux décennies à changer de destin, grâce à des politiques à la fois audacieuses et réfléchies » (Haëntjens, 2010, p. 77). Celles-ci ont notamment bénéficié d'un contexte favorable de décentralisation présent dans la plupart des pays de l'Union Européenne entre 1980 et 1990, pour faire face à une situation de crise urbaine ou essayer de changer de statut dans la hiérarchie des villes. Elles ont alors su saisir cette opportunité de mettre en place ce que l'auteur identifie comme des « approches stratégiques », en opposition avec la « planification territoriale » sur plusieurs points :

- « elles ne se sont pas contentées d'anticiper l'avenir, elles ont cherché à le construire, à créer un mouvement ;
- pour y parvenir, elles ont mis en œuvre des approches transversales audacieuses, n'hésitant pas, par exemple, à jouer sur la culture, l'espace public ou la qualité environnementale pour accroître leur attractivité économique et améliorer leur situation sociale ;
- elles ont cherché à mobiliser différents groupes d'acteurs, publics et privés ;
- elles ont mis en œuvre des projets urbains emblématiques pour porter leur stratégie » (Haëntjens, 2010, p. 79).

Ainsi, dans le cadre de cette analyse, ce déséquilibre apparent entre les deux villes étudiées ne nous a pour autant paru pénalisant, et nous a même semblé d'une certaine façon cohérent avec l'objectif poursuivi de mettre à jour les réflexions, manières de penser et d'agir sur les rues artérielles à l'œuvre dans un contexte renouvelé par l'apparition de nouveaux paradigmes et injonctions comme la « durabilité » ou le « refaire la ville sur la ville ». Le recours à des villes aux statuts différents, « ville-globale » d'un côté et « ville-stratège » de l'autre participe bien de cette volonté de s'intéresser à la fabrique de la ville par un urbanisme de projets « multiscalaires », faisant sens à différentes échelles, de l'agglomération à l'environnement résidentiel. En cela et pour revenir à notre objet d'études général, les réflexions portées à l'échelle du réaménagement d'une ou plusieurs rues par Lyon et Londres, ne sont pas forcément différentes, sur le fond comme sur la forme donnée aux projets, stratégies, documents de planification ou de communication, et finalement aux aménagements qui en résultent.

Il n'est néanmoins pas nécessairement besoin de raisonner à une échelle aussi fine pour faire émerger entre ces deux villes des « connexions » et des problématiques communes et partagées autour de ces thématiques. Ainsi, le programme de recherche Plate-forme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines (POPSU) Europe, piloté par le Groupe d'Intérêt Public Atelier International du Grand Paris (GIP AIGP) en partenariat avec le PUCA, dont le volet s'intéressant à la marche et au piéton a eu pour objectif « d'observer et de comparer l'aménagement des espaces publics urbains comme principaux supports de mobilité dans [...] sept villes européennes » (Terrin, 2011, p. 7), a inclus Londres et Lyon à ses différents séminaires. Cela montre bien que ces deux villes ont des choses à échanger et à partager en matière d'aménagement d'espaces publics, en lien avec les nouvelles problématiques de mobilité. Cette convergence d'intérêts se retrouve aussi affirmée dans un audit des espaces publics centraux de Londres réalisé par l'architecte-urbaniste et théoricien danois Jan Gehl et son agence *Gehl Architects*. Avec Barcelone et Copenhague, Lyon est présentée dans ce rapport comme une ville de référence dont les espaces publics ont été « reconquis », et un modèle à suivre pour « changer la ville » (Gehl Architects, 2004, p. 114), renforçant l'intérêt d'avoir recours à une « ville-stratège ». Les relations entre ces deux villes renvoient aux modes de circulation et de diffusion des projets urbains d'une ville à l'autre, en fonction des problématiques qui les animent :

« En d'autres termes, s'il y a des « colorations nationales » dans la manière dont chaque pays européen mène « son » projet urbain – et des expériences comme European en témoigne -, cela n'empêche que chaque pays et chaque ville, particulièrement en France, peut prétendre à la spécificité de ses projets urbains, indépendamment des lois, règlements et autres dispositifs ou effets de mode qui peuvent sévir au niveau national. D'autant plus que chacune des villes se réfère souvent à des expériences d'autres villes étrangères. (Tsiomis & Ziegler, 2007, p. 18).

Nous avons constaté que les regards échangés entre Londres et Lyon sont finalement asymétriques en cela qu'ils ne se focalisent pas véritablement sur les mêmes objets. Ces deux villes entretiennent moins des rapports de concurrence qu'elles ne se réfèrent ponctuellement l'une à l'autre. Ainsi, tandis

que Londres s'intéresse à la politique des espaces publics de Lyon, à son contenu, ses modes de gouvernance, et en particulier sa gestion du secteur privé, l'agglomération lyonnaise cherche, elle, à attirer les investisseurs, entreprises et touristes londoniens au travers de démarches de marketing urbain qui mettent en avant sa « qualité de ville » et sa dimension « internationale ». Il a alors semblé opportun de nous appuyer sur cette relation déjà existante entre ces deux villes pour construire un cadre méthodologique permettant de tirer parti de ces dissemblances pour mettre en valeur les spécificités de chacun des terrains. L'ambition de la démarche de « mise en regard » que nous allons développer est bien de faire de ces différences assumées entre les terrains, de véritables ressources pour l'analyse.

3. La mise en regard comme démarche de « croisement », permettant de concilier jeux d'échelles, acteurs et temporalités dans l'analyse de projets d'urbanisme.

La comparaison peut globalement s'apparenter à une « opération cognitive qui, à la base, fonctionne selon un principe d'opposition binaire entre différences et similitudes » ; elle « s'applique en sciences sociales à des objets empiriques qui sont historiquement situés, et constitués de multiples dimensions, imbriquées les unes dans les autres » (Werner & Zimmermann, 2003, p. 10). Le dispositif de « mise en regard » employé témoigne d'une volonté de sortir de ces cadres « classiques » de la comparaison, impliquant la construction de « comparables » et l'établissement de grilles d'analyse communes et préconçues. Nous avons en effet pris le parti de nous laisser guider par la prise en compte des contextes, en vue de développer une approche compréhensive des différentes manières de faire le projet dans les deux terrains considérés. Néanmoins, la possibilité de lire les résultats d'un terrain au prisme d'un autre, nous est apparue comme une richesse dont nous ne souhaitons pas nous couper, tant la perspective d'une « double » monographie de projets, dont le seul point commun résiderait dans l'objet d'études commun qu'elles mettent en scène, nous semblait elle aussi réductrice. Cette tension entre ces deux postures nous a amené à nous interroger sur les principes et la valeur même d'une démarche comparative, dont les problèmes conceptuels qu'elle ouvre se seraient avérés particulièrement problématiques pour l'approche que nous souhaitons mettre en œuvre. Cette réflexion s'est principalement appuyée sur les travaux des historiens Michael Werner et Monique Zimmermann autour de la méthode de l'« histoire croisée », dont la construction de notre cadrage méthodologique s'inspire clairement. En nous appuyant sur les différents problèmes qu'ils associent à la démarche comparative nous chercherons ici à mettre en avant les spécificités de l'approche de « mise en regard » adoptée, à travers la manière dont celle-ci nous a permis de nous départir de certaines des contraintes inhérentes à l'approche comparative.

Selon ces auteurs, le premier problème de fond posé par cette démarche réside dans la « *position de l'observateur* » qu'elle nécessite : « Si l'on s'en tient au schéma de base de l'opération cognitive, la comparaison suppose un point de vue extérieur aux objets qui sont comparés. En outre, pour voir juste et limiter les effets d'optique, il faudrait en toute rigueur que le point de vue soit idéalement placé à équidistance des objets, de façon à produire une vision symétrique. Enfin, le principe de cohérence de la comparaison implique que le point d'observation soit stabilisé dans l'espace et le temps » (Werner & Zimmermann, 2003, p. 11). Il s'avère d'emblée que les rapports entretenus avec les terrains choisis vont à l'encontre d'une telle posture. En effet, si le choix de Londres se révèle teinté de la marque de la « curiosité » pour une ville-monde dans laquelle nous n'avions eu que l'occasion de faire brièvement escale, celui de Lyon s'est inscrit dans le registre de la « familiarité » avec une ville où nous avons vécu quelques années. Tandis qu'une démarche comparative aurait supposé une certaine « neutralisation » des rapports entretenus avec ces agglomérations, le dispositif de mise en regard nous a d'abord permis de relativiser et d'objectiver certaines raisons sous-jacentes au choix des terrains, mais surtout d'enrichir nos appréhensions de l'un et de l'autre par l'intermédiaire des contre-points inattendus que chacun nous offrait. Ainsi, le « lointain » représenté du terrain londonien par lequel nous avons entamé notre travail de recherche a permis de faire ressortir en creux certaines spécificités du cas lyonnais, apparaissant au départ tellement « aller de soi » à un observateur familier, qu'elles ne pouvaient être identifiées comme telles. De même le retour au terrain lyonnais réinterrogé avec un œil nouveau a permis de faire émerger de nouveaux contrastes, renforçant *in fine* la curiosité suscitée par

chacun de ces deux terrains. En cela la démarche de mise en regard nous a semblé plus riche et flexible qu'une approche comparative.

Le deuxième problème identifié par ces auteurs réside dans ce qu'ils identifient comme le « *niveau de la comparaison* » : « Qu'il s'agisse, pour ne s'en tenir qu'à quelques exemples, de la région, de l'État-nation ou de la civilisation, aucune de ces échelles n'est rigoureusement univoque ou généralisable. Elles sont toutes historiquement constituées et situées, chargées de contenus spécifiques et donc difficiles à transposer dans des cadres différents » (Werner & Zimmermann, 2003, p. 11). Cette illustration par les échelles s'applique ici particulièrement bien dans le sens où l'appréhension multi-scalaire induite par les projets d'urbanisme ne renvoie pas nécessairement à des découpages administratifs institués. Cette dimension constitue en effet l'une des spécificités de l'urbaniste, un élément de sa « boîte à outils » qu'il partage avec d'autres disciplines du projet. C'est ici la notion de « jeu d'échelles » qui pose problème dans l'approche comparative, tant son appréhension nous semble spécifique à chaque projet. Cet aspect est encore plus déterminant dans le cas de la rue dont le tracé est plus persistant que les limites administratives, et dont l'une des caractéristiques est précisément de s'inscrire à l'interface entre « réseau et territoire » (Charmes & Sander, 2006). Alors que la comparaison contraint et limite le jeu d'échelles, la « mise en regard » permet de conserver une variété d'angles d'approche et d'échelles d'appréhension pour chaque projet.

Le troisième problème découle du précédent et tient dans l'*objet de la comparaison* en lui-même. En effet, « son choix n'est jamais neutre, mais toujours empreint d'une représentation particulière qui mobilise des catégories spécifiques, historiquement constituées. Qu'il s'agisse d'objets d'apparence simple et donc dotés d'une certaine évidence [...], on peut facilement montrer que les grilles d'analyse divergent non seulement selon l'échelle choisie, mais aussi en fonction de la particularité des terrains, des désignations et des traditions de recherche auxquelles le chercheur se réfère. Il peut en résulter des distorsions considérables : d'abord dans le cas où, pour un même objet d'étude, l'échelle choisie pour l'une des entités de la comparaison ne s'avère pas forcément pertinente pour l'autre ; ensuite au niveau de l'identification même des entités, à laquelle concourent des filiations catégorielles et des perspectives scientifiques distinctes. C'est soulever là le problème de la « constitution historique et située des objets de la comparaison » (Werner & Zimmermann, 2003, pp. 11–12). Comme nous l'avons évoqué, la construction de notre objet d'études s'inscrit dans une perspective théorique héritée de travaux réalisés dans le champ de l'*urban design* anglo-saxon sur les modes de classification des voies des pays occidentaux. Ceux-ci mettent en avant la persistance des modèles et théories formulés dans les années 1960 qui constituent encore, « pour le meilleur et pour le pire » (Marshall, 2005, pp. xii–xiii), les principaux référentiels des débats actuels. Ainsi, si la notion de « rue artérielle » est une construction marquée par des problématiques liées aux modes d'urbanisation spécifiques à certaines aires géographiques, sa déclinaison spatiale diffère d'un territoire à l'autre, *a fortiori* entre deux pays distincts. La dimension historique et située de nos objets d'études est donc primordiale pour comprendre comment les rues artérielles peuvent actuellement être réinterrogées par les acteurs de la fabrique urbaine à l'aune de problématiques contemporaines communes, mais dont les implications diffèrent suivant les territoires considérés. La démarche de mise en regard nous semble favoriser cette compréhension, par l'utilisation de grilles d'analyse adaptées aux spécificités des objets étudiés qu'elle appelle.

Le quatrième problème réside dans la « coupe temporelle » induite par une démarche comparative : « [...] l'historicisation des objets et des problématiques peut susciter des conflits entre logiques synchronique et diachronique. La comparaison suppose une coupe synchronique, ou tout au moins un point d'arrêt dans le déroulement temporel, même si le comparatiste traite aussi de processus de transformations ou peut opérer des comparaisons dans le temps » (Werner & Zimmermann, 2003, p. 12). Ressort là l'une des caractéristiques même des projets urbains, l'articulation entre logiques diachroniques et synchroniques dont certains auteurs se font l'écho :

« Mais le projet urbain se situe aussi entre la diachronie et la synchronie. Le temps forme la ville et le territoire et, en ce sens, on parle de diachronie. A travers le temps s'opère la modification du même élément spatial ; une stratification faite de permanences, d'altérations et de modifications qui s'opèrent dans le temps de l'histoire de la ville, du paysage, du territoire. La forme change de signification dans la diachronie. Mais la forme change aussi de signification dans la synchronie. Le même espace ou lieu

n'a pas la même signification pour tous les groupes sociaux, en fonction des idéologies, des représentations de chaque groupe, des usages, des temporalités. [...] On peut alors concevoir le projet urbain comme un travail d'articulations situé entre la synchronie et la diachronie, entre la permanence et la modification, entre l'autonomie du travail des concepteurs et l'hétéronomie, c'est-à-dire l'imbrication des logiques des autres acteurs » (Tsiomis & Ziegler, 2007, pp. 288–289).

Une mise en regard permet alors de replacer les projets et les territoires dans leurs temporalités propres qui ne sont pas nécessairement celles de la recherche, une articulation qu'une démarche comparative permettrait plus difficilement d'opérer.

Enfin, la dernière difficulté réside dans l'*interaction entre les objets de la comparaison*, que nous avons déjà en partie abordée : « Quand on étudie des sociétés en contact, on constate fréquemment que les objets et les pratiques sont non seulement en situation d'interrelation, mais encore se modifient réciproquement sous l'effet de leur mise en relation » (Werner & Zimmermann, 2003, p. 12). En effet du fait d'une concurrence interurbaine induite par la mondialisation, Londres et Lyon s'inscrivent, comme nous l'avons vu, dans des processus d'interactions vis-à-vis de l'aménagement des rues et des espaces publics. Ces aspects qu'une démarche comparative peine à prendre en considération, au risque de limiter la pertinence des résultats obtenus, font au contraire partie intégrante d'une démarche de mise en regard.

Face à ces différentes insatisfactions suscitées par la démarche comparative par rapport à nos attendus, nous avons ainsi souhaité nous inspirer de la démarche d'« histoire croisée » que ces auteurs proposent. Une approche au sein de laquelle « les entités ou les objets de recherche ne sont pas seulement considérés les uns par rapport aux autres, mais également les uns à travers les autres, en termes de relations, d'interactions, de circulation. Le principe actif et dynamique du croisement est ici primordial par contraste avec le cadre statique de la comparaison qui tend à figer les objets » (Werner & Zimmermann, 2003, p. 16). Loin de n'être qu'un outil à la seule destination des historiens, les auteurs mettent en avant l'intérêt d'étendre ce type de démarche à l'ensemble des sciences sociales :

« Cet appui sur l'histoire englobe donc un substrat commun aux disciplines qui, à un titre ou à un autre, sont confrontées à l'historicité de leurs matériaux et de leurs outils. Enfin, le terme « histoire » renvoie aussi à la composante narrative, descriptive et compréhensive de toute science sociale empirique. Cette narration peut être menée au présent, pour décrire une situation, ou traiter du passé, pour rendre intelligible certains aspects constitutifs de l'objet » (Werner & Zimmermann, 2003, pp. 30–31).

Notre démarche doit beaucoup à cette approche d'« histoire croisée »²⁴, dont la médiation nécessaire à son application à des problématiques urbaines s'inspire du travail de thèse de Matthieu Giroud. Ce dernier, bien que traitant de thématiques différentes, témoigne en effet d'intentions similaires aux nôtres sur le fond :

« L'objectif est plus de procéder à une approche croisée, dans laquelle des situations ou des processus proches ou semblables sont appréhendés dans des contextes géographiques et temporels différents. Les deux terrains d'étude représentent ici deux contextes propices et complémentaires, qui participent ensemble à construire et appréhender l'objet et sa problématique. Et c'est à partir de l'exploitation de leur diversité, du croisement de leurs contrastes, que s'organise et se déroule la démonstration » (Giroud, 2007, p. 88).

Finalement, plutôt que de mettre l'accent sur les seules similitudes et dissemblances entre différentes manières de penser, d'agir et de faire, il s'agit, par cette démarche de mise en regard, de faire ressortir les trois singularités inhérentes à toute démarche de projet : singularité du contexte, singularités des auteur(s)/acteur(s), et enfin singularité de la réponse apportée (Boutinet, 2012). A l'heure où certains appréhendent (avec succès) le projet comme un « producteur de connaissance » (Viganò, 2012) dans sa dimension de « moteur » de la recherche, sans négliger la pertinence de cette proposition, il nous semble néanmoins aussi important de ne pas le négliger en tant qu'« objet ».

²⁴ Le terme de « mise en regard » utilisé ici s'avère quant à lui repris d'une thèse traitant des nouvelles pratiques d'aménagement de voirie dans trois grandes villes d'Europe (Paris, Londres et Barcelone) dans une approche comparative (Olagnier, 2003).

4. Bibliographie

- Boutinet, J.-P. (2012). *Anthropologie du projet*. Paris: Presses universitaires de France.
- Charmes, E. (2006). *La rue, village ou décor?: parcours dans deux rues de Belleville*. Grâne: Créaphis.
- Charmes, E., & Sander, A. (2006). Avant-propos. *Flux*, n° 66-67(4), 4–7.
- Darin, M. (2004). Designating urban forms: French boulevards and avenues. *Planning Perspectives*, 19(2), 133–154.
- Gehl Architects. (2004). *Towards a Fine City for People: Public Spaces and Public Life - London 2004*. Copenhagen: Gehl Architects.
- Giroud, M. (2007). *Résister en habitant? Renouvellement urbain et continuités populaires en centre ancien (Berriat Saint-Bruno à Grenoble et Alcântara à Lisbonne)* (Thèse de doctorat en géographie). Université de Poitiers.
- Haëntjens, J. (2010). Villes durables - villes stratégiques. *Urbia*, (11).
- Hebbert, M. (2005). Engineering, Urbanism and the Struggle for Street Design. *Journal of Urban Design*, 10(1), 39–59.
- Hess, P. M. (2009). Avenues or Arterials: The Struggle to Change Street Building Practices in Toronto, Canada. *Journal of Urban Design*, 14(1), 1–28.
- Jacobs, A. B., Macdonald, E., & Rofé, Y. (2002). *The Boulevard Book: History, Evolution, Design of Multiway Boulevards*. Cambridge: MIT Press.
- Lynch, K. (1990). *The Image of the City*. Cambridge: MIT Press.
- Mangin, D., & Panerai, P. (1999). *Projet urbain*. Marseille: Parenthèses.
- Marshall, S. (2005). *Streets and patterns*. Londres: Spon Press.
- Marshall, S. (2006). Un réseau viaire favorable aux transports collectifs. *Flux*, 66-67, 96–110.
- Masboungi, A. (Ed.). (2013). *Métamorphose de l'ordinaire: Paola Viganò, Grand prix de l'urbanisme 2013*. Marseille, France: Parenthèses.
- Ministry of Transport. (1964). *Traffic in towns: the specially shortened edition of the Buchanan report*. Harmondsworth: Penguin Books.
- Olagnier, P.-J. (2003). *Voirie et espace public: mise en regard de pratiques d'aménagement à Barcelone, Londres et Paris* (Thèse de doctorat en géographie). Université Panthéon-Sorbonne.
- Sassen, S. (1996). *La ville globale: New York, Londres, Tokyo*. Paris: Descartes & Cie.
- Svensson, Å. (Ed.). (2004). *Arterial streets for people: Guidance for planners and decision makers when reconstructing arterial streets*. Lund: Lund University.
- Terrin, J.-J. (Ed.). (2011). *Le piéton dans la ville: l'espace public partagé*. Marseille: Parenthèses.
- Tsiomis, Y., & Ziegler, V. (2007). *Anatomie de projets urbains: Bordeaux, Lyon, Rennes, Strasbourg*. Paris: Editions de la Villette.
- Viganò, P. (2012). *Les territoires de l'urbanisme. Le projet comme producteur de connaissance*. Genève: MetisPresses.
- Werner, M., & Zimmermann, B. (2003). Penser l'histoire croisée: entre empirie et réflexivité. *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 58(1), 7–36.

L'espace régional en Algérie. Etude de cas de la région Nord-Centre

Imane **HARAOUBIA**

Directeur : Hervé DOMENACH
Co-encadrement : Stéphane HANROT

Laboratoire Interdisciplinaire En Urbanisme (LIEU) – IUAR et InsARTis – ENSA-Marseille

Séminaire doctoral du DREAM – 2014

RESUME

L'Algérie a connu depuis l'indépendance (1962) une urbanisation accélérée et le réseau urbain a subi de profonds changements liés essentiellement aux différentes politiques menées par le Gouvernement qui ont favorisé l'extension des grandes villes côtières au détriment des autres villes.

Cela a causé des dysfonctionnements à l'échelle régionale avec la prédominance des grandes villes des régions Nord, à savoir Alger (Nord-Centre), Oran (Nord-Ouest), Constantine et Annaba (Nord-Est) et la désertification du Sud.

Le présent article fait partie d'un travail de thèse qui a comme objectif l'étude de l'espace régional en Algérie. Il s'agit d'identifier les problèmes liés à la politique urbaine et aux instruments de planification régionale, de mesurer les déséquilibres et les inégalités entre les wilayas (préfectures) qui composent la région, et d'identifier les raisons effectives des déséquilibres régionaux.

Nous avons pris comme cas d'étude la région Nord-Centre, marquée par des différenciations importantes en matière de démographie, d'économie, d'équipement et de niveau social.

La démarche que nous avons adoptée repose sur deux axes fondamentaux : l'aménagement régional en Algérie et la répartition des hommes et des activités

Nous avons donc mené des entretiens semi-directifs auprès des acteurs impliqués dans l'aménagement régional, et nous avons procédé également à une analyse statistique.

Le tiers foncier : entre stratégies territoriales et initiatives citoyennes

Recherche action sur le terrain marseillais

Marion SERRE

Directeur : Stéphane HANROT
Co-directrice ; Muriel GIRARD

Laboratoire Project[s] – ENSA-Marseille

Séminaire doctoral du DREAM - 2014

Introduction :

Dans mon travail de thèse²⁵, le choix de mes méthodes d'enquête et celui de ma posture éthique se construisent progressivement et je continue de les adapter, en fonction de l'évolution des relations entre les acteurs et des variations de contexte. Dans un premier temps, je présenterai le cadre théorique de ma thèse, puis j'introduirai mes différents cas d'étude. Afin de comprendre les relations que j'ai tissées avec les différents acteurs, j'ai pris le parti d'exposer trois de mes terrains, situés dans un même secteur, au sein duquel les acteurs sont en contact dans des cadres différents.

1. Cadre théorique : le tiers foncier « entre-deux des politiques urbaines »

Mon projet de recherche vise à l'analyse des processus de mutation du foncier non bâti, en portant une attention particulière aux parcelles dont la gestion est indéterminée et qui, de fait, ne permettent pas aux acteurs de les mobiliser dans un processus de projet conventionnel. Pour qualifier cet état, j'ai fondé, avec mes directeurs de thèse, la notion de « tiers foncier ». Pour la définir, j'analyse le foncier selon trois composantes : la forme (la ou les unités parcellaires), la propriété (privée ou publique) et les usages (formels ou informels), considérant que le mode de gestion définit les relations entre ces trois termes. Lorsque le mode de gestion est établi, le foncier est « affecté », c'est-à-dire attribué « à une fonction, un usage précis »²⁶. Certains terrains, pour des raisons d'inaccessibilité par exemple, sont sans usage et peuvent être considérés comme « désaffectés », au sens d'en avoir fait cesser l'affectation et fait perdre l'intérêt²⁷. Le recours à la figure du tiers met en évidence un état d'entre-deux, révélateur d'incohérences ou d'imprécisions dans les relations entre forme, propriété et usages.

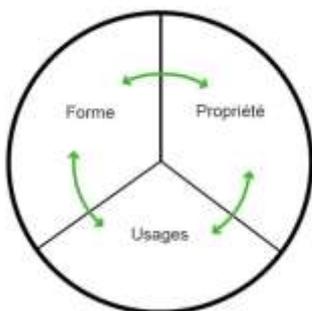


Fig. 1 :

Gestion définie / foncier affecté

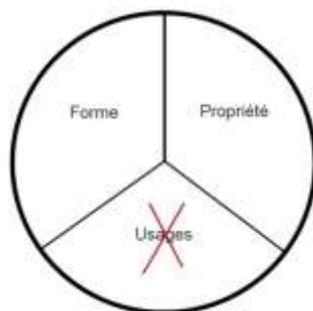


Fig. 2 :

Pas d'usage / foncier désaffecté

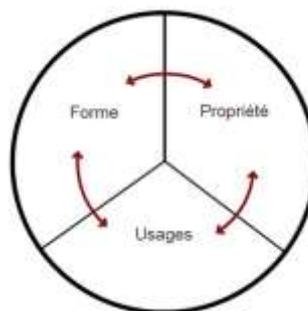


Fig. 3 :

Gestion indéterminée / tiers foncier

²⁵ Initiée en octobre 2013, dirigée par Stéphane Hanrot et co-encadrée par Muriel Girard.

²⁶ Définition du CNRTL, sur <http://www.cnrtl.fr/definition/affecter>, consulté le 18.03.13

²⁷ Définition du CNRTL, sur <http://www.cnrtl.fr/definition/désaffecter>, consulté le 18.03.13

La définition du tiers foncier est fondée sur la mise en dialogue de trois thématiques : les caractéristiques morphologiques des terrains, les réseaux d'acteurs ainsi que les compétences et les pratiques des citoyens. En regard des travaux de recherche déjà menés sur les espaces résiduels de la ville²⁸, ces trois entrées offrent un triple point de vue : morphologique, juridico-politique et social. Dans la continuité de ces réflexions, j'ai posé deux hypothèses. La première, prenant appui sur les travaux de Robert Castel à propos des relations entre le social et le spatial, interroge le tiers foncier comme révélateur d'une corrélation entre le contexte morphologique et le contexte social. Le gradient d'urbanité (centre, péricentre, périphérie) aurait une influence sur la formation du tiers foncier, sur les systèmes d'acteurs institutionnels et non institutionnels ainsi que sur les pratiques et les compétences développées par les citoyens.

Inscrite dans la même démarche que les chercheurs publiés dans *Les effets sociaux des politiques urbaines*, j'ai posé une seconde hypothèse selon laquelle le tiers foncier constituerait l'un des « entre-deux des politiques institutionnelles et des dynamiques sociales »²⁹, au sein duquel pourraient se construire des rapports de force, des négociations, des stratégies d'alliance et/ou de résistance entre les acteurs. Pour répondre à ces questionnements, j'ai opté pour une approche comparative [VIGOUR, 2005] mettant en perspective des cas d'étude situés dans différents secteurs à Marseille. Dans le contexte de la création de la métropole Aix-Marseille provoquant des transformations morphologiques et sociales à l'échelle locale, l'analyse des processus de mutation du foncier apparaît pertinente. Par ailleurs, les recherches de Florence Bouillon sur les squats marseillais ont démontré que Marseille, « à la fois ville de migrations, de circulations et d'altérité, et creuset d'identité locale [...] se prête bien à l'exploration de la ville informelle »³⁰ et donc, à l'exploration de terrains en marge de notre modèle libéral, tels le tiers foncier.

Les objectifs de la recherche sont de deux ordres. Il s'agit de saisir la pluralité des situations d'une part et, d'autre part, d'identifier et d'introduire des manières d'agir sur le tiers foncier. Il est donc question de fonder la notion de tiers foncier théoriquement, mais également de l'éprouver en situation concrète. Dans cette double perspective, j'ai opté pour une procédure de recherche action définie par Françoise Navez-Bouchanine comme « un processus de collecte de données, directement orienté sur la recherche d'une transformation du milieu, groupe ou organisme concerné, mis au courant et qui accepte pour la circonstance, la présence des chercheurs et collabore peu ou prou à la collecte et à l'analyse »³¹.

Dans une première partie, je montrerai en quoi le choix de mes terrains est étroitement lié à la construction de mes réseaux d'acteurs. Enfin, j'exposerai trois processus de mutation du foncier, significatifs des ajustements de méthode et qui ont particulièrement mis en question ma posture éthique.

2. Construction des réseaux d'acteurs et choix des terrains

J'ai choisi d'étudier le quartier de Consolat-Mirabeau pour deux raisons. Premièrement, mon directeur de thèse³² m'a mis en contact avec son associée, architecte paysagiste, travaillant sur la remise en service d'une voie ferrée dans ce quartier. Ce projet d'infrastructure génère du foncier résiduel de part et d'autre de la voie, dont aucun des acteurs ne souhaite assurer la gestion. Caractéristique des situations de conflit relatives à la gestion du foncier résiduel, ce projet de rénovation constituait ainsi un cas d'étude propice pour tester la notion de tiers foncier.

²⁸ Nous pouvons citer les concepts de tiers paysage [Clement G., 2000], de terrain vague [Sola Morales I., 1995 ; Beguin F., 1997] ou encore d'interstice [Tonnellat S., 2003].

²⁹ Navez-Bouchanine F. (Dir.), 2012, *Effets sociaux des politiques urbaines. L'entre-deux des politiques institutionnelles et des dynamiques sociales*, Paris, ed. Karthala

³⁰ Berry-Chikhaoui I., Deboulet A., Roulleau-Berger L. (Dir.), 2007, *Villes internationales. Entre tensions et réactions des habitants*, Paris, ed. La Découverte, p.189

³¹ Navez-Bouchanine F., 1989, *Enquêtes, mode d'emploi. Techniques d'enquête et collecte de données dans les études socio-économiques*, Casablanca, ed. Al Khattabi, p.182

³² Architecte DPLG, docteur en sciences et co-fondateur d'une agence d'architecture.

Deuxièmement, une analyse cartographique du quartier, associée à une visite de terrain, a mis en évidence une diversité de types de bâti et un réseau d'infrastructures lourdes, fragmentant le territoire et favorisant la production des vides urbains. J'ai identifié des processus d'appropriation et de désappropriation du foncier, tels que la construction d'un campement urbain³³ ainsi que plusieurs parcelles transformées en décharge sauvage. Le repérage de ces différents cas de tiers foncier, respectivement liées à la rénovation urbaine (la voie ferrée, terrain A), au mal-logement (le campement urbain, terrain B) et à l'environnement (les décharges sauvages, terrain C), a confirmé l'intérêt du quartier comme terrain d'étude.



Fig. 4 : repérage des terrains, quartier de Consolat-Mirabeau, effectué d'après photo aérienne par Serre M., le 02 avril 2014

Dans le contexte de la remise en service de la voie ferrée, j'ai établi avec l'architecte un contrat de collaboration de recherche, qui me permette d'assister à l'ensemble des réunions organisées avec les acteurs institutionnels, d'accéder aux données et de proposer des hypothèses d'action en fonction de mes résultats d'enquête. Etablir mes premiers contacts avec les acteurs institutionnels dans le cadre d'un projet de rénovation urbaine, contre lequel sont mobilisés les habitants, m'a interrogée sur l'objectivité de mes résultats d'enquête. Afin de ne pas prendre parti pour ces acteurs et de tenter de conserver un jugement critique, j'ai donc commencé à construire mon réseau d'acteurs locaux dans le même temps.

J'ai d'abord rencontré les « personnalités » du quartier, c'est-à-dire « les personnes qui, pour des caractéristiques particulières dues à leurs fonctions ou à leur notoriété ont une compétence spéciale à répondre sur certains thèmes »³⁴. Je me suis mise en relation avec les représentants des amicales des locataires, des Comités d'Intérêts de Quartier (CIQ), du centre social et des associations locales, telles

³³ Michel Agier définit les campements urbains comme des « hors lieux [qui] deviennent progressivement de nouveaux milieux sociaux, incertains et toujours « en marge » de quelques chose », dans Agier M. (Dir.), 2014, *Un monde de camps*, Paris, ed. La Découverte, p.16

³⁴ *Ibid.*, p.151

que le club de football et l'ADDAP 13³⁵. Grâce à ces premiers contacts, j'ai pu rencontrer des gens ordinaires, définis par le « caractère commun, banal qu'ils présentent et par conséquent, leur aptitude à représenter « l'individu » moyen d'une catégorie sociale à laquelle ils appartiennent »³⁶. L'acteur « ADDAP 13 » a joué un rôle important dans la construction de mes réseaux et le choix de mes terrains. Les éducateurs spécialisés de l'association m'ont effectivement introduite sur mes deux autres terrains, celui du campement urbain (terrain B) et celui de la décharge sauvage (terrain C). De la même manière qu'avec l'architecte chargée de la rénovation de la voie ferrée, nous avons établi ensemble un contrat de collaboration de recherche, spécifiant le cadre de ma recherche.

Le choix de mes terrains et la construction de mon réseau d'acteurs sont ainsi étroitement liés. Les croisements d'acteurs sur les terrains m'ont à la fois permis de construire un réseau solide et d'acquérir une connaissance fine du quartier, mais ont aussi soulevé des difficultés liées aux tensions et aux conflits existants avant mon arrivée. Afin d'en faire état, j'ai pris le parti d'exposer chacun de mes terrains séparément, en mettant en évidence les constantes et les adaptations de mes méthodes d'enquête.

3. Terrain A, la voie ferrée : relations entre recherche, expertise et action

Désaffectée depuis 1995, la voie ferrée s'est progressivement transformée en espace piéton, assurant la liaison entre les deux cités. Réseau Ferré de France (RFF), propriétaire de la voie et maître d'ouvrage de l'opération de remise en service, a engagé en 2012 une procédure d'enquête publique et mené des réunions de concertation. D'après mes entretiens avec les habitants, ces démarches conventionnelles ont créé davantage de blocages que d'échanges. Effectivement, les habitants ont monté des pétitions et se sont mobilisés *in situ*, en se couchant sur les voies pour bloquer les travaux. Dans ce contexte, j'ai rencontré des difficultés à expliquer aux habitants mes liens avec RFF et l'architecte. Après quelques semaines, cette position intermédiaire a progressivement été comprise par les différents acteurs et est devenue utile dans la construction de mes échanges. Les habitants ont commencé à me solliciter pour être tenus au courant de l'avancée du projet. De même, mes observations sur le terrain ont été utiles à la maîtrise d'ouvrage et à l'architecte, qui souhaitaient vérifier l'hypothèse d'un projet de jardins partagés pour aménager le foncier résiduel aux abords de la voie. Ce projet avait pour objectifs de favoriser « la paix sociale et la paix de l'équipement »³⁷ et de décharger RFF du poids de sa gestion matérielle et financière, en s'appuyant sur un collectif d'habitants jardiniers.



Fig. 5 : voie ferrée désaffectée (2012) source RFF



Fig. 6 : voie en cours de rénovation (2014) – SERRE M.

Mon enquête de terrain a mis en évidence la difficulté à mobiliser les habitants. Les acteurs associatifs, découragés par les réunions précédentes, ne souhaitaient pas s'engager dans le montage de

³⁵ Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention 13, ayant pour objectif de « répondre aux besoins et aux attentes des adolescents en difficulté, présents dans les quartiers où nous intervenons. Il privilégie des actions d'équilibre social, d'intégration et de prévention de l'exclusion. », sur <http://www.addap13.org/article5.html>, consulté le 24 nov.2014

³⁶ Navez-Bouchanine F., 1989, *Op.Cit.*, p.151

³⁷ Entretien avec l'un des acteurs institutionnels, rattaché à Réseau Ferré de France, le 2 déc. 2013, à Marseille.

ce type de projet et les habitants étaient difficiles à atteindre sans leur intermédiaire. Face à ces difficultés, j'ai soumis l'hypothèse aux acteurs institutionnels et professionnels de travailler sur le terrain avec les acteurs sociaux locaux, tels que l'école primaire et le centre social. Personnellement engagée dans l'association Graines d'archi³⁸, ayant pour objectif de diffuser la culture, l'architecture et, plus largement, l'accès aux études supérieures, j'ai proposé à la maîtrise d'ouvrage, à l'architecte et aux membres de l'association de monter un atelier pédagogique avec l'école primaire du quartier. Observer si ces ateliers pouvaient mettre en évidence des besoins et participer à la construction d'un réseau d'acteurs locaux a intéressé les membres de Graines d'archi, qui se sont saisis de l'occasion pour s'inscrire dans une démarche expérimentale.

Le financement du projet par RFF nous a posé, aux membres de Graines d'archi et moi, une question éthique. A juste titre, les habitants se sont demandé s'il ne s'agissait pas d'un moyen de leur « faire passer la pilule »³⁹. Or, il est évident que, par cette action, les acteurs institutionnels souhaitaient revaloriser leur image afin de faciliter l'acceptation d'un projet vecteur de nuisances importantes. Nous nous sommes tout de même engagés dans cette action pour deux raisons. Premièrement, ce financement nous a permis d'organiser une visite de l'école d'architecture et du campus universitaire pour une cinquantaine d'enfants, ce qui correspond aux valeurs portées par l'association. Deuxièmement, il nous a semblé intéressant d'observer si ces ateliers pédagogiques pouvaient justement offrir des possibilités d'articulation entre des stratégies institutionnelles et des projets sociaux, dont les objectifs de chacun des acteurs sont distincts.



Fig. 7 : séance de travail (avril 2014)



Fig. 8 : présentation au centre social (avril 2014)

A l'issue des séances, les enfants ont présenté leurs projets au centre social, mais les habitants étaient trop peu nombreux pour qu'un débat avec les acteurs institutionnels émerge. En revanche, leurs projets ont fait apparaître un manque d'équipements sportifs, ce dont l'architecte s'est emparé pour proposer un projet de parcours sportif à la place des jardins. Peu d'habitants ont assisté aux réunions de concertation suivantes, cependant, par le bouche-à-oreille, le projet du parcours sportif est progressivement devenu un support de réflexion pour les associations locales. A l'annonce du budget mis à disposition par RFF pour l'aménagement du terrain, celles-ci se sont rassemblées pour monter un projet artistique le long du parcours sportif, en associant l'école primaire, le collège du quartier et des jeunes en insertion professionnelle. Dans ce contexte, les membres de l'association Graines d'archi et moi-même continueront, dans l'année 2015, à intervenir à l'école primaire en partenariat avec les autres associations. Si les associations locales se sont impliquées dans le processus de transformation du tiers foncier et souhaitent faire participer différents publics au projet, les « gens ordinaires » sont pour l'instant exclus des réflexions, ce qui alimente le débat actuel concernant le renouvellement des moyens de concertation et de participation [Biau V, Fenker M, Macaire E, 2013].

En créant des conditions diverses d'échanges avec les acteurs, notamment par le contrat de collaboration de recherche et le montage des ateliers pédagogiques, j'ai souhaité m'inscrire dans une logique d'articulation entre expertise et recherche. Il s'agissait donc d'expérimenter des manières de

³⁸ Association rattachée à l'école d'architecture de Marseille, rassemblant des étudiants de l'école et de jeunes professionnels.

Site web : <http://www.marseille.archi.fr/acteurs/etudiants/graines-darchi/>

³⁹ D'après une discussion informelle avec des habitants du quartier, le 05 avr. 2014, à Marseille.

partager des connaissances pratiques des acteurs de terrain et des savoirs théoriques apportés par la recherche.

3.1 Terrain B, Campements urbains : adapter sa recherche à la demande sociale

Comme je l'ai mentionné précédemment, j'ai été introduite sur le terrain par les éducateurs de l'ADDAP 13, avec qui la question de la présentation aux habitants a été travaillée en amont. S'agissant d'un terrain souvent sous tension à cause des expulsions répétées des familles, les éducateurs souhaitaient que ma présence soit justifiée. Je leur ai donc proposé d'animer des ateliers pédagogiques avec un membre de l'association Graines d'archi, selon les mêmes termes que les ateliers menés dans le cadre de la voie ferrée. Cependant, les difficultés auxquelles étaient confrontés les habitants du campement nous ont amenés à modifier nos actions.

Avec une présence hebdomadaire sur le terrain durant six mois, nous n'avons pu animer que quatre ateliers, ce qui témoigne de l'adaptation de la procédure de recherche action initialement prévue, à la demande sociale. Effectivement, les ateliers étaient la plupart du temps remplacés par des actions plus essentielles : accompagner les familles dans leurs démarches administratives et juridiques, leur permettre l'accès aux soins, discuter des probabilités d'expulsion, de la mise sous pression régulière exercée par les forces de l'ordre etc.



Fig. 9 et 10 : atelier sur le campement urbain (mars 2014)

Une seconde difficulté a été d'expliquer ma position aux habitants alentours, notamment aux représentants des Comités d'Intérêt de Quartier avec lesquels je suis en contact dans le cadre du terrain A (la voie ferrée). Faisant régulièrement appel à la préfecture pour activer l'expulsion du campement, ils ne comprenaient pas ma présence sur ce site. Lors des réunions, j'ai dû repositionner mes terrains (la voie ferrée et le campement) comme des cas d'étude, prenant place au sein d'une recherche plus large concernant la gestion du foncier résiduel.

Cette première phase de terrain m'a permis d'analyser le réseau d'acteurs impliqués. Les habitants du campement sont soutenus par trois associations, assurant respectivement l'accompagnement social (ADDAP 13), l'accès aux soins et la défense des droits. Cette dernière assure les relations entre les habitants, les avocats et le tribunal. Enfin, les forces de l'ordre et les associations locales (CIQ et Amicales des locataires) mettent régulièrement les habitants sous pression pour provoquer leur départ. Après trois mois passés sur ce terrain, les familles ont d'ailleurs été expulsées. Par concours de circonstance, les financements de l'ADDAP 13 pour l'accompagnement social des personnes ne se sont pas renouvelés. Sans les éducateurs, mon coéquipier et moi avons alors été confrontés à des situations complexes que nous ne savions pas gérer.

Par exemple, nous avons effectué le relevé du campement avec les enfants, de manière à produire un plan qu'ils ont ensuite colorié. Etant en relation avec l'association assurant la défense des droits des personnes, nous leur avons fait part de cette action. Or, une procédure de péril imminent était engagée sur le terrain et l'association souhaitait utiliser le plan au tribunal pour appuyer les propos de l'avocate, en vue de différer l'expulsion. Dans ce contexte, la question de l'accès aux données était clairement posée. Le site, en relation directe avec un immeuble en ruine, prêt à s'effondrer, était

dangereux. Cependant, les expulsions sont terribles pour les familles et, plus elles sont rapprochées, plus le groupe est fragmenté, donc en situation de vulnérabilité. Dans ce contexte, comment distinguer son engagement personnel pour la défense des droits, son devoir d'objectivité en tant que futur chercheur et sa responsabilité professionnelle en tant qu'architecte ? Je n'ai pas réussi à résoudre cette équation. Je me suis sentie trop impliquée sur le terrain, sans recul suffisant et sans les connaissances juridiques nécessaires pour évaluer ma part de responsabilité, en tant que doctorante et en tant qu'architecte diplômée.

Comme le souligne Cristina Rossi, « l'immersion profonde et prolongée sur le terrain est nécessaire à la production de données »⁴⁰ et implique de qualifier son engagement « d'une neutralité prétendue à une prise de position assumée et agie »⁴¹. L'exposé de cette seconde expérience de terrain met ainsi en évidence les difficultés que j'ai rencontrées à articuler recherche et demande sociale, ainsi qu'à assumer une posture éthique en trouvant la « bonne distance » avec le terrain.

3.2 Terrain C, La décharge sauvage : recherche et conflits d'intérêt

La parcelle utilisée comme décharge sauvage par les citoyens est située entre l'emprise foncière d'un bailleur social et celle d'une autoroute. Inscrite dans le cadre d'un partenariat entre l'ADDAP 13, le bailleur social et la Communauté Urbaine de Marseille⁴², cette parcelle a fait l'objet d'un projet de nettoyage et d'aménagement.



Fig. 11 : Décharge sauvage (janv. 2014)



Fig. 12 : Photo après le chantier de nettoyage (avr. 2014)

Avant mon arrivée, les éducateurs porteurs du projet avaient la volonté de « faire avec les habitants » riverains de la parcelle mais, paradoxalement, ils avaient déjà décidé de transformer la décharge en terrain de boules, sans les avoir concertés. Sur la base de ce constat, je leur ai proposé d'organiser un atelier participatif sur le site, pour faire émerger des besoins, dans la même perspective que les ateliers pédagogiques concernant la remise en service de la voie ferrée. La maquette produite collectivement par les habitants a orienté le projet vers la création d'un espace de convivialité avec des tables, des bancs et un barbecue.

⁴⁰ <http://www.laa.archi.fr/+Figures-de-l-engagement-+?tout=oui>, consulté le 20.11.14

⁴¹ *Ibid.*

⁴² Opération « Agir pour mon quartier » consistant à mettre en place 32 chantiers éducatifs dans les quartiers prioritaires de Marseille.



Fig. 13 : Maquette réalisée avec les habitants (avril 2014)



Fig. 14 : Image du projet réalisée par Serre M. (juin 2014)

Ayant été introduite sur le terrain par l'intermédiaire de l'association, je n'avais pas saisi la complexité du jeu des acteurs. En effet, un architecte était déjà missionné depuis plusieurs années par le bailleur social, notamment pour établir des diagnostics et proposer des stratégies d'aménagement pour les espaces extérieurs dégradés. J'ai rencontré l'architecte *a posteriori* et, à juste titre, il s'est interrogé sur ma position et sur les effets que pouvaient avoir mes actions sur ses propres missions. Malgré les relations existantes entre le bailleur social et l'ADDAP 13, notamment assurée par un organisme chargé de la gestion de proximité du lotissement, j'ai pu observer qu'il y avait un manque de communication entre les différents acteurs et que les stratégies se superposaient sans être coordonnées. Effectivement, le projet de nettoyage et d'aménagement porté par l'ADDAP 13 n'a pas été mis en relation avec l'architecte, qui s'est retrouvé devant le fait accompli.

Mon action sur le terrain a donc influé sur le système d'acteurs, avec des apports positifs et négatifs. Le montage de l'atelier avec les habitants a particulièrement intéressé le bailleur social, qui s'est saisi de l'ensemble du projet porté par l'ADDAP 13 pour constituer un dossier de subventions, afin de financer la construction des tables et des bancs. Depuis mon arrivée sur le terrain, plusieurs rencontres ont été organisées par le bailleur pour que l'architecte et les éducateurs travaillent ensemble, cependant, les conditions de collaboration n'ont pas encore été posées. Les actions que j'ai proposées à l'ADDAP 13 ont ainsi activé des dynamiques, mais semblent également avoir généré des conflits d'intérêt, en particulier avec l'architecte.

Cette dernière expérience met en évidence l'importance d'être en relation, dès le départ, avec l'ensemble des acteurs et de donner un cadre formel et adapté à la recherche action. Dans ce contexte, la signature d'un contrat de collaboration de recherche avec l'architecte, en plus de celui signé avec l'ADDAP 13, aurait sans doute permis de me positionner clairement en tant que doctorante et de lever les ambiguïtés induites par mon diplôme d'architecte. J'ai fait cette proposition à l'architecte, mais le fait d'avoir agi sur le terrain, en amont avec les éducateurs, a généré des blocages qui restent difficiles à lever.

4. Conclusion : apports et limites de ma recherche action

Les trois procédures de recherche action présentées ont été construites à partir du même outil : le montage d'ateliers participatifs. Pourtant, nous avons pu observer que les différences de contexte, au niveau des enjeux et des acteurs, ont conduit à des adaptations de méthode et à une diversité de résultats.

Le travail en équipe avec les membres de l'association Graines d'archi a introduit, dans ma recherche et dans le cadre de l'association, un questionnement sur le renouvellement des manières de faire la ville avec les habitants. Ainsi, ces méthodes de recherche s'inscrivent dans le courant des réflexions sur les apports possibles des professionnels de la participation [Couture A., 2013]. En effet, les ateliers participatifs proposés sur les terrains A (voie ferrée) et C (décharge sauvage) ont été menés dans l'objectif de créer une interface entre projets et habitants. Les maquettes produites ont ainsi été utilisées comme support de communication « destiné à provoquer des perceptions directes et un

discours de réaction »⁴³, qui a permis aux acteurs institutionnels et associatifs de réorienter leurs projets en fonction des besoins exprimés. En revanche, les ateliers menés sur le terrain B (campement urbain) avaient initialement pour objectif de légitimer ma présence sur le terrain, mais ont soulevé d'autres problématiques mettant davantage en exergue la « part de responsabilité directe et immédiate »⁴⁴ portée par le doctorant ou le chercheur impliqué dans un processus de recherche action.

Ces trois expériences font apparaître des problématiques distinctes : le rapport entre recherche et expertise (terrain A), le rapport entre recherche et demande sociale (terrain B) et enfin, le rapport entre recherche et conflits d'intérêt (terrain C). L'analyse de la construction de mes réseaux m'a permis de tirer certains enseignements d'un point de vue méthodologique. Tout d'abord, donner un cadre formel à mes relations avec les acteurs est apparu structurant et essentiel à la compréhension de mon statut. Le contrat de collaboration de recherche établi avec l'architecte de la voie ferrée a ainsi facilité les conditions de recherche action, alors que sur le terrain C, ma position reste à clarifier, en particulier pour l'architecte. Par ailleurs, l'entrée sur le terrain par l'intermédiaire de certains acteurs a facilité l'accès aux données, mais également provoqué des blocages. Effectivement, le fait d'avoir été introduite par les éducateurs de l'ADDAP 13 sur le terrain C, sans connaître l'ensemble des stratégies à l'œuvre, a déstabilisé le système d'acteurs en place. Enfin, en m'impliquant socialement et politiquement avec les associations mobilisées sur le terrain B, j'ai été confrontée aux difficultés à adopter « une attitude d'implication dans la distance »⁴⁵, préconisée par Jean Rémy.

Dans l'élaboration de ma procédure de recherche, je tente de conserver une ligne directrice que je recompose en fonction des caractéristiques des situations rencontrées. En explorant des méthodes d'intervention en recherche action, j'ai pris le parti de rompre avec des pratiques « privilégiant le savoir en train de se concevoir au détriment d'une réalité en train de se faire »⁴⁶ dans l'objectif de vérifier mes hypothèses de travail posées en introduction. L'exposé de ces trois expériences de terrain met en évidence les articulations possibles ou non entre les stratégies portées par les acteurs institutionnels et celles portées par les citoyens. Les jeux d'acteurs identifiés, associés aux actions que j'ai proposées, montrent que le tiers foncier apparaît comme prisme d'analyse des formes de résistance et de négociation des acteurs de l'urbain, mais également comme terrain d'expérimentation, propice au renouvellement des manières de faire la ville.

⁴³ Navez-Bouchanine F., 1989, *Op.Cit.*, p.146

⁴⁴ *Ibid.*, p.194

⁴⁵ Remy J., 1998, *Sociologie urbaine et rurale. L'espace et l'agir*, Paris, ed. l'Harmattan, p.8

⁴⁶ Pirson, Pirson-De-Clerc, Ledoux, 1980, « Méthodes d'intervention en recherche-action », dans les Actes du colloque *Méthodologie et pratique de la recherche action*, Bruxelles, U.L.B. dans NAVEZ-BOUCHANINE F., 1989, *Op.Cit.*, p.194

5. Bibliographie

- Agier M. (Dir.), 2014, *Un monde de camps*, Paris, ed. La Découverte
- Berry-Chikhaoui I., Deboulet A., Roulleau-Berger L. (Dir.), 2007, *Villes internationales. Entre tensions et réactions des habitants*, Paris, ed. La Découverte, p.189
- Biau V., Fenker M., Macaire E. (Dir.), 2013, *L'implication des habitants dans la fabrication de la ville. Métiers et pratiques en question*, Réseau Ramau, cahier n°6, Paris, ed. la Villette
- Clement G., 2004, *Manifeste du tiers paysage*, Paris, ed. Sujet/objet
- Navez-Bouchanine F., 1989, *Enquêtes, mode d'emploi. Techniques d'enquête et collecte de données dans les études socio-économiques*, Casablanca, ed. Al Khattabi
- Navez-Bouchanine F. (dir.), 2013, *Effets sociaux des politiques urbaines*, Paris, Karthala
- Navez-Bouchanine F., 2013, *Les mondes urbains*, Paris, ed. Karthala
- Remy J., 1995, *Sociologie urbaine et rurale. L'espace et l'agir*, Paris, L'Harmattan
- Vigour C., 2005, *La comparaison dans les sciences sociales. Pratiques et méthodes*, Paris, ed. La Découverte

Liste des figures

- Fig. 1 : Gestion définie – foncier affecté
- Fig. 2 : Pas d'usage – foncier désaffecté
- Fig. 3 : Gestion indéterminée – tiers foncier
- Fig. 4 : Repérage des terrains dans le quartier de Consolat-Mirabeau, effectué d'après photo aérienne par Serre M., le 02 avril.2014
- Fig. 5 : Voie ferrée désaffectée (2012) – source RFF
- Fig. 6 : Voie en cours de rénovation (2014) – Serre M.
- Fig. 7 : Séance de travail (avril 2014)
- Fig. 8 : Présentation au centre social (avril 2014)
- Fig. 9 et 10 : Atelier sur le campement urbain le (mars 2014)
- Fig. 11 : Décharge sauvage (janvier 2014)
- Fig. 12 : Photo prise après le chantier de nettoyage (avril 2014)
- Fig. 13 : Maquette collective réalisée avec les habitants (avril 2014)
- Fig. 14 : Image du projet réalisée par Serre M. (juin 2014)

Etat de l'art des pratiques paysagères en aménagement urbain

Grégoire GIRARDIN

Directeur : Stéphane HANROT

Co-directrice : Alexandra BIEHLER

Laboratoire InsARTis – ENSA-Marseille

Séminaire doctoral du DREAM – 2014

MOTS CLES : Paysage - Aménagement urbain – Théorique - Pratique - Enseignement - Fondements
- Modélisation - Paramètres sensibles et scientifiques

RESUME :

Nous avons constaté que lorsque l'on met en relation l'idéalisation théorique d'un projet de paysage avec sa réalité pratique, nous rencontrons un écart entre l'ambition initiale et sa réalité finale. Pour notre travail de recherche nous avons posé comme hypothèse qu'il manque une articulation entre l'idéal théorique et la pratique effective du projet de paysage. Notre problématique sera alors de chercher à réarticuler l'idéal théorique et la réalité pratique du projet de paysage.

Dans ce contexte, nous avons dressé un état de l'art, partant des écrits des auteurs majeurs anciens et contemporains dont les réflexions portent sur le paysage et sur l'aménagement urbain. La liste qui suit prend en compte les auteurs qui ont été cités et étudiés dans le cadre de cet article : Vitruve, Olivier de Serres, Bernard de Palissy, Dezallier d'Argenville, René-Louis de Girardin, Alphonse du Breuil, Edouard André, Jean-Claude-Nicolas Forestier, Bernard Lassus, Jean-Robert Pitte, Augustin Berque, Pierre Donadieu, Michel Conan, Alain Roger, Bernadette Blanchon, Constance de Gourcy, Michel Corajoud, Jacques Coulon, Jacques Sgard, Gilles Simon, Gilles Clément, Alexandre Chemetoff, Alain Marguerit, mais aussi Proudhon, Robert Owen, Charles Fourier, Constant, Ebenezer Howard, Baron de Haussmann, Camillo Sitte, Le Corbusier, Walter Gropius, Saint-Simon, William Morris, John Ruskin, Engels, Carlyle ; et du champ de l'art : De Vinci, Fernand Léger, Abbé de Condillac...

Ces lectures mettent en lumière la juxtaposition de deux paramètres récurrents et indissociables, l'un scientifique, l'autre sensible. Les pratiques paysagères fondent en grande partie leur originalité sur la maîtrise de ce second paramètre, le paramètre sensible, concomitante de leur maîtrise des sciences appliquées à l'aménagement urbain. Cette mise en relation des héritages anciens et des pratiques contemporaines constituera l'un des éléments de réponse pour l'objet de notre recherche.

ABSTRACT :

We found that when one connects the theoretical idealization of a landscape project with the practical reality, we find a difference between the initial and final ambition reality. For our research we start with the hypothesis there is a lack of link between the theoretical ideal and the actual practice of the landscape project. Our problem will be to try to re-articulate the theoretical ideal and the practical reality of the landscape project.

In this context we have developed a state of the art, starting from the writings of the ancient and contemporary authors whose major reflections relate to the landscape and urban planning. The following list takes into account the authors who have been cited and discussed in the context of this article: Vitruve, Olivier de Serres, Bernard Palissy, Dezallier Argenville, René-Louis de Girardin, Alphonse du Breuil, Edouard André, Jean-Claude-Nicolas Forestier, Bernard Lassus, Jean-Robert Pitte, Augustin Berque, Pierre Donadieu, Michel Conan, Alain Roger, Bernadette Blanchon, Constance de Gourcy, Michel Corajoud, Jacques Coulon, Jacques Sgard, Gilles Simon, Gilles Clément, Alexandre Chemetoff, Alain Marguerit, and also Proudhon, Robert Owen, Charles Fourier, Constant, Ebenezer Howard, Baron Haussmann, Camillo Sitte, Le Corbusier, Walter Gropius, Saint-Simon, William Morris, John Ruskin, Engels, Carlyle, Da Vinci, Fernand Léger, Abbé de Condillac...

These readings highlight the juxtaposition of two recurring and interrelated parameters, the first one is scientific and the other sensitive. The landscaping practices are largely based on the originality of this second control parameter, the sensitive parameter, along with their control applied to urban planning sciences. The contact between ancient legacies and contemporary practices will be one of the answers to the subject of our research.

1. Introduction

Nous avons constaté que lorsque l'on met en relation l'idéalisation théorique d'un projet de paysage avec sa réalité pratique, nous rencontrons un écart entre l'ambition initiale et sa réalité finale. Nous posons comme hypothèse qu'il s'est opéré une désarticulation progressive entre les branches théoriques et pratiques qui influent sur les pratiques paysagères en aménagement urbain. Nous proposons donc de dresser un état de l'art pour comprendre comment s'est opérée cette désarticulation.

Cet état de l'art repose sur le schéma ci-dessous. Le temps T1 représente le temps passé, de l'Antiquité jusqu'aux portes du XXème siècle. Nous avons remarqué que, pour ce temps T1, la capitalisation et la transmission du savoir laissent place à une certaine imbrication, voire une interaction fusionnelle, des branches pratiques et théoriques. Le temps T2 correspond au temps contemporain (XXème siècle au début XIXème siècle), nous remarquons une désarticulation progressive des branches théoriques et pratiques, qui utilisent comme fondement les écrits du temps T1 mais qui tendent à fonctionner en circuit fermé. La branche théorique essentiellement alimentée par les réflexions des théoriciens et la branche pratique essentiellement alimentée par celles des praticiens. Il nous importe à travers cet état de l'art de dresser un portrait de cette situation des temps T1 et T2, afin d'ouvrir nos investigations de recherche sur la méthode de réponse à notre problématique dont l'objectif est de réarticuler l'idéal théorique et la réalité pratique du projet de paysage, qui correspond au temps T3b. Cette méthodologie fera l'objet d'une publication ultérieure.

Ainsi notre article sur l'état de l'art des pratiques paysagères en aménagement urbain sera décomposé en deux parties. La première dressera cet état de l'art passé et présent. Puis dans une seconde partie, nous tenterons de mettre en avant ce que nous retenons de cet état de l'art. Cette seconde partie sera décomposée en deux sous-parties l'une portant sur le positionnement à l'interface entre art et science des pratiques paysagères, l'autre portant sur l'émergence d'une théorie du projet de paysage grâce à la mise en exergue de « concepts » ou de règles expertes de praticiens.

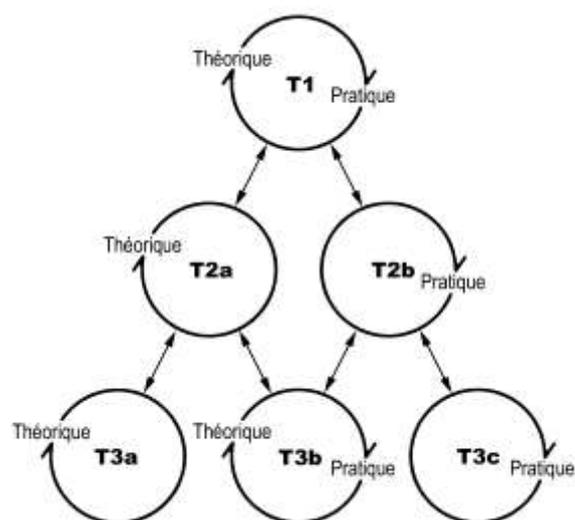


Figure 1- Schéma de l'évolution de la capitalisation du savoir. Source : G.G. 2014

2. Etat de l'art des pratiques paysagères en aménagement urbain : une capitalisation évolutive des savoirs

2.1 Un temps passé (T1) fondé sur une interaction des savoirs théoriques et pratiques – intégration progressive des pratiques paysagères en aménagement urbain

Le premier temps (T1) est le temps passé. La capitalisation et la transmission du savoir laissent place à une certaine imbrication, voire une interaction fusionnelle des branches pratiques et théoriques, qui, bien que distinctes, participent d'un même idéal artistique ou scientifique. Ainsi, d'un côté Vitruve, en 25 avant JC, pose comme entrée en matière de ses *10 livres de l'architecture* : « *En toutes sortes d'arts il y a deux choses, la Pratique et la Théorie, que de ces deux choses il y en a une, à savoir la Pratique, qui appartient particulièrement à ceux qui en font profession, et que l'autre, à savoir la Théorie, est commune à tous les Doctes.* » [Vitruve, 25 avant JC, p. 7] Et Claude Ptolémée de poursuivre près de deux siècles plus tard, en écrivant dans l'avant-propos de son *Almageste*, grande compilation mathématique et astronomique de son temps : « *C'est avec raison, ce me semble, mon cher Syrus, que, dans la saine philosophie, la théorie a été distinguée de la pratique. Car s'il est arrivé que la pratique soit précédée de la théorie, on ne trouvera pas entre l'une et l'autre une moins grande différence, non seulement en ce qu'il peut se rencontrer quelques-unes des vertus morales en plusieurs personnes qui n'ont rien appris, tandis que sans instruction il est impossible de rien savoir ; mais encore en ce que la théorie et la pratique tirent leur plus grande perfection, celle-ci d'un exercice constant et assidu dans les mêmes travaux, l'autre de ses progrès dans la découverte des règles à suivre.* » [Ptolémée, IIème siècle, Avant-propos]. Ainsi, en art comme en sciences, depuis l'origine du savoir l'interaction entre capitalisation théorique et expérimentation pratique est indissociable de toute évolution.

Plus tard l'un des premiers théoriciens du paysage en France, contemporain d'Olivier de Serre, Bernard de Palissy, dans son *discours admirable de la nature, des eaux et des fontaines* [De Palissy, 1580], utilisera même pour l'ensemble de son discours deux personnages, nommés « *Théorique* » et « *Pratique* ». Leurs discours assurant une fusion, autant qu'une distinction de deux branches, qui, de leur rencontre, participent à la construction d'une étape du savoir scientifique. Le réalisme de *Pratique* se confrontait à l'idéalisme de *Théorique*, le tout donnant une vision très moderne notamment des domaines de l'hydrologie ou de l'agriculture. Ici *Pratique* exprimait la réalité et le faisable, le contemporain et l'expérience, quand *Théorique* exprimait la vision, l'élan et l'envie d'amélioration pour l'avenir ou l'utopie. Chose plus étonnante, pour paraphraser Stéphane Hanrot⁴⁷, lorsque *Pratique* base son propos sur une connaissance objectivée, une théorie tend à émerger de ses couplets. Alors qu'à contrario, *Théorique* base son propos sur un discours engagé, pas forcément vérifiable, une position doctrinale tend ainsi à émerger de ses couplets. La liberté que l'auteur s'accordait par ce dialogue contradictoire mettant en relation expériences pratiques et idéal théorique, à l'époque censurée, nous semble importante à retrouver aujourd'hui.

⁴⁷ [Hanrot, 2002, p. 83-84] « *En fait chacun d'entre nous dispose d'une doctrine, plus ou moins élaborée, et la met en œuvre dès lors qu'il donne son avis sur telle ou telle architecture. Une doctrine contient un ensemble de préceptes dont on ne sait pas forcément justifier la pertinence sinon par conviction et par intuition. Une doctrine hiérarchise les multiples règles auxquelles on fait appel pour juger d'une architecture. On prend parti et position grâce à une doctrine. [...] C'est au sein des recherches et du débat doctrinal que se joue une grande part de l'innovation et de la création en architecture. [...] Etablis, définis et vérifiés sur un corpus de cas, ces préceptes doctrinaux pourraient alors prendre le statut de concepts théoriques. [...] D'une théorie, on peut dire qu'elle est formée de « concepts » et de lois mettant en jeu ces concepts dont on s'applique à démontrer le domaine de validité. Ces concepts forment un ensemble de connaissances objectivées [...]. Doit-on penser que les recherches à dominante doctrinale ou théorique sont concurrentes ? En fait, elles forment les deux composantes qui caractérisent la recherche architecturale. L'une, qui relève de l'art (au sens du savoir-faire et de la pratique), est par définition de nature engagée, souvent individuelle. L'autre relève de la constitution de connaissances objectivées.»*

Certains auteurs dont les noms ont traversé les siècles, déclinent eux aussi une certaine imbrication, permettant une articulation presque fusionnelle des branches théoriques et pratiques, et favorisant ainsi l'élaboration de véritables continuités dans les pratiques paysagères de leurs époques respectives. Ainsi, avec son *Théâtre d'Agriculture et mesnage des champs* [De Serres, 1600], Olivier de Serres construit, par une vaste compilation d'expériences pratiques, les bases d'une théorie, constituant, aujourd'hui encore, l'un des fondements de l'agronomie et de l'agriculture moderne. De la même manière, un siècle plus tard, en 1709 (première édition), Dezallier d'Argenville rédige *La théorie et la pratique du jardinage* [D'Argenville, 1709], compilant ce qui constituera l'un des fondements du jardin classique dit « à la française », basant sa théorie pour bonne part sur les pratiques paysagères d'André Le Nôtre (architecte paysagiste de Vaux-le-Vicomte et Versailles notamment).

Près d'un siècle plus tard, en 1777, René Louis de Girardin publie son essai *De la composition des paysages* [De Girardin, 1777], qui vient s'inscrire en rupture avec la conception classique du jardin à la française, proposée par Dezallier d'Argenville. Il base son idéal théorique sur les émanations philosophiques du Siècle des Lumières et notamment les idées de Jean-Jacques Rousseau ou de l'Abbé de Condillac [De Condillac, 1754]. « *Avant de mettre la main à l'ouvrage, commencez par bien connaître le pays qui vous environne. [...] Vérité et Nature : Messieurs les Artistes, voilà vos maîtres, et ceux du sentiment.* » [De Girardin, 1777, p. 39]. L'art et le sensible prennent alors une place nouvelle et avant-gardiste. Les jardins d'Ermenonville serviront de territoire pour mettre en pratique et créer des allers-retours avec son idéal théorique. Cet idéal constituera une première matérialisation théorique de sa méthodologie, portant sur le registre de la perception, intégrant la vue, l'esprit et le ressentir sensible dans son ensemble. « *Ce n'est donc ni en Architecte, ni en Jardinier, c'est en Poète et en Peintre, qu'il faut composer des paysages, afin d'intéresser tout à la fois, l'œil et l'esprit.* » [De Girardin, 1777, p. 33]

Edouard André, assure une synthèse des écrits préalables dans son ouvrage majeur intitulé *L'Art des jardins - Traité général de la composition des parcs et jardins* [André, 1879]). Son texte se décompose en deux parties principales. La première partie est une vaste compilation synthétique, une recherche abondamment argumentée dressant un état de l'art des différentes théories et tendances doctrinales préalables. Pour clôturer cette partie, il explore le champ du sensible et de l'esthétique et tente de trouver un positionnement intermédiaire pour paramétrer le goût, le beau, le pittoresque, l'unité et la variété, le spectaculaire et le charmant, l'harmonie et le contraste. Dans la seconde partie, il appuie son positionnement doctrinal, qui le fera qualifier plus tard de « *le théoricien du style mixte*⁴⁸ », par une vaste compilation de cas pratiques dans lesquels il tente de consolider par différentes expériences pratiques le positionnement théorique de sa première partie. L'ouvrage d'Edouard André apparaît comme un texte charnière de la scission entre théorique et pratique. Car corolairement à la rédaction de la seconde partie (pratique) de son ouvrage, les compilations encyclopédiques des bonnes pratiques connurent une grande diffusion, et deviendront l'instrument privilégié des praticiens du paysage. La plus connue de ces compilations de bonnes pratiques est la revue *le Bon jardinier*, éditée depuis 1755, qui porte sur les règles des bonnes pratiques dans les domaines de l'agriculture, l'aménagement et la composition de jardin. Edouard André sera d'ailleurs l'un des artisans importants de cette revue, dont l'édition de 1992 (153^{ème} édition) fait aujourd'hui encore référence. Ainsi depuis la parution de l'ouvrage d'Edouard André, il semble que ces deux branches théoriques et pratiques se soient disjointes et n'interagissent plus nécessairement.

Quelques années plus tard, en 1908, Jean-Claude-Nicolas Forestier, avec la rédaction de son texte fondamental intitulé *Grandes villes et systèmes de parcs* [Forestier, 1908, pp.48-97]⁴⁹, porte l'une des

⁴⁸ [Racine, 2002, pp. XIII-XIV] Michel Racine, *Créateurs de jardins et de paysages – en France de la Renaissance au XIXème siècle – Tome II : XIXème au XXème siècle*, dir. Michel Racine, Ed. Actes Sud, ENSP. 2002, 420p. ISBN : 2-7427-3721-9

⁴⁹ [Forestier, 1908, p. 59] « *Pour satisfaire à ces besoins des grandes villes modernes, l'œuvre spéciale d'amélioration et de prévoyance dont nous nous occupons est complexe. Elle exige un certain ordre, une méthode, une idée directrice, afin d'atteindre le plus économiquement au résultat le plus parfait, afin de ne pas disperser inégalement et sous l'impulsion de circonstances accidentelles des efforts et des ressources précieuses. Il faut, comme dans toute œuvre humaine, un examen préalable, l'étude d'un programme, d'un plan, d'un projet d'ensemble clairement définis à l'avance.*

plus pertinentes avancées théoriques qui sert aujourd'hui encore de base aux pratiques paysagères en aménagements urbains. Ce positionnement théorique s'appuie sur un acquis pratique qui n'est pas détaillé et qui n'offre pas suffisamment d'enseignement pour poursuivre l'œuvre dans son sens originel et ainsi offrir par ricochet d'autres avancées urbaines. Par son ouvrage, il a ouvert le champ d'une maîtrise foncière prospective, prenant en compte une vision globale, une anticipation démographique du phénomène urbain, valorisant une véritable recherche action au sein de la maîtrise d'ouvrage. C'est un exemple assez original pour être souligné, et qu'il importe de valoriser aujourd'hui.

A cette époque et corolairement, une mutation urbaine est en marche. La révolution industrielle et machinisme du XIX^{ème}, conséquence de l'émancipation sociale et libertaire impulsée par le Siècle des Lumières, fut accompagnée d'une refonte radicale de la théorie et des pratiques urbaines, aboutissant à deux modèles majeurs : les transformations de Paris, réalisées entre 1852 et 1870 par le Baron de Haussmann, à la demande de Napoléon III ; et le projet d'Ildefonso Cerda de 1859 pour l'extension de Barcelone. Ces deux modèles serviront de fondement pour cette révolution urbaine.

Si le modèle parisien, cherche à travers des règles de sécurité, d'hygiène et de perspectives, empruntées à l'art des jardins, à raccommoier une ville avec son époque, le modèle catalan revisite à une échelle plus adaptée à son temps (forte croissance démographique et automobile), la géométrie du *cardo* et du *decumanus* romain, qui sera largement employée sur les terrains non bâtis du *Vieux Continent* et du *Nouveau Monde*. Par la suite Arturo Soria y Mata avec sa théorie de la *Cité Linéaire*, et Ebenezer Howard, avec celle de la *Cité Jardin*, poursuivent le modèle de Cerda, en adjoignant une place plus grande aux espaces verts et colonisent ainsi de nouveaux espaces. Mais dans ces deux modèles socio-architecturaux, les règles de la perspective, ainsi que toutes celles élaborées par la théorie de l'art des jardins offerte par Dezallier d'Argenville [D'Argenville, 1709], René Louis de Girardin [De Girardin, 1777] ou Edouard André [André, 1879] notamment, ne sont que faiblement représentées.

2.2 Le temps présent (T2a et T2b) comme contexte d'une désarticulation progressive de branches théoriques et pratiques

La désarticulation progressive entre théorique et pratique s'est réalisée, comme l'exprime Henry Saint-Simon [Saint-Simon, 1825]⁵⁰ essentiellement sous le joug des progrès techniques, scientifiques et sociaux, qui ont été assortis d'une spécialisation progressive du savoir. Pour ce qui a trait aux aménagements urbains, cette spécialisation des savoirs dans tous les domaines scientifiques, entraîne une augmentation de la prise en compte des paramètres scientifiques et quantitatifs. Cette augmentation a pour corolaire, comme en témoigne Michel Corajoud [Corajoud, 1982]⁵¹, une

Il y a non seulement à calculer quelle doit être la surface d'espaces libres à prévoir pour une population déterminée, il faut aussi se préoccuper de leur plus efficace distribution et de leur uniforme répartition.

Afin de bien faire comprendre ce qu'est pratiquement un système de parcs, il est nécessaire d'en définir et d'en classer les divers éléments qui peuvent être ainsi énumérés : les grandes réserves et les paysages protégés ; les parcs suburbains ; les grands parcs urbains ; les petits parcs ; les jardins de quartier ; les terrains de récréation qui pourront aussi comprendre des jardins d'enfants ; les avenues-promenades »

⁵⁰ [Saint-Simon, 1825, p.102-104] « depuis le quinzième siècle, l'esprit humain s'est détaché des vues les plus générales : il s'est livré aux spécialités, il s'est occupé de l'analyse des faits particuliers, des intérêts privés des différentes classes de la société ; il a travaillé à poser les principes secondaires qui pouvaient servir de base aux différentes branches de ses connaissances ; et, pendant cette seconde période, l'opinion s'est établie que les considérations sur les faits généraux, sur les principes généraux et sur les intérêts généraux de l'espèce humaine, n'étaient que des considérations vagues et métaphysiques, ne pouvant contribuer efficacement aux progrès des lumières et au perfectionnement de la civilisation.

[...] Il est donc bien désirable que les travaux qui ont pour objet le perfectionnement de nos connaissances relatives aux faits généraux, aux principes généraux et aux intérêts généraux, soient promptement remis en activité, et soient désormais protégés par la société, à l'égal de ceux qui ont pour objet l'étude des faits particuliers, des principes secondaires et des intérêts privés. »

⁵¹ [Corajoud, 1982] « Le paysage est une mémoire (...) Le paysage contemporain est en train de rompre toutes ses amarres avec la réalité sensible. (...) Tout l'effort technique du siècle s'est employé à faire table rase, à

régression de la prise en compte des paramètres sensibles et qualitatifs dont les protagonistes n'ont pas su trouver l'unité suffisante pour exprimer leur apport indissociable d'une mise en œuvre d'aménagements urbains harmonieux et progressistes. Ainsi, l'ère moderne, du XIX^{ème} au XXI^{ème} siècle, ouvre sur deux tendances contemporaines instables, car autonomes et/ou faiblement interactives : avec d'une part une recherche théorique (T2a) et une évolution des pratiques (T2b) respectivement tournées sur elles-mêmes ; et d'autre part un champ d'action et de recherche trop circonscrit au paysage en tant qu'objet.

Réalisons un bref rappel de l'histoire contemporaine des pratiques paysagères. Les réflexions sur le paysage liées à la reconstruction d'après-guerre aboutissent à la création de la section SPAJ de l'Ecole Nationale Supérieure d'Horticulture (ENSH) en 1945, sur la base d'un héritage théorique et pratique allant d'André Le Nôtre à Jean-Claude-Nicolas Forestier. La montée en puissance de cette section, sous la houlette de Jacques Simon, aboutira à la mise en place d'un enseignement de conception, alliant théorie et pratique. La richesse du champ de réflexion ouvert s'exprimera à travers la création du Centre National d'Etudes et de Recherches sur le Paysage (CNERP) qui assura la formation de nouveaux acteurs, associant dans leurs modes d'expressions des données théoriques et pratiques. Ces « paysagistes d'aménagement », seront formés jusqu'en 1978.⁵²

Parallèlement en 1976, l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage (ENSP) est créée au sein de l'ENSH. A sa création, la formation proposée par l'ENSP était portée par deux ateliers, mêlant pratique et recherche, l'un portant sur l'histoire de l'art et les sciences de l'environnement dirigé par Bernard Lassus (atelier Duffrenoy), l'autre portant sur la sociologie et les politiques de l'urbanisme dirigé par Michel Corajoud (atelier le Nôtre). Une assez forte émulation s'exercera durant 20 ans entre ses deux ateliers. L'idée d'une fusion possible sera remise en cause par la mise en œuvre des « Grands Travaux » de François Mitterrand qui portera sur la scène nationale et internationale des figures professionnelles nouvelles du renouvellement urbain en la personne des lauréats de ces grands concours d'aménagement. La branche pratique devient alors dominante sous la houlette de ses nouvelles « stars » et la branche théorique « disparaît ».

A la demande des pouvoirs publics qui voient la nécessité de mieux théoriser les acquis professionnels pour capitaliser, comprendre, débattre et surtout transmettre ces nouvelles pratiques du métier, Bernard Lassus et d'autres théoriciens du paysage créent en 1991 le DEA « Jardins, paysages, territoires » à l'École d'architecture de Paris La Villette. A la même période les enseignants-chercheurs de l'ENSH quittent Versailles pour Angers. C'est en quelque sorte une scission entre la recherche et la pratique. Une petite veille de recherche sera néanmoins conservée à l'ENSP à partir de 1994. Cette veille qui deviendra en 2007 le LAREP mena très tôt un premier programme de recherche sur les paysagistes français (1945-1975), avec Bernadette Blanchon⁵³. Mais la branche théorique n'ayant plus de réelle implication dans l'enseignement de l'ENSP, cette recherche avant-gardiste ne donna que peu d'échos.

Nous vivons actuellement un regain d'intérêt de la recherche théorique sur le thème des praticiens du paysage. Constance de Gourcy⁵⁴, sur la base d'un travail collectif et d'enquêtes de terrain, témoigne d'une volonté de réaliser un corpus portant sur l'identification des pratiques paysagères.

utiliser le territoire comme un support amorphe où pourraient se déployer « librement » toutes les stratégies d'aménagement. L'outillage dont nous disposons est si violent qu'il n'a plus à négocier son effort avec le site. »

⁵² [Donadieu, 2009] Pierre Donadieu, *Éléments pour une histoire de la recherche à l'École nationale supérieure du paysage de Versailles*, in. *Projets de paysage n° 2*. Ed. ENSP. 2009. URL : http://www.projetsdepaysage.fr/fr/elements_pour_une_histoire_de_la_recherche_a_l_ecole_nationale_superieur_e_du_paysage_de_versailles_ensp, consulté le 10/03/2014

⁵³ [Blanchon, 1997] Bernadette Blanchon, *Les paysagistes en France depuis 1945*. in *Les espaces publics modernes – situations et propositions*, dir. Virginie Picon Lefebvre, Ed. Le Moniteur, Paris. 1997. 240p. ISBN : 2281190986

⁵⁴ [De Gourcy, 2012] Constance de Gourcy, *Paysage et développement durable – Marseille et sa région*,. Ed. Presses Universitaires de Provence & Presses Universitaires d'Aix-Marseille, Collection Espace et Développement durable. 139 p. 2012. ISBN : 2853998428

3. Que retenons-nous de cet état de l'art ?

3.1 Des pratiques paysagères à l'interface entre art et sciences – entre sensible et scientifique

« Si l'on suit la tradition kantienne, la perception n'appartient qu'aux sens, mais il faut chercher dans le jugement – jugement empirique et jugement d'expérience – les conditions de la connaissance. » [Roncayolo, 1996, p.73]. Si le sensible est un objet de recherche il est plus fluide et peu malléable, car relève justement de la sensibilité de chacun. Néanmoins, à l'époque des Lumières, l'abbé Étienne Bonnot de Condillac propose dans son *Traité des sensations* [De Condillac, 1754] les bases d'une réflexion scientifique et doctrinale sur la sensibilité, posée sur l'empirisme des sensations et/ou perceptions. Il part de la création d'une statue théorique, aujourd'hui on parlerait de programmation robotique, puis il fait varier la palette des sensations, partant de chaque sens, dont il définit la spécificité individuellement, par une grille qu'il paramètre avec les termes *douleur* et *plaisir* (par analogie en programmation on utiliserait les chiffres 0 et 1). Chacune de ces sensations est ensuite progressivement complexifiée avec l'ajout d'un autre sens, afin de distinguer l'évolution des sensations en relation directe avec leur association. Ici, la mémoire joue le rôle d'élément fédérateur d'une relation de sensations, qui variera selon la spécificité du sens premier. Par analogie, nous pouvons vérifier aujourd'hui ce précepte avec la variété des regards et positionnements thématiques ou doctrinaux sur un même territoire, qui est l'expression de chacun des acteurs, de chacune des spécificités techniques, de chacune des sensibilités. René-Louis de Girardin tentera de réaliser une transposition du traité de Condillac pour les pratiques paysagères [De Girardin, *ibid.*]. Faisant des sentiments, des sensations et de la sensibilité les fondements de son argumentaire doctrinal, militant pour la création de projets de paysages tournés vers l'image de la nature, s'inscrivant en ce sens en contradiction avec la vision géométrique du jardin classique de l'ancienne noblesse, de Girardin rédige néanmoins un texte qui construit pour la première fois une proposition scientifique d'appréhension du sensible en matière paysagère. Plus tard, d'autres branches artistiques exprimeront un positionnement scientifique pour appuyer leur expression sensible plastique, avec notamment la période cubiste autour de penseurs comme Fernand Léger : « *L'art est subjectif, c'est entendu, mais une subjectivité contrôlée, appuyée sur une matière première objective.* » [Léger, 1937, p.52]

Il importe donc de formaliser la part objective des pratiques paysagères pour favoriser une meilleure réintégration du sensible dans le domaine des sciences artistiques et plastiques de l'urbain, et ainsi de rendre lisible le positionnement du praticien de paysage dans la chaîne des aménagements urbains.

Afin de positionner le paysagiste par sa méthode, comme l'appelle de ses vœux Alain Marguerit [Marguerit, 2013, Vidéo]⁵⁵, il nous importera de définir une modélisation qui mette en avant l'outil de sa pratique, le paysage en tant que tel. Qu'est-ce que le paysage ? Qu'elle en est la définition ? Le terme de paysage, regroupe autant de définitions que la planète comporte d'êtres humains, comme nous avons pu le démontrer dans notre travail de synthèse sur le thème : « paysage et aménagement

⁵⁵ [Marguerit, 2013, Vidéo] Alain Marguerit, « Paysage en projet – Changement d'échelle ? Changement de stratégie ? », in. Cycle de conférences de la FFP « Expériences de paysage » au Pavillon de l'Arsenal. 29 juin 2013, URL : <https://www.youtube.com/watch?v=2GyVr5DgD-o>, consulté le 07 mars 2014 :

« Les trois piliers incontournables du projet de paysage sont : l'espace, les acteurs et le temps.

- L'espace, c'est le territoire, le site du projet avec sa géographie, l'histoire de sa fabrication.

- Comment il s'est constitué, c'est le rôle des acteurs, qui fabriquent et utilisent ce territoire. On peut compter trois catégories d'acteurs : les élus, les techniciens (dont paysagistes), les habitants (citoyen et usagers).

- Autre point incontournable, c'est la notion de la temporalité. Quelle est l'action urgente ? Quels sont les projets à court ou moyen terme (moins d'urgence) ? Quel est la réflexion à long terme ?

Ce n'est pas tant espace, temps et acteurs qui est important dans la notion de projet, c'est surtout la question. S'il n'y a pas question, il n'y a pas projet ! Le problème c'est de savoir resituer la question dans la logique des acteurs. Qui la pose ? Pourquoi est-elle posée ? Dans quel temps doit-on y répondre ?

(...) Sur l'acte de projet en lui-même, une méthodologie doit se construire. Elle passe par le croisement des compétences, qui permet de traiter la complexité, Elle passe par le partage. Comment on fait partager le projet par la méthode ? »

urbain » [Girardin, 2001, pp. 6-12]⁵⁶. Le terme de paysage est mobile, instable et variable. Il exprime l'extrême diversité de la notion même de paysage. Aucun consensus général ne s'est fait et ne se fera sans doute jamais sur la définition du paysage. Chacune des écoles tend à construire son enseignement sur une définition de consensus particulière, éphémère et évolutive, ou sur une association de personnalités ayant chacune sa propre définition de la notion. Le terme de paysage semble indissociable de l'être humain qui le définit, de son positionnement et de son partage. Aussi, autant que l'être est varié, la notion de paysage l'est par voie de fait. Mais si l'être humain est caractérisé par sa diversité, sa classification par les anthropologues sous-entend certaines occurrences. N'en est-il pas de même pour le paysage ?

Ainsi, s'il existe une part scientifique (mécanique du corps humain) et une part spirituelle (cerveau et variété des formes) en chacun de nous, pourquoi n'en serait-il pas de même en matière de paysage ? Aussi, partions-nous d'une hypothèse, a contrario si la notion de paysage devait se positionner, elle se situerait à l'interface entre science et art, ingénierie et poésie, sensible et technique, subjectif et objectif, qualitatif et fonctionnel. Si un pan de chacun de ses duos reste à l'appréciation de chacun, un pan est, quant à lui, modélisable pour construire une science qui serve de levier pour les créations artistiques, un cadre pour porter plus haut la libre et positive émulation des pratiques artistiques et empiriques. Ce positionnement sera défendu même s'il peut être partiellement contredit par certains penseurs et praticiens, qui dans l'héritage de Kant, comme Jean-Marc Besse, redonnant vie à *la Critique de la faculté de juger* de Kant, écrit : « *L'art n'est pas l'exécution d'une méthode ou d'une procédure quelles que soient les circonstances et les conditions. [...] L'art du cordonnier est, dit Kant, un savoir-faire, c'est-à-dire une capacité bien particulière qui consiste donc à travailler avec rigueur en sachant aller au-delà de la méthode lorsque la situation l'exige. Aller plus loin que la règle : cela veut dire qu'on est capable d'inventer.* » [Besse, 2002, p.23]⁵⁷. La dernière phrase, cependant, sous-entend que pour inventer il est nécessaire de connaître la règle, que la méthode est un accompagnement de l'art, si celle-ci conserve sa faculté d'être dépassée. Nous proposerons à travers ce travail de recherche de conserver ce double aspect d'ouverture à la méthode, pour positionner la part de science, qui assure la capitalisation des savoir-faire, et d'ouverture au sensible, offrant une liberté dans l'action nécessaire au dépassement de cette méthode. Pour reprendre les mots de Gilles Tiberghien : « *Sans doute convient-il de nuancer ces positions. Les valeurs sensibles et les paramètres scientifiques ne sont peut-être pas aussi facilement isolables.* »⁵⁸ Prenons l'exemple de la plantation d'une essence végétale lambda. Pour que cette plantation soit « réussie » il existe une part de poésie (ou de sensibilité) et une part de science, une part de subjectif et une part d'objectif, une part de doctrine et une part de théorie. Ainsi, pour une bonne pratique paysagère, les paramètres scientifiques et sensibles sont à prendre en compte individuellement et à évaluer conjointement.

D'un point de vue objectif, dit « scientifique », pour qu'une essence végétale plantée pousse, il existe certaines règles impondérables à respecter : il lui faut un trou (dimensions), respecter les associations végétales et les distances entre les sujets, le type de sol (profondeur, structure, pH), le climat (pollution, vent, humidité, pression, chaleur, fraîcheur, gelée), la luminosité, un apport en eau et en éléments organiques et minéraux compatibles avec l'essence. De fait, toute pratique paysagère nécessite certaines connaissances scientifiques indispensables.

Mais il y a aussi d'autres paramètres tout aussi importants pour une plantation réussie, qui touchent au domaine du sensible. Il en est de l'usage (utilité ou agréable), des sensations recherchées (fonction des goûts et des envies de chacun), du type de floraison (couleur et période), de l'harmonie des masses végétales, etc.

⁵⁶ [Girardin, 2001] Grégoire Girardin, *Note de synthèse : Paysage et aménagement urbain*, CDU, 2001, 82 p. URL (site consulté le 18/03/2014) :

<http://crdaln.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/Crdaln/0099/Cdu-0099473/EQUDEX00009521.pdf>

⁵⁷ [Besse, 2002] Jean-Marc Besse, Du jardin au jardinage, la ruse du paysagiste (retranscription par JL Brisson, M Rumelhard d'un discours de JM Besse tenu en 2002 à l'ENSP), in. *Les carnets du paysage n°9 & 10 – Jardinier*, Ed. Actes Sud / ENSP, 2003, 403 p. ISBN : 2-7427-4397-9, ISSN : 0766-2130

⁵⁸ [Tiberghien, 1999, pp. 48-55] Gilles Tiberghien, L'écologie du paysage comme métaphore artistique, in. *Les carnets du paysage n°3 – le paysage entre art et science 2, relier*. Ed. Actes Sud / ENSP. 1999, 160 p.

3.2 Des « concepts » des praticiens déclinent des règles expertes qui favorisent l'émergence d'une théorie du projet de paysage

« Avant de mettre la main à l'ouvrage, commencez par bien connaître le pays qui vous environne. (...) Gardez-vous de commencer par les détails, et de vouloir conserver particulièrement des choses déjà faites, si elles deviennent incompatibles avec la disposition générale (...). Prendre ce que le pays vous offre ; savoir vous passer de ce qu'il vous refuse, vous attacher surtout à la facilité et à la simplicité de l'exécution : voilà la règle (...) vérité et nature : Messieurs les Artistes, voilà vos maîtres, et ceux du sentiment. » [De Girardin, 1777, p. 38-39]

Philippe Panerai [Panerai, 1999, p. 13]⁵⁹ s'inscrit dans ce sens lorsqu'il écrit qu'avant de chercher à comprendre la structure d'un territoire, avec notamment l'analyse du matériel cartographique et statistique disponible, « commençons d'abord par regarder le territoire. » La « chair » d'un territoire s'appréhende selon trois temps indissociables et successifs : « déambuler » pour s'imprégner d'une ambiance, « dessiner » pour donner de la substance aux choses observées et « photographier ».

« Ce n'est donc ni en Architecte, ni en Jardinier, c'est en Poète et en Peintre, qu'il faut composer des paysages, afin d'intéresser tout à la fois, l'œil et l'esprit. » [De Girardin, 1777, ibid.]. Si le paysagiste est avant tout un poète, il importe de prendre en compte les éléments capables d'en révéler le ressenti sensible, en analysant les paramètres qualitatifs du paysage par un état des lieux in situ. Cet état des lieux fixe, pour une temporalité donnée, les éléments vus, sentis, touchés, entendus et ressentis de manière générale, un instant photographiés ou croqués, une inspiration lyrique, une colorimétrie et une luminosité prégnante, des ambiances générales, des interactions au sol ou hors-sol... Cet état des lieux synthétisé par un schéma ou un modèle permet d'identifier et de caractériser ce paysage sensible, le grand paysage et le paysage vécu, délimiter des lieux identitaires, interactifs ou transversaux, déclinant les visibilité, sonorités, odeurs, tactiles et saveurs, les lieux subjectifs du bien-être, les vides et les pleins, susceptibles de dessiner des lignes de force, des relations de covisibilité et des effets de silhouette, des continuités sensibles, un séquençage en espaces ouverts et fermés. Cette synthèse favorisera la mise en perspective dynamique et évolutive de ce ressenti sensible qui définira la maille du paysage sensible et les attendus de son remaillage, régression ou progression paysagère, séquencer ou associer, importance de l'unité de l'ensemble et de sa liaison avec le pays, en associant couleurs, matières et textures...

Certains éléments de méthode de travail sont récurrents chez les principaux praticiens. Il en est ainsi de comprendre le caractère qui fait la force du site, de se faire une place ou de trouver une emprise cohérente pour le projet, de favoriser la concertation ou le débat pour absorber les conflits urbains, d'ouvrir le regard pour créer l'horizon et puiser la lumière, de construire l'intime pour identifier et caractériser le site, de structurer l'ensemble pour créer l'harmonie, d'accrocher le « morceau » dans « l'ensemble ». Il importera ici de noter l'impact important de la méthode d'appréhension du projet déclinée par Michel Corajoud sur toute une génération de paysagistes qui se base sur neuf conduites à tenir : « 1/ Se mettre en état d'effervescence ; 2/ Explorer les limites, les outrepasser ; 3/ Parcourir en tous sens ; 4/ Quitter pour revenir ; 5/ Traverser les échelles ; 6/ Anticiper ; 7/ Défendre l'espace ouvert ; 8/ Ouvrir son projet en cours ; 9/ Rester le gardien de son projet. » [Corajoud, 2000]

Quelques citations clés des principaux praticiens du paysage peuvent avoir valeur de règle experte :

- « chaque projet, qu'il soit petit ou grand, est une partie d'un territoire plus vaste. » [Chemetoff, 2009, p. 18]⁶⁰.
- « il vaut bien mieux avoir à gagner qu'à perdre dans l'exécution. » [De Girardin, 1777, p. 42]
- « la composition sera confuse si l'on ne découvre pas un caractère d'ensemble pour relier les parties. [...] la variété bien employée embellit un lieu sans détruire l'effet général, [...] le grand secret

⁵⁹ [Panerai, 1999] Philippe Panerai (sous la dir.), *Analyse urbaine*, Editions Parenthèses, 1999, 189 p. ISBN : 2-86364-603-6, ISSN 1279-7650

⁶⁰ [Chemetoff, 2009] Alexandre Chemetoff, *Visites*, Ed. Archibooks, Sautereau, Paris, 2009, 469 p. ISBN : 978-2-35733-094-8

de l'art des jardins consiste dans la conservation du caractère de chaque scène » [André, 1879, p. 133-134].

- « *Un bon projet, c'est une négociation tripartite : le résultat de l'interaction entre trois acteurs : le site bien sûr, le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage. La qualité du projet, au bout du compte, repose sur l'équilibre entre ces trois composantes.* » [Corajoud, 1998, pp. 6-15]

- « *Apprendre à faire la ville par le jardinage est peut-être justement la voie de l'avenir. Tout comme les paysagistes ont réappris récemment à cultiver la friche, le flou, l'éphémère, la superposition et la concurrence entre espèces végétales, c'est-à-dire à ne pas tout définir dans un projet mais à tenter de prévoir, à ne pas affecter tous les espaces plantés, mais à accepter de les gérer. Il existe aujourd'hui d'autres façons d'aménager l'espace, qui consistent à imaginer de ne pas tout arbitrer, ne pas tout délimiter, à inciter plus qu'à interdire, à accepter que le projet de paysage soit nécessairement imparfait ou plutôt, qu'il ne se perfectionne qu'à l'usure.⁶¹* »

- « *Cet art symétrique [...] où le dessin géométrique s'accorde mieux que le style paysager avec les constructions environnantes ; dans les promenades publiques, où certaines convenances priment toute autre considération ; auprès des habitations urbaines, et dans les jardins d'utilité, où le produit et la facilité d'exploitation sont l'objet à atteindre avant tout.* » [André, 1879, p. 132]

⁶¹ [L'Anton, 1999, pp. 16-21] Jean-Marc L'Anton, En vert et pour tous ? – Ou le jardin des usages, in. *Les carnets du paysage n°3 – le paysage entre art et science 2, reliev.* Ed. Actes Sud / ENSP. 1999, 160 p.

4. Bibliographie

- [André, 1879] Edouard André, *L'Art des jardins - Traité général de la composition des parcs et jardins*, Ed. G. Masson, Paris, 1879, 966 p.
- [Corajoud, 1982] Michel Corajoud, « le paysage c'est l'endroit où le ciel et la terre se rencontrent », in. *Mort du paysage? - Philosophie et esthétique du paysage*, Dir. François Dagognet, 1982, 239 p. ISBN : 2-903528-18-7, ISSN : 0291-7157
- [Corajoud, 1998] Michel Corajoud, Espaces publics, conflits d'usages, entretiens avec Michel Corajoud, propos recueillis par Pierre-François Mourier, in. *Les carnets du paysage n°1 – le paysage comme espace public*. Ed. Actes Sud / ENSP. 1998, 168 p. ISBN : 2742714162
- [Coulon, Leblanc, 1993] Jacques Coulon, Linda Leblanc, *Paysages*, Ed. Le Moniteur, Paris, 1993, 120 p. ISBN : 2-281-19073-0, ISSN : 0989-4268
- [D'Argenville, 1709] Antoine Joseph Dezallier d'Argenville, *La Théorie et la pratique du jardinage*, Libraire-imprimeur Pierre Jean Mariette, 4^{ème} édition de 1747, 556 p.
- [De Condillac, 1754] Abbé Etienne Bonnot de Condillac, *Traité des sensations*, Imprimeur De Bure, Paris, 1754, Tome I et II, 360p. et 347p
- [De Girardin, 1777] René-Louis de Girardin, *De la composition des paysages, ou des moyens d'embellir la Nature autour des habitations, en joignant l'agréable à l'utile*, Libraire-Imprimeur Delaguette, Genève, 1777, 193p.
- [De Palissy, 1580] Bernard de Palissy, *Discours admirable de la nature des eaux et des fontaines*, Libraire-Imprimeur Martin le Jeune, Paris, 1580, 402 p.
- [De Serres, 1600] Olivier de Serres, *Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, Paris, 1600, 1044p.
- [Forestier, 1908], Jean-Claude-Nicolas Forestier, *Grandes villes et systèmes de parcs*, IFA, Ed. Norma, 1997, 381 p. ISBN : 2909283-259 (ou 7). ISSN : 1255-0507
- [Hanrot, 2002] Stéphane Hanrot, *A la recherche de l'architecture – essai d'épistémologie de la discipline et de la recherche architecturales*, Ed. L'Harmattan, Paris, 2002, 253 p. ISBN : 2-7475-2837-5
- [Léger, 1937] Fernand Léger, *Fonction de la peinture*, Ed. Gonthier, 1965, 206 p.
- [Lynch, 1960] Kevin Lynch, 1999, *L'image de la Cité*, trad. par Marie-Françoise Vénard et Jean-Louis Vénard de *The Image of the City* (1960), Paris, Dunod, 221 p.
- [More, 1516] Thomas More, *L'utopie*, Trad. Victor Stouvenel, Libraire-Editeur Paulin, Paris, 1842, 333 p.
- [Ptolémée, IIème siècle, Avant-propos] Ptolémée Claude, *De la composition mathématique – Tome 1 Almageste*, traduit par M. Halma, Librairie scientifique J. Hermann, Paris, 1927, 610 p.
- [Roncayolo, 1996] Marcel Roncayolo, *les grammaires d'une ville – Essai sur la genèse des structures urbaines à Marseille*, 1996, 510 p. ISBN : 2-7132-1195-6
- [Sgard, 1995] Jacques Sgard, in. Jacques Sgard – paysagiste et urbaniste, Annette Vigny, Ed. Mardaga, Liège, 1995, 216 p. ISBN : 2-87009-595-3
- [Sitte, 1918, p. 160] Camillo Sitte, *L'art de bâtir les villes : notes et réflexions d'un architecte*, trad. Camille Martin, Ed. H. Laurens, Paris, 1918, 195 p.
- [Vitruve, 25 avant JC, p. 7] Vitruve, *Les 10 livres de l'Architecture*, Ed. Jean-Baptiste Coignard, Paris, 1673, 366p.

Le tiers-territoire de projet comme réponse aux dynamiques métropolitaines?

Clément PECQUEUX

Directeur de thèse : Stéphane HANROT

Co-directrice : Muriel GIRARD

Laboratoire INSARTIS – ENSA-Marseille

Séminaire doctoral du DREAM - 2014

MOTS CLES : Tiers-territoire de projet, dynamiques métropolitaines, concepteurs, compétences

RESUME :

Le gouvernement a annoncé la naissance d'une grande métropole : Aix-Marseille Provence. Sur le plan du développement urbain, de nombreuses dynamiques de changement ont déjà fait leur apparition sur le futur territoire de la métropole d'Aix-Marseille Provence, au travers de grandes opérations urbaines comme Euroméditerranée. MPM (Marseille Provence Métropole) est un territoire de la métropole qui illustre déjà les dynamiques initiées par les projets urbains d'envergure et les projets territoriaux - qui ont pour ambition la ré-articulation des espaces urbains avec les dynamiques territoriales globales - tel le SCOT. Lorsque l'on replace sur l'aire de MPM les périmètres de ces projets, on peut identifier des espaces qui n'entrent pas dans les périmètres prospectifs de ces projets.

Ceci signifie-t-il que ces espaces sont des territoires dépourvus d'intérêt dans une construction territoriale plus globale ? Comment ces espaces se développent-ils alors ? Peuvent-ils être porteurs d'ambitions territoriales globales ?

Nous désignerons ces territoires révélés comme des *tiers-territoires de projet*, c'est-à-dire des espaces mis à l'écart des volontés de faire acte de projet dans le développement de dynamiques territoriales. L'article proposé ici abordera donc cette notion, à la fois dans sa construction sémantique mais également dans ses fondements théoriques. Nous proposons alors d'approcher ces territoires comme des territoires d'entre-deux (entre centres urbains portés par de grands projets et espaces ruraux) et de questionner leurs potentialités en tant que territoires porteurs de dynamiques territoriales globales. Enfin, nous interrogerons la possibilité pour les concepteurs, notamment les architectes, de s'emparer de ces territoires aujourd'hui exclus des dynamiques territoriales afin d'en faire des espaces de projets porteurs d'intérêts métropolitains.

ABSTRACT :

The French government announced the birth of a big metropolis: Aix-Marseille Provence. From the point of view of the urban development, numerous dynamics of change have already made their appearance on the future territory of the metropolis of Aix-Marseille Provence, through big operations urban as Euroméditerranée. MPM (Marseille Provence Métropole) is a territory of the metropolis which already illustrates the dynamics introduced by the large-scale urban projects and the territorial projects. When we replace on the area of MPM the perimeters of projects, we can identify spaces which do not enter the forward-looking perimeters of these projects.

Are these territories devoid of interests in a more global territorial construction? How do these spaces develop then? Can they impulse global territorial ambitions?

We'll name these territories revealed as "third-territories" of project, that is spaces put away from the wills to make act of project in the development of territorial dynamics. The article proposed here will thus approach this notion, at the same time in its semantic construction but also in its theoretical foundations. We will see their potentialities as expanding territories of global territorial dynamics. Finally, we shall question the possibility for the designers, in particular the architects, to seize these territories today excluded from territorial dynamics to make it spaces of territorial interest.

1. Le projet territorial et la naissance d'une métropole

1.1 Contexte de l'émergence d'Aix-Marseille-Provence Métropole

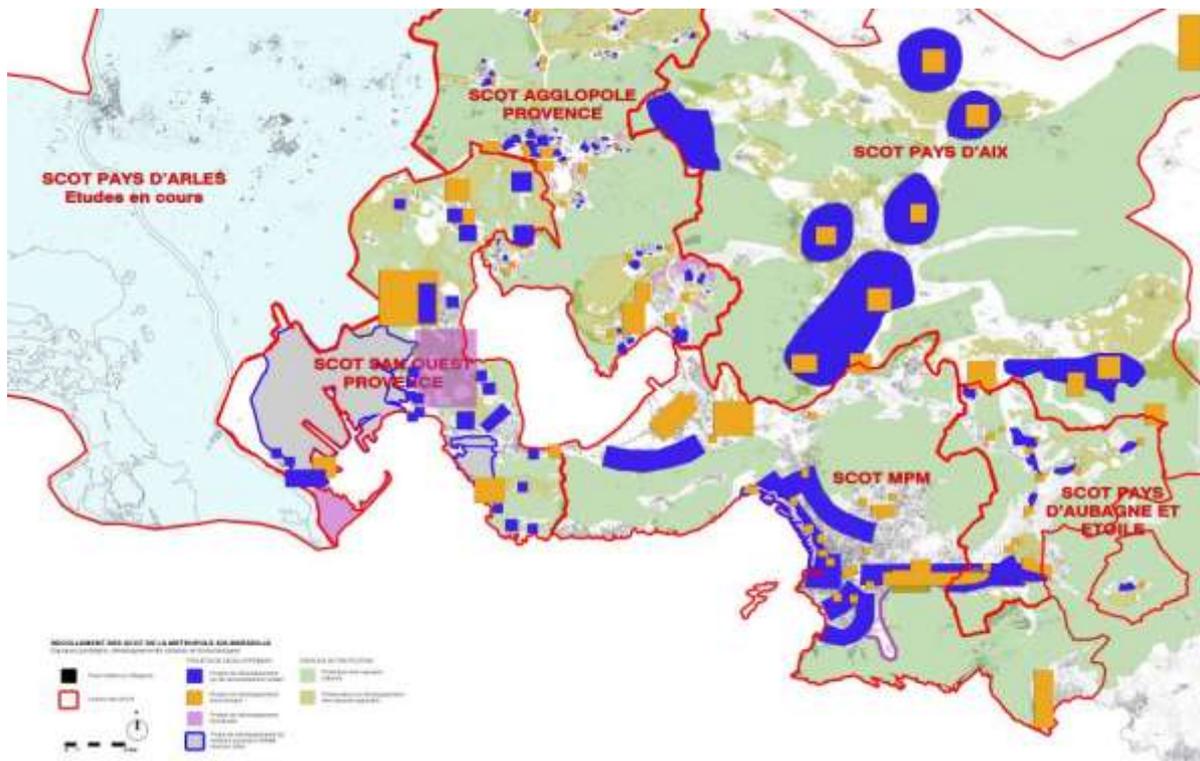
Dans les années 1960, l'Etat impose la création d'intercommunalités pour plusieurs grandes villes françaises, renforçant ainsi les volontés de la mise en place d'un système de décentralisation des pouvoirs étatiques vers les entités administratives locales. De fait, tout autour de Marseille, se créent des intercommunalités puissantes, rassemblant les forces économiques, industrielles et culturelles et profitant d'un phénomène de périurbanisation grandissant dans le territoire du bassin marseillais. Mais la Ville de Marseille ne prend pas part à ces ambitions de regroupement. Face aux difficultés engendrées par cet isolement, la cité phocéenne impulse, en 2000, la création de Marseille Provence Métropole (MPM), une Communauté Urbaine rassemblant autour d'elle, dix-sept autres communes à proximité.

Ainsi, au début des années 2000, le découpage administratif du bassin marseillais est important : sept intercommunalités ou pays se partagent le territoire d'Aix-Marseille, d'Arles jusqu'à La Ciotat, soit environ soixante-dix communes, certaines restant indépendantes ou hors-système comme Gardanne par exemple. Face à l'émulation provoquée en 2004 par l'annonce et le début des Ateliers du Grand Paris, Marseille et sa région proche voient de nombreux questionnements émerger sur la configuration d'une métropole.

Enfin, en février 2013, après plus d'une année de problèmes sécuritaires et de conflits sociaux à Marseille, le gouvernement annonce officiellement, « impose » diront certains, la constitution d'une grande métropole pour le bassin marseillais. Pour autant, il est à considérer que le territoire de cette future métropole est déjà depuis un certain temps, le théâtre de nombreux projets et de volontés de dynamiques métropolitaines. Et ceci, tant à l'échelle des communes (projets de requalification urbaine) qu'à l'échelle des EPCI (Schémas de Cohérence Territoriale).

1.2 Le projet territorial et les dynamiques métropolitaines sur Aix-Marseille Provence.

Au sein du territoire d'Aix-Marseille Provence, de nombreux projets urbains sont à l'œuvre afin de contribuer à la régénération ou au développement des communes concernées. Les projets les plus emblématiques sont alors les projets Euroméditerranée 1 et 2 qui concernent le renouvellement urbain de la partie nord de Marseille. Mais d'autres peuvent être cités comme les projets ANRU (Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain) ou bien les projets de requalification de centre-ville comme celui de Port Saint-Louis du Rhône. Une deuxième dynamique est à l'œuvre au sein de ce territoire métropolitain, portée par les projets d'orientation et de développement territoriaux, établis par les SCOT, propres à chacun des EPCI présents sur ce territoire. Sur la carte ci-dessous nous nous attachons à établir une synthèse des dynamiques métropolitaines portées par les SCOT sur le territoire de la Métropole d'Aix-Marseille.



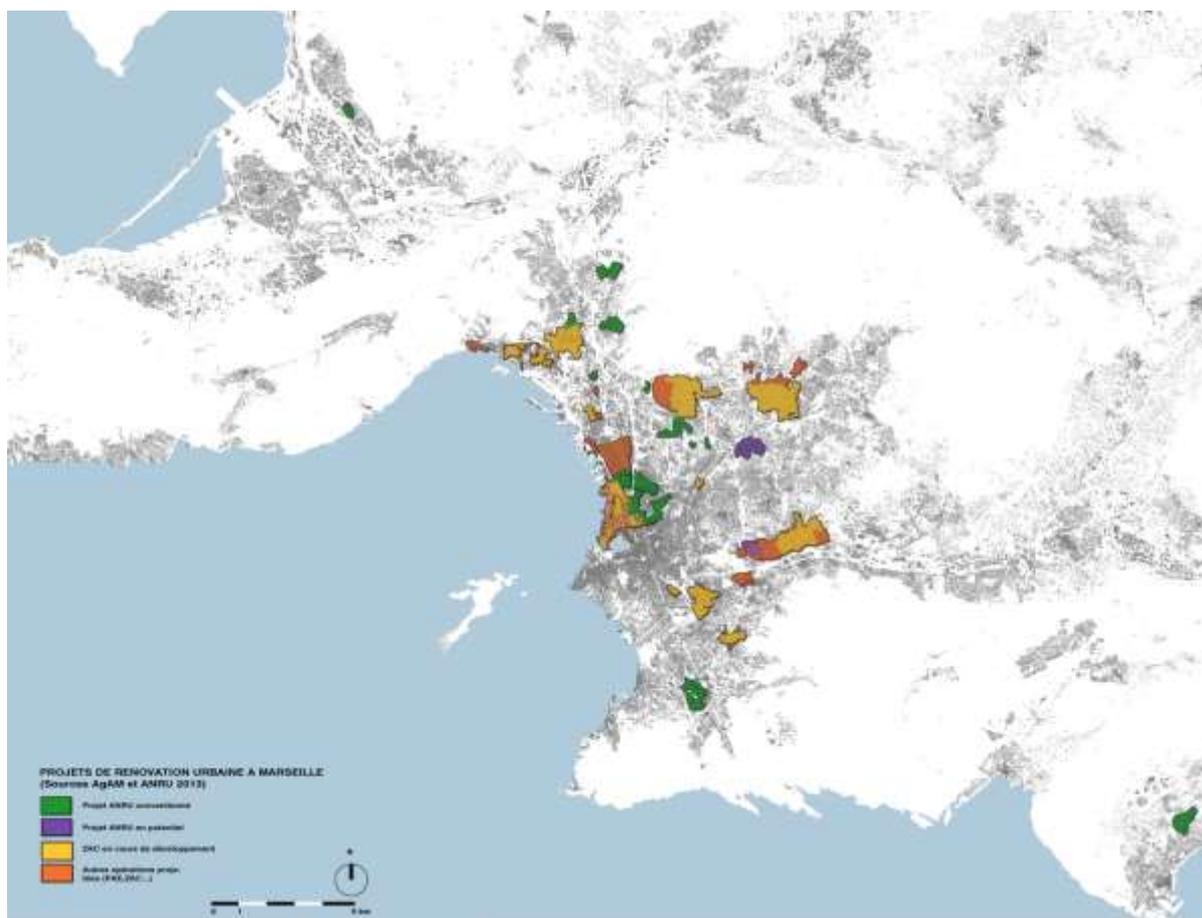
1- Carte de recollement des SCOT sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille.

Sources: Clément Pecqueux, d'après le SCOT MPM, le PADD du Pays d'Aix, le PADD du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, le PADD Agglopoles Provence et le PADD SAN Ouest Provence.

On peut identifier au travers de cette juxtaposition de projets territoriaux que ceux-ci développent des visions prospectives sur la majeure partie du territoire métropolitain mais pas sur sa totalité. Ces projets semblent regrouper différentes dynamiques, tant économiques qu'urbaines ou de protection du territoire. Nous pouvons alors identifier des espaces territoriaux qui semblent dépourvus d'intérêt pour les concepteurs de ces grands projets territoriaux. Comment alors définir ces territoires orphelins d'ambitions de développement ? Nous proposons le terme de *tiers-territoire de projet* afin de qualifier ces territoires détachés des visions prospectives sur le territoire métropolitain.

1.3 L'émergence d'un tiers-territoire de projet.

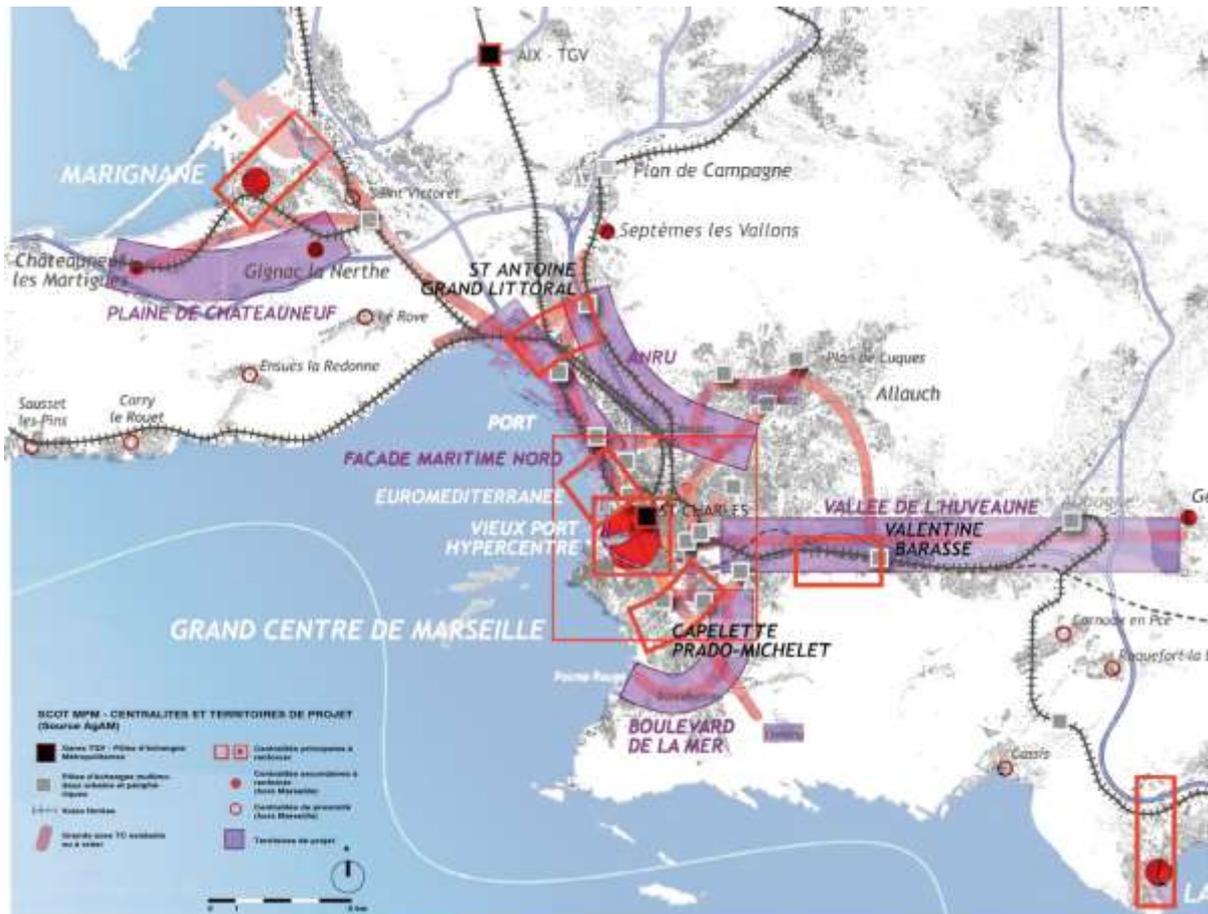
Afin de cerner les caractéristiques de ces *tiers-territoires de projet*, nous proposons de nous pencher sur le cas de l'aire territoriale de MPM, la communauté urbaine dans laquelle Marseille a une place centrale. Notre choix se porte sur ce territoire puisqu'il est en pleine mutation. Les projets de requalification ont une place importante dans les différentes villes composant MPM et cette communauté urbaine est soumise depuis peu à un SCOT. Lorsque sur la carte suivante nous superposons successivement les limites des interventions de l'ANRU et d'autres grands projets de requalification urbaine (type ZAC) au tissu bâti de l'aire marseillaise, nous nous apercevons qu'une grande partie du territoire de MPM n'est concernée par aucun de ces projets.



2- Carte des grands projets urbains et rénovations urbaines _ MPM

Source: Clément Pecqueux, d'après les données de l'ANRU (Agence Nationale pour le Renouvellement urbain), 2013

De même, lorsque nous effectuons l'exercice de superposition du plan de développement urbain prévu par le SCOT de l'aire urbaine de MPM, nous pouvons établir un constat similaire. De nombreux espaces du territoire de MPM semblent laissés pour compte, puisque hors du périmètre prospectif de ce document d'orientation.



3- Carte de recollement du SCOT Urbain _MPM

Source: Clément Pecqueux, d'après les données de l'AgAM (Agence d'Aménagement Marseille), 2011

Ce travail nous permet de relever deux points importants. D'abord, le fait que les projets urbains sur le territoire l'organisent par morceaux, est ici bien illustré par la disposition des projets ANRU sur le territoire. Ceci, additionné à la temporalité d'émergence et d'opérabilité de ces projets, favorise la fragmentation, la perte d'une lecture continue du territoire et d'une cohérence globale dans le temps. Le second point vérifiable ici est le caractère unificateur du projet territorial porté par le SCOT. En effet, il apparaît très clairement ici que la zone appelée ANRU par le SCOT vise à englober la majorité des projets en cours ou à venir et cherche à leur donner une cohérence. Il est tout de même à noter que ce travail trouve ses limites dans le fait que les périmètres prospectifs schématisés sur ces cartes ne sont pas précis mais tiennent davantage d'une représentation par zones d'action. En effet, le SCOT étant un document d'orientation et d'objectifs de développement sur un territoire, ses limites opérationnelles ne sont pas encore clairement définies. Alors, de nouvelles opérations urbaines, ultérieures, dont les périmètres opérationnels seront bien définis devront permettre, par multiplication sur le territoire, la mise en place des dynamiques et ambitions voulues par le SCOT.

Le SCOT de MPM prévoit également un plan de valorisation et de protection des éléments naturels forts de son territoire (Grands massifs, Parc National des Calanques et espaces d'adhésion). Ils peuvent donc être considérés comme parties prenantes d'un projet global sur le territoire. De même, nous y ajoutons les périmètres soumis à des restrictions quant à la protection du patrimoine urbain et bâti, les espaces non constructibles du fait des risques naturels ou encore les espaces industriels et agricoles font l'objet de visions prospectives quant à leur développement tant économique que territorial.

Par procédé de soustraction de tous ces éléments prospectifs sur le territoire, nous obtenons au final une carte révélatrice des espaces territoriaux hors des perspectives territoriales des grands projets. Evidemment, ces espaces n'en demeurent pas moins soumis à des réglementations urbaines portées

par le PLU. Mais il s'agit bien ici, d'identifier les processus de projet à l'œuvre sur le territoire et non pas les limites de documents administratifs opposables au projet.



4- Carte de révélation du tiers-territoire de projet

Source: Clément Pecqueux

Que ce soit à l'échelle globale du territoire métropolitain ou bien à l'échelle de la communauté urbaine de Marseille, nous avons pu noter que certaines parties du territoire sont exclues des dynamiques métropolitaines portées par les grands projets d'aménagement des villes et du territoire. On peut alors se demander si ces espaces sont dépourvus d'intérêt dans une construction territoriale globale. Comment ces *tiers-territoire de projet* se développent-ils ? Peuvent-ils être porteurs d'ambitions globales ? Ou bien leur mise à l'écart leur est-elle bénéfique ? Sur le terrain, que se passe-t-il dans ces espaces ? Face aux enjeux métropolitains peuvent-ils apporter une réponse économique, urbaine, sociale ou culturelle complémentaire ?

Afin de cerner et de définir cette notion de *tiers-territoire de projet*, nous proposons dans un premier temps d'en identifier la construction sémantique, notamment autour de la notion du tiers, et de positionner ce concept au regard d'autres notions déjà établies comme le tiers paysage ou le tiers espace. Ensuite, nous interrogerons ces *tiers-territoires de projet* en tant que territoires d'entre-deux et leur capacité à être ou non porteur de dynamiques territoriales pouvant entrer en résonance ou en complémentarité avec les dynamiques métropolitaines établies ou à venir. Enfin, nous interrogerons la potentialité de ces *tiers-territoires de projet* en tant qu'éléments territoriaux saisissables par les concepteurs, notamment les architectes, afin d'en faire des espaces de projets porteurs d'intérêts métropolitains.

2. Qu'est-ce que le tiers-territoire de projet ?

2.1 Construction sémantique et notions territoriales.

2.1.1 La notion de tiers.

Selon l'Encyclopédie Larousse, le tiers est défini comme « chaque partie d'un tout divisé en trois parties égales » ou bien comme une « personne étrangère au groupe considéré » ou enfin « en droit, toute personne qui n'est partie à un acte juridique, à un jugement et à qui l'on ne peut, par conséquent, les opposer » [Larousse, 2013].

Si l'on considère ces trois définitions, on peut dire que le tiers met toujours trois éléments en jeu et en particulier un élément au regard de deux autres. Ces éléments sont soit considérés à égalité, comme en mathématiques, soit mis en opposition ou en contrepoids les uns vis-à-vis des autres. Que serait alors un *tiers-territoire de projet* au regard de cette définition ? Il est d'abord nécessaire que celui-ci prenne trois éléments ou groupes d'éléments en considération. Ici, le premier groupe d'éléments considéré dans cette notion est le duo ville constituée/projet urbain. Le projet urbain est ici entendu comme le projet de requalification urbaine au sein de la ville constituée ou bien comme opération nouvelle située en périphérie de celle-ci. De fait, ces projets urbains organisent la ville et son territoire d'inscription par fragments discontinus sans cohérence globale. Le second groupe d'éléments est les projets territoriaux, qui tendent à mettre en cohérence des visions prospectives et des territoires opérationnels, déjà issus de projets éclatés portés par la ville constituée et les projets urbains. Le troisième, est alors le tiers-territoire de projet, en pondération mineure vis-à-vis des deux autres puisque mis à l'écart des prospectives territoriales.

D'autres notions établies ces dernières années sur la thématique du développement territorial ont vu le jour, s'appuyant elles aussi sur la notion du tiers.

2.1.2 Tiers paysage et tiers-territoire de projet.

Gilles Clément définit le tiers paysage comme un « fragment du Jardin Planétaire. Le tiers paysage est constitué de l'ensemble des lieux délaissés par l'homme. Ces marges rassemblent une diversité biologique qui n'est pas à ce jour répertoriée comme richesse. Tiers paysage renvoie à Tiers-Etat et non à Tiers-Monde. Espace n'exprimant ni le pouvoir ni la soumission au pouvoir » [Clément, 2004 : 3].

Le tiers paysage de Clément s'identifie donc au travers de fragments de paysage qui peuvent se retrouver tant dans les plaines agricoles qu'au centre des milieux urbains. Et tous sont le refuge d'une diversité biologique. Or, il précise également qu'en « secteur urbain, il correspond à des terrains en attente d'affectation ou en attente d'exécution de projets suspendus aux provisionnements budgétaires, aux décisions politiques » [Clément, 2004 : 5]. Clément désigne donc des espaces en transition mais qui font bien objet d'une vision prospective, qui a certes du mal à se concrétiser, mais dont le projet existe, a été validé et va émerger. Demeure donc l'attachement de ces espaces à des territoires plus vastes, animés eux par une vision prospective. Le tiers paysage est donc illustré dans ces propos comme un espace issu d'un oubli ou d'une négligence du politique. De plus, ces espaces se situent aux marges et peuvent emprunter des échelles territoriales plus ou moins importantes.

En conclusion, le tiers paysage est bien une résultante du projet sur un territoire qui visiblement n'a pas été assez précisément pensé pour gérer l'ensemble de son aire opérationnelle, ce qui provoque des espaces délaissés du projet. C'est là que la notion de *tiers-territoire de projet* s'éloigne de la notion de tiers-paysage. En effet, le *tiers-territoire de projet* est potentiellement présent à toutes les échelles territoriales (comme le tiers paysage), sans distinction de milieu (urbain, rural, naturel, agricole, industriel) mais est exclu (contrairement au tiers paysage) de visions prospectives, de visions de projet sur le territoire et sont en marge de leurs périmètres opérationnels. Comme le tiers paysage, le *tiers-territoire de projet* est un espace de rassemblement de la diversité, non pas d'une diversité biologique, mais d'une diversité d'objets territoriaux qui le composent. Ce sont les échelles d'appréhension et de lecture du territoire qui permettront d'identifier la nature de ces objets territoriaux et de repérer les limites des tiers-territoires de projet.

Clément aborde la question du tiers-territoire dans un court paragraphe consultable sur son site internet. Dans un article web [Clement, 2008] en soutien à Europe Ecologie pour les élections régionales dans le Limousin, il écrit : « Le Limousin, en tant que région susceptible d'engager de nouvelles expériences économiques et sociales, trouve une position avantageuse dans la dynamique d'accès à une *autre façon de vivre*. Dans le *délaissement politique* actuel il apparaît comme un refuge aux possibles. De la même façon que le tiers paysage accueille la diversité biologique exclue de partout ailleurs mais prête à inventer de nouvelles configurations, le *tiers territoire* – par exemple le Limousin – accueille de nouvelles façons d'engager l'avenir ».

Ici, Clément n'entre que très superficiellement sur la notion de tiers territoire, sans lui donner de fondement plus précis. Mais il révèle une caractéristique importante que nous reprenons dans nos considérations sur ce tiers-territoire : c'est sa capacité à devenir le théâtre de nouvelles dynamiques prospectives à l'échelle territoriale. En d'autres termes, il évoque sa capacité à être un territoire de projet territorial, ce qu'il n'est pas à l'heure actuelle, d'où la dénomination que nous utiliserons pour parler de ce territoire : le *tiers-territoire de projet*.

2.1.3 Le tiers-territoire de projet est-il un tiers-espace?

Le tiers-espace tel que l'envisage Martin Vanier fait état d'un espace dont le statut ne tient ni de l'urbain ni du rural [Vanier, 2000]. Mais celui-ci est constitué d'une complexité fondamentale, qui l'écarte des conceptions politiques territoriales des années 2000. Cette complexité vient de plusieurs facteurs : manque d'unité spatio-temporelle, une multitude d'acteurs, « mélange de groupes socio-fonctionnels et de générations d'activités aux origines tant urbaines que rurales ». C'est un espace défini à la fois comme territoire et comme réseau : il se construit de façon discontinue le long des réseaux et rayonne à partir des centres urbains majeurs et entre ceux-ci ; c'est un réseau de places, pôles et tissus ; un ensemble d'espaces interstitiels (agricoles, boisés, protégés...) dont la population locale a une conscience plus ou moins aigüe. Il est à la fois global et local, ce que Vanier appelle « l'état glocal », c'est-à-dire un état abstrait sans administration propre, existant uniquement dans les instants de régulation concrète qu'il organise avec ce qui l'englobe et/ou ce qui le compose, d'où une véritable « politique des échelles ».

Autrement dit, le tiers-espace est un espace territorial hétérogène organisant l'entre-ville et campagne de manière locale car absent des radars de la politique d'aménagement du territoire. Mais Martin Vanier y intègre tous les éléments constitutifs du territoire qui ne sont pas identifiés par les politiques d'aménagement comme étant de l'urbain ou du rural et qui de fait ne trouvent pas un système de régulation politique global. Malgré tout, il semble pouvoir le créer par la mise en synergie des visions économiques et socio-culturelles qui lui sont propres et qui l'entourent. Alors, Vanier intègre dans le tiers-espace les espaces urbanisés en périphérie des villes, les espaces industriels, agricoles, protégés, les espaces de réseaux, des micro-centralités, etc... Or, ces éléments sont organisés politiquement par des visions portées par les localités (communes, EPCI, pays) via les PLU ou les SCOT. Mais cela ne donne pas pour autant à un territoire une cohérence et une vision politique globale et qui l'identifierait dans un contexte territorial tenant ni de l'urbain, ni du rural.

Deux éléments distinguent alors le *tiers-territoire de projet* que nous abordons ici et le tiers-espace de Martin Vanier. D'abord, le *tiers-territoire de projet* n'est pas lié à un territoire spécifique, urbain ou rural. En effet, il s'identifie aussi bien au sein des villes constituées que des espaces ruraux reculés. En fait, il se traduit à toutes les échelles territoriales, seuls ses éléments constituants changent de nature, la notion de « projet » restant le facteur inaltérable au fil de ces changements d'échelles.

Cette notion de projet est d'ailleurs le second élément distinctif du *tiers-territoire de projet* par rapport au tiers-espace. Si le tiers-espace cherche encore son système politique régulateur propre pour tenter de développer une nouvelle aire d'application des politiques d'aménagement, le *tiers-territoire de projet*, lui, s'inscrit déjà dans des aires territoriales dont les dynamiques d'aménagement sont pensées ou en cours et dont certains projets sont portés par la politique locale. Sauf que les périmètres opérationnels de ces projets excluent de fait le tiers-territoire se trouvant en dehors de ces limites conceptuelles. La question ici est alors de savoir comment les *tiers-territoires de projet* peuvent revenir dans le champ de vision des politiques publiques locales déjà constitué grâce à leur prise en

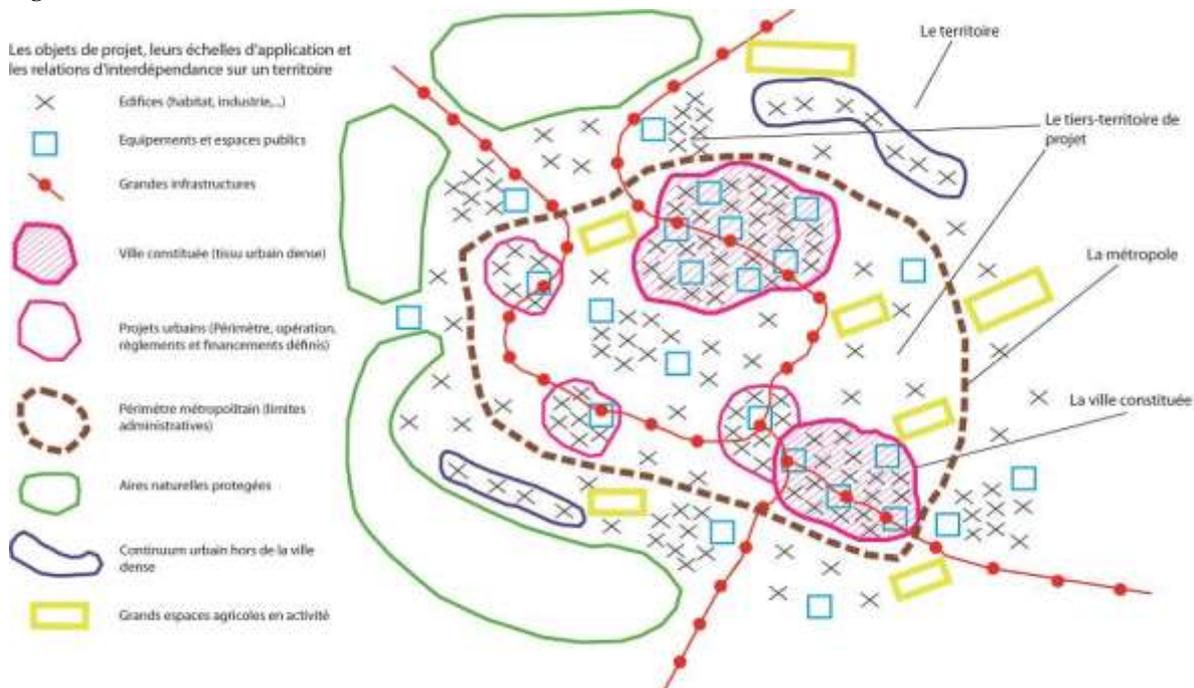
main par les concepteurs et experts des territoires (notamment les architectes) et la mise en avant de la légitimité de ces territoires à porter des dynamiques territoriales fortes.

2.2 Le tiers-territoire de projet, un territoire d'entre-deux comme vecteur de dynamiques métropolitaines ?

Pour définir les potentialités du *tiers-territoire de projet* à être porteur de dynamiques territoriales fortes, il convient de nous interroger sur son statut de territoire d'entre-deux, à la fois espace de la ville sans projet et territoire rural loin des dynamiques métropolitaines.

Lorsque l'on s'attache à expliciter ce concept de tiers-territoire au travers d'un outil de représentation graphique, il est possible d'identifier la composition d'un territoire en trois espaces de projet : la ville constituée et les grands projets urbains en cours, le périmètre métropolitain et une aire géographique plus vaste. Ces trois aires territoriales correspondent à trois échelles de projet possibles pour agir sur le territoire.

Figure 6 :



5- Schématisation du principe de tiers-territoire de projet.
Source: Clément Pecqueux

Ici, le schéma illustre les interdépendances entre les objets constituant les trois aires territoriales identifiées et qui peuvent être porteurs de projets (bâtiments, infrastructures, équipements, espaces publics...) à des échelles différentes, de la ville au territoire métropolitain. Parmi eux, le *tiers-territoire de projet* est repérable à chacune de ces échelles comme un objet territorial potentiellement porteur de ces dynamiques de projet. La nature des objets qu'il englobe varie en fonction des échelles de considération.

Le *tiers-territoire de projet* tend alors à se mettre en position de territoire d'entre-deux : entre les espaces urbains organisés, projetés et les espaces territoriaux portés par des visions métropolitaines. Tout aussi identifiable comme un espace périurbain qu'un territoire de l'entre-ville, il convient alors de redéfinir le *tiers-territoire de projet* au regard de ces notions extrêmement proches.

2.2.1 Le tiers-territoire et la périurbanisation comme projet.

Martin Vanier poursuit ses réflexions sur les territoires écartés des perspectives politiques métropolitaines en s'intéressant à la question du périurbain et à sa capacité à être un enjeu pour de nouveaux projets territoriaux [Vanier, 2011]. En effet, il note que la nature même du périurbain n'est

pas un motif de désespérance dans des volontés de développement territorial. En revanche, il pose comme un écueil le « vide de projet qui porte ces territoires, une sorte de renoncement tacite à prendre place dans l'espace métropolitain en dépit de la réalité ». Pour lui, il est donc indispensable de faire de ces espaces territoriaux des objets de projet, afin qu'ils apportent un fondement à la « pensée intégrée de la ville et de ses territoires ». Pour cela, il est nécessaire de ne plus considérer la périurbanisation comme « hors-jeu dans le champ urbain, disqualifiée par son existence même, indigne de politiques publiques sinon celles de l'empêchement ». Martin Vanier met donc en avant la question du périurbain comme ressource potentielle pour les pouvoirs publics en matière de développement territorial et donc porteur de dynamiques métropolitaines.

Il est ici à noter le rapprochement dans ce domaine à faire avec le *tiers-territoire de projet* comme nous l'envisagions quelques lignes plus haut. Le *tiers-territoire de projet* et la périurbanisation seraient-ils porteurs des mêmes potentialités au regard des dynamiques métropolitaines ? Très certainement, cependant à Vanier de nous avertir : la « figure périurbaine » doit être réintégrée dans les dynamiques métropolitaines mais ceci ne doit pas être synonyme de non contrôle du développement urbain en périphérie des villes et entre les centres urbains. Quoiqu'il en soit, ceci permettra de faire basculer la périurbanisation d'un statut problématique à un statut d'objet de projet, au regard des contraintes qui agissent aujourd'hui sur ces territoires. De ce point de vue, le *tiers-territoire de projet* peut être considéré comme un objet de projet à part entière qui peut porter l'ambition d'un retour au-devant des volontés de développement et dynamiques métropolitaines.

2.2.2 Le tiers-territoire, un entre-ville porteur de projet métropolitain ?

Thomas Sieverts approche lui aussi ces questions de la périurbanisation en publiant ses travaux traitant du statut de la ville de l'entre-deux, l'entre-ville ou *ZwischenStadt* comme il la nomme [Sieverts, 2004 et Sieverts, Fuzessery, 2011]. Il la définit comme une « structure constituée de *domaines* dont les usages, les constructions et les topographies restant très hétérogènes se développent sur des territoires très étendus, elles présentent des caractéristiques à la fois urbaines et rurales » [Sieverts, 2004 : 16]. Il précise que la *ZwischenStadt* est constituée entre le lieu particulier, isolé et les installations toutes identiques produites par la division du travail et l'économie mondialisée. Pour lui, elle se situe entre les espaces de la vie quotidienne, de la proximité et l'espace de la communication, du grand territoire. La *ZwischenStadt* dispose donc des propriétés de la ville et de la campagne sans être ni l'une, ni l'autre. En revanche, le développement mondialisé des territoires lui offre une place dans tous les pays du monde et l'on y retrouve des caractéristiques communes inhérentes à sa composition : « une structure diffuse et désordonnée de domaines urbains très différenciés, d'où émergent des îlots singuliers, aux tracés géométriques ; une structure sans aucune centralité, mais qui offre, en revanche, une multitude de zones, de réseaux, de nœuds, dont la fonction est plus ou moins fortement spécialisée » [Sieverts, 2004 : 17]. En somme, c'est une forme urbaine non planifiée et universelle, résultat d'une multitude de prises de décisions non-concertées, individuelles ou collectives, quant au développement des territoires concernés [Sieverts, Fuzessery, 2011].

A bien des égards donc, le *tiers-territoire de projet* qui nous intéresse, revêt des caractéristiques similaires au territoire de l'entre-ville. Mais nous dirons alors qu'il s'en détache par son caractère plus spécifique, plus ciblé sur la question du projet, la *ZwischenStadt* apparaissant comme une notion globale, générique, résultant de l'inertie mondialisée du développement territorial.

Pour autant, la vision de Sieverts sur la *ZwischenStadt* comme domaine de projet possible nous intéresse dans la mesure où il interroge l'architecture et l'urbanisme dans leurs outils pour appréhender l'entre-ville comme territoire de projet. En effet, pour lui, si la *ZwischenStadt* doit être considérée comme un lieu de non-culture, c'est que dans l'interprétation de l'entre-ville, nous sommes arrivés « aux limites des moyens traditionnels de l'urbanisme et de l'architecture » [Sieverts, 2004 : 111-114]. Il pose alors comme un défi la capacité des acteurs concernés à imaginer une interprétation différente de ces territoires et à élaborer de nouvelles méthodes de projet. En effet, ce genre de paysage urbain ne peut plus être appréhendé par les catégories habituelles de l'architecture et de l'urbanisme, il est alors nécessaire « d'aller en dehors de l'architecture de la ville ». Car, « si l'architecture ou l'espace urbain architecturé figurent encore des éléments isolés et importants, ils ne

sont plus capables aujourd'hui de déterminer à eux seuls la forme de l'ensemble de la ZwischenStadt » [Sievverts, 2004 : 115].

Sievverts soulève ici une question fondamentale, celle du rôle, des compétences et des outils des concepteurs de la ville et des territoires, notamment urbanistes et architectes, face à ces territoires d'entre-deux, dans la mesure où on les perçoit comme des espaces potentiellement porteurs de dynamiques métropolitaines. C'est exactement le questionnement que nous proposons d'aborder dans le présent article au travers du *tiers-territoire de projet*.

La revue des notions parallèles au *tiers-territoire de projet* nous a permis d'en cerner les limites conceptuelles. S'il partage un certain nombre de caractéristiques et d'objectifs avec les notions développées précédemment, il s'en distingue très nettement notamment quant aux objets territoriaux qui le composent. En revanche, lorsque l'on fait entrer en ligne de compte les prospectives métropolitaines, territoriales, à initier au sein de ces espaces par le projet, le *tiers-territoire de projet* apparaît alors comme vecteur des possibles émergences de nouvelles dynamiques métropolitaines et territoriales. Cependant, le repositionnement des concepteurs, notamment architectes, au regard de leurs appréhensions, analyses, méthodes et outils de projet, est une condition nécessaire à l'aboutissement des prospectives territoriales. Nous proposons donc ici d'ouvrir sur ces questions en nous focalisant sur le rapport que peuvent établir les architectes avec ces dynamiques métropolitaines et territoriales à la lumière de leurs compétences et de leurs outils de projet.

3. Le tiers-territoire de projet et l'architecte.

3.1 Missions des architectes et territoire

La profession d'architecte est soumise à un code déontologique composé de quarante-huit articles qui régissent les obligations des professionnels et les missions qu'ils peuvent effectuer. L'article 2 de ce Code de Déontologie des architectes précise alors que « La vocation de l'architecte est de participer à tout ce qui concerne l'acte de bâtir et l'aménagement de l'espace [...] l'architecte peut participer notamment aux missions suivantes : aménagement et urbanisme, y compris élaboration de plans... ». Ainsi, cet article fixe les compétences et missions des architectes alors aptes et légitimes à travailler sur l'objet architectural aussi bien que sur la ville et le territoire.

Pourtant, si l'architecte a compétence à agir sur la plupart des objets urbains et territoriaux, dans le monde professionnel, le territoire dans son ensemble est-il pour eux un concept global ? S'ils pensent des interrelations entre l'artéfact construit et le territoire, il semble que ce n'est que dans une considération formelle, prenant en compte un certain nombre de normes liées au secteur territorial d'implantation du projet. Le projet est alors « un outil d'organisation de la forme urbaine par l'imposition de règles d'ordonnancement spatiales bien définies » [Ingallina, 2010 : 18-20]. De fait, le projet urbain apparaît comme une articulation entre formes et normes. Il est alors clair que cette approche décalée n'est plus en rapport avec les situations actuelles et traduit un manque de recul critique vis-à-vis des modes opératoires d'aujourd'hui dans la création des espaces urbains et territoriaux. Alors, le territoire n'est compris que dans une considération lointaine, comme un facteur extérieur qui influence le projet et la composition spatiale de l'élément conçu. Mais ont-ils une vision générale du territoire et ont-ils une appréhension systémique globale de celui-ci, qui leur permettrait de prendre pleinement part au projet territorial ?

Tout cela revient en quelque sorte à questionner leurs compétences dans la conception de tels espaces de projet. Au regard des compétences qu'ils développent autour de l'artéfact construit, sont-ils en mesure d'appliquer celles-ci sur un autre objet, d'échelle différente, le territoire ?

3.2 Débat et postures.

Afin de donner le cadre de la remise en question actuelle du rôle de l'architecte dans les projets territoriaux, il est nécessaire de se pencher sur les débats qui agitent la profession et qui mettent en confrontation les approches professionnelles des praticiens et les approches réflexives de chercheurs ou praticiens-chercheurs dans ce domaine.

Beaucoup d'architectes le déplorent. Le premier à faire le constat du désarroi des architectes qui se trouvent face à une difficulté grandissante, pour eux, à s'affirmer dans les processus de projets territoriaux est le Conseil National de l'Ordre des Architectes. Un « Manifeste pour une architecture responsable dans les métropoles et les territoires »⁶² [ordre des architectes, 2010]; et un « Manifeste pour un aménagement du territoire et un urbanisme maîtrisé »⁶³ [ordre des architectes, 2011] ont alors été publiés pour interpeller l'opinion publique sur ces questions. Les architectes sont conscients des enjeux territoriaux d'aujourd'hui et assurent l'importance de l'architecture à ces échelles pour faire perdurer un « cadre de vie auquel les français tiennent particulièrement », de qualité, dans les territoires urbanisés. Mais ils déplorent les failles institutionnelles et les mauvaises orientations données aux grandes lois régissant les conditions d'élaboration des projets sur les territoires. Pour la profession, tout ceci est synonyme de grave manque de compréhension de leur rôle, « pourtant essentiel pour assurer la qualité humaine et esthétique de notre cadre de vie. » Pour autant, si cette situation est perçue par le plus grand nombre comme un fait, de nombreux chercheurs ou praticiens-chercheurs relativisent cette position quasi-victimaire des architectes. Deux postures sont alors très clairement identifiables.

La première consiste pour certains à dire que non, cette situation n'évoluera pas. Le questionnement de la position des architectes au regard des dynamiques territoriales n'est pas possible en l'état, s'ils ne prennent pas conscience de la nécessité de réinterroger leurs outils d'appréhension des systèmes territoriaux. Françoise Fromonot, architecte, enseignante et critique, établit ce constat en pointant les défaillances, non pas des institutions, mais bien des architectes eux-mêmes dans les approches territoriales. [Fromonot, 2012] Elle dénonce en effet « la pause de la culture critique des idées »⁶⁴. Pour Fromonot, le problème ne tient pas d'une nécessaire substitution des modèles esthétiques par de nouvelles formes urbaines à l'échelle du territoire, si « les architectes, plutôt que de se complaire dans le rôle de dessinateurs obéissants de visions civiques absentes, n'entament pas une reconquête de la capacité de réflexion et de proposition qui leur permettra, peut-être, d'influencer une situation qui leur échappe » [Fromonot, 2012 : 61]. Le tourment de la profession d'architecte, prise dans ses contraintes imposées et ses dilemmes, ne peut alors pas envisager la « réinvention de ses outils » pourtant nécessaire.

La seconde posture, plus optimiste quant à elle, met en avant les symptômes d'application de la vision des architectes sur les questions territoriales. Le premier symptôme tient en le fait que de plus en plus de grands projets de développement territoriaux sont ouverts à des équipes pluridisciplinaires, possiblement dirigées par des architectes. Le Grand Paris que nous avons évoqué plus haut est l'exemple phare. Dans le cadre de cette consultation internationale en architecture, dix équipes emmenées par des architectes de renom ont eu pour mission d'étudier le territoire de la région parisienne dans son ensemble et de développer des visions prospectives afin de créer les conditions d'émergence d'une grande métropole. Dans le domaine scientifique, la capacité des architectes à interroger le grand territoire et à le prendre comme objet de projet, fait objet de recherche. La recherche menée par l'équipe InsARTis-INAMA sur « L'Architecture de la Grande Echelle » (AGE) [InsARTis-INAMA, 2010], s'est donc intéressée à l'architecture de la mobilité et l'a interrogée vis-à-

⁶² Manifeste rédigé par l'Ordre des Architectes à l'attention des architectes sur leur site internet. Basé sur quatre grands axes de réflexion, il dresse un rapide bilan de la position de l'Ordre sur les questions territoriales et le rôle de l'architecture dans ce contexte. Le premier axe fait état de *l'émergence du phénomène métropolitain*, puis le second met en avant la *nécessité de penser globalement la métropole*. Le troisième axe affiche une volonté de solidarité, de respect des territoires, de l'environnement et des générations futures au sein des métropoles ; enfin le dernier axe propulse l'architecture comme garante de la qualité de vie dans les métropoles.

⁶³ Manifeste co-rédigé par le Conseil national de l'Ordre des Architectes, l'Association des architectes du Patrimoine, l'Association Nationales des Architectes des Bâtiments de France, ainsi que des associations nationales reconnues d'utilité publique formant le G8-Patrimoine. Ce manifeste est directement adressé à l'Etat Français et réclame notamment la juste prise en compte de la voix des associations de défense du patrimoine et du corps des Architectes dans les réformes territoriales, au regard des consignes données par le Conseil d'Etat sur la participation citoyenne.

⁶⁴ Conclusion de son article « Manière de classer l'urbanisme » dans la revue Criticat n°8. S'appuyant sur le travail de Françoise Choay dans « Urbanisme, Utopies et Réalités », elle développe sa propre classification et montre les caractéristiques et les limites des urbanismes post-modernes.

vis de son rapport à la ville, au paysage et au territoire dans son ensemble⁶⁵. Plus que l'interrogation des infrastructures dans leur aspect formel, l'équipe de recherche a tenté de comprendre en quoi l'architecture de la mobilité peut mobiliser les acteurs du territoire concerné, en trouvant une alternative aux schémas classiques du projet d'ingénierie et inscrire le processus de projet architectural à l'échelle du territoire. Ils interrogent donc la place de chacun des acteurs dans le processus de conception et en particulier celle de l'architecte.

Yannis Tsiomis, quant à lui, dans sa réflexion sur les grands projets urbains [Tsiomis, 2007] interroge l'application des compétences de l'architecte à l'échelle de ces projets, en prenant donc la ville comme objet de projet. Mais au-delà de la dynamique proprement urbaine, l'intérêt ici est de comprendre en quoi la juxtaposition des interventions urbaines des architectes leur permet de constituer un continuum et une cohérence territoriale globale. Enfin, au quotidien, dans le champ des grandes agences d'urbanisme, des architectes travaillent en collaboration avec des acteurs concepteurs issus d'autres disciplines connexes (ingénierie, urbanisme, paysage...) et cela abouti à la création de projet territoriaux tel le SCOT. De même, certaines agences d'architecture font le choix d'axer leurs activités sur la conception d'objets territoriaux, telles les infrastructures de transport. Ce dernier point nous paraît alors essentiel à relever. Finalement, la réponse des architectes dans leurs rapports au projet territorial ne réside-t-elle pas dans leur prise de conscience que leurs compétences de concepteurs sur les artéfacts construits peuvent déjà être vecteur de dynamiques territoriales et métropolitaines ?

3.3 Le tiers-territoire de projet, un espace d'application des compétences des architectes pour agir sur le territoire ?

Cette question appelle à se pencher sur plusieurs domaines de projets et sur plusieurs formes de pratiques professionnelles. En effet, certains architectes travaillent aujourd'hui sur des objets territoriaux tels que les infrastructures de transports. Dans les préoccupations soulevées par l'équipe de recherche INSARTIS-INAMA⁶⁶, nous avons vu que ce type de projet sur des objets trans-territoriaux permettaient aux architectes, entre autres, de prendre pleinement part au processus pluridisciplinaire du projet territorial. Il convient donc de questionner ces pratiques architecturales au regard des possibilités qu'elles offrent aux architectes d'agir sur le territoire, du rôle qu'ils jouent dans le jeu d'acteurs à l'œuvre sur ce type d'opérations et des compétences qu'ils savent mettre à profit pour légitimer leurs vision prospectives sur ce territoire vis-à-vis de l'expertise des autres acteurs. C'est l'objet du travail de thèse de doctorat que nous menons au sein de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille, intitulé « Les acteurs du projet territorial : quelle position et quelles compétences pour les architectes ? ».

Le cas particulier de travail de conception sur des objets architecturaux trans-territoriaux nous amène à nous poser la question de l'action localisée sur un espace territorial donné ou sur l'un de ses objets le composant, et de l'impact territorial global qu'elle peut susciter. C'est une thèse soutenue par le mouvement des territorialistes italiens, avec pour chef de file Alberto Magnaghi et son manifeste « Le projet Local » [Magnaghi, 2004]. Lucile Garçon et Aurore Navarro [Garçon, Navarro, 2012] analysent cette mouvance territorialiste en mettant en lumière les points clés de cette pensée nouvelle du territoire qui privilégie l'action locale pour engendrer des dynamiques globales et métropolitaines. Plusieurs points sont alors à retenir. Il s'agit d'une démarche qui induit un nouveau rapport entre nature et société, appelant à une nouvelle représentation du territoire telle un organisme vivant, homogène et cohérent, teinté d'écologie. Portés par un concept d'équité, cette nouvelle territorialisation cherche « à s'opposer au phénomène de hiérarchisation des territoires et réparer la dégradation de la qualité de vie engendrée par l'état de périphéricité » [Garçon, Navarro, 2012 : 143].

⁶⁵«L'Architecture de la Grande Echelle» est un programme de recherche interdisciplinaire initié par le BRAUP (Ministère de la Culture et de la Communication) et le PUCA (Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de la Mer). La recherche développée par les laboratoires InsARTis et INAMA, rattachés à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille, s'intitule «L'Architecture de la Mobilité comme fabrique de la Ville, du Paysage et du Territoire : une stratégie intégrative du projet ».

⁶⁶ «L'architecture de la mobilité comme fabrique de la ville, du paysage et du territoire : une stratégie intégrative de projet», Rapport final de recherche de l'équipe InsARTis -INAMA, Programme interdisciplinaire de recherche 3^{ème} session, BRAUP, PUCA, Editions ENSA-Marseille, 2010.

L'intérêt est ici de définir de nouvelles unités territoriales auto-soutenables dans leurs limites respectives où espaces urbains et ruraux sont à égalité et en interaction constante. Pour cela, il est nécessaire que le territoire soit compris comme *lieu commun* et que les aménagements faits soient issus d'une réflexion endogène, locale. Ainsi, « l'avenir des territoires dépend des acteurs locaux et de leur culture interprétative » [Garçon, Navarro, 2012 : 148].

Les territorialistes nous interpellent donc sur le rôle des acteurs concepteurs locaux, qui par leur représentation et l'action qu'ils portent sur un territoire local, sont en mesure de recomposer un territoire dans sa globalité en y intégrant de nouvelles préoccupations sociales, économiques et environnementales. Par analogie au *tiers-territoire de projet* défini plus haut, peut-on envisager qu'une multiplication des actions par les concepteurs, les architectes particulièrement, sur ces morceaux de territoire aujourd'hui orphelins de visions prospectives, peuvent, comme l'envisagent les territorialistes, redéfinir les enjeux et influencer le développement du territoire global et ainsi apporter une réponse aux dynamiques métropolitaines déjà en jeu ?

4. Conclusion

L'émergence de la Métropole d'Aix-Marseille pose de profondes questions quant aux changements inhérents aux dynamiques métropolitaines qu'elle entend amorcer. En témoigne le dernier rapport de l'OCDE [OCDE, 2013]⁶⁷, qui aborde les enjeux liés à la nouvelle métropole au travers des constats possibles tant sur les plans urbains, économiques, que sociaux et culturels. Quoiqu'il en soit, ce territoire va subir dans les prochaines années de nombreuses transformations. Face à cela, quel sera le rôle des concepteurs de la ville et du territoire ? Comment les architectes prendront-ils part à la création de ces dynamiques métropolitaines ? Au travers de notre article et des hypothèses que nous avons formulées, nous avons pu circonscrire les enjeux de telles questions tant sur le plan territorial, que sur le plan professionnel.

Sur le plan territorial et de sa constitution, nous avons révélé qu'il existe au-delà des dynamiques territoriales métropolitaines, des territoires hors des limites opérationnelles des grands projets, hors des visions prospectives des politiques et des concepteurs : les *tiers-territoire de projet*. Nous avons alors circonscrit le champ sémantique qui entoure cette notion et nous avons proposé une définition non exhaustive pour caractériser ces territoires. Nous avons également questionné le statut de ces territoires en tant que territoires d'entre-deux. S'ils en partagent certaines caractéristiques, ils sont surtout eux aussi porteurs potentiels de dynamiques de projets territoriaux.

D'autre part, nous avons mis en avant une refonte nécessaire des positionnements professionnels et disciplinaires des concepteurs des territoires et de la ville, en particulier les architectes, s'ils veulent pouvoir prendre part aux réflexions sur ces grands changements métropolitains. Néanmoins, nous avons pu révéler que certaines voies professionnelles pouvaient permettre aux architectes de prendre part au projet d'échelle territoriale. Cela est possible lorsqu'ils s'intéressent à des objets architecturaux trans-territoriaux (comme les infrastructures) qui permettent d'appréhender les enjeux de la complexité territoriale et de proposer de nouveaux rapports entre projet d'architecture et ambitions territoriales.

Ou bien, il est à envisager que les tiers-territoires de projet que nous avons identifiés peuvent devenir un nouvel espace territorial d'investigation pour les architectes. En effet, nous pourrions émettre en hypothèse que leurs compétences de projet sur des objets architecturaux classiques comme la maison pavillonnaire, pourraient par multiplication de ces objets sur l'aire territoriale, les amener à faire œuvre de projet global sur ce territoire. Alors, les architectes qui ont et revendiquent des compétences en termes de projet sur de tels objets, peuvent-ils par conséquent impulser de nouvelles dynamiques métropolitaines ? Probablement, mais cela suppose de leur part qu'ils portent plus d'intérêts pour des objets territoriaux différents comme les infrastructures ou le pavillonnaire par exemple. Peut-être alors qu'il est nécessaire aujourd'hui de réinterroger les formations universitaires

⁶⁷ Rapport préliminaire intitulé « Vers une croissance plus inclusive de la métropole Aix-Marseille : une perspective internationale », réalisé dans le cadre de la réunion ministérielle du Comité des politiques de développement territorial de l'OCDE à Marseille les 5 et décembre 2013.

au regard de l'intérêt retrouvé pour ces objets, qui induisent les conditions de prise en main des projets territoriaux par les architectes.

5. Bibliographie

Livres ou rapports de recherche :

"Entre-ville, une lecture de la ZwischenStadt", Sieverts T., Parenthèses, Coll. Eupanilos, 2004, ISBN : 978-2863646335

"Le projet local", Magnaghi A., Mardaga, Coll. Architecture+Recherches, 2004, ISBN : 2-87009850 2

"Le projet urbain", Ingallina P, Roncayolo M, Presses Universitaires de France, Coll Que sais-je?, 2010, ISBN : 978.2.13.058302.8

"Anatomie de projets urbains : Bordeaux, Lyon, Rennes, Strasbourg", Tsiomis Y, Editions de La Villette, 2007, ISBN : 978-2915456271.

"AGE Architecture de la Grande Echelle - L'architecture de la mobilité comme fabrique de la ville, du paysage et du territoire: une stratégie intégrative du projet", InsARTis-INAMA, ENSA-Marseille, 2010.

"Rapport préliminaire - Vers une croissance plus inclusive de la métropole Aix-Marseille: une perspective internationale", OCDE, 2013.

Articles :

"Manière de classer l'urbanisme", Fromonot F, *Criticat*, n°8, pp. 40-62, 2012.

"La Société des territorialistes ou la géographie italienne en mouvement", Garçon L et Navarro A, *Tracés*, pp.139-151, 2012.

"Entre ville et campagne, l'avenir de nos métropoles", Sieverts T, Fuzessery S, Bonzani S, *Métropolitiques*, 2011.

"La périurbanisation comme projet ", Vanier M, *Métropolitiques*, 2011.

"Qu'est-ce que le tiers-espace? Territorialités complexes et construction politique", Vanier M, *Revue de Géographie alpine*, pp. 105-113, 2000.

Articles en ligne :

"Manifeste pour un aménagement du territoire et un urbanisme maîtrisé", Ordre des Architectes, 2011, *Ordre des Architectes*, en ligne le 22 juillet 2011, consulté le 16 mars 2013, URL : <http://www.architectes.org>

"Manifeste pour une architecture responsable dans les métropoles et les territoires", Ordre des Architectes, 2010, *Ordre des Architectes*, en ligne le 26 janvier 2010, URL : <http://www.architectes.prg>

"Manifeste du Tiers Paysage", Clément G, 2004, *Gilles Clément*, en ligne en 2004, consulté le 20 novembre 2013, URL : <http://www.gillesclement.com/cat-tierspaypublications-tit-Publications>

"Europe Ecologie . Le Limousin et la notion de Tiers territoire", Clément G, 2008, *Gilles Clément*, en ligne en 2008, consulté le 20 novembre 2013, URL : <http://www.gillesclement.com/art-376-tit-Europe-Ecologie-Le-Limousin-et-la-notion-de-Tiers-territoire>

Site Web :

"Dictionnaire Larousse", <http://www.larousse.fr/dictionnaires>, en ligne le 01 janvier 2013, consulté le 2 septembre 2013.

De l'espace public à la ville pensée collectivement : une pratique matricielle du projet.

Florent CHIAPPERO

Directeur : Stéphane HANROT

Co-directeur : René BORRUEY

InsARTis – ENSA-Marseille

Séminaire doctoral du DREAM – 2014

RESUME

L'acte de bâtir n'est pas anodin. Depuis près d'un demi-siècle, des architectes se posent la question du rôle qu'ils ont à jouer dans les évolutions sociétales, à l'image de Shadrack Wood dans les années 50 : « Nous nous sentons concernés, non par « l'architecture » ni par « l'aménagement du territoire », mais par la création de l'environnement à tous les niveaux (...) L'idée qui nous guide est la suivante : une société totalement ouverte, non hiérarchique, coopérative, à laquelle nous serions tous associés sur la base d'une participation totale et d'une confiance complète. » Nous retracerons ici les évolutions de la pratique d'un métier où des concepteurs ont tenté d'ouvrir les mécanismes de conception du projet en souhaitant favoriser une appropriation de leur production par les futurs usagers.

Dans un second temps, nous nous appuyons sur la démarche menée depuis quelques années par le Collectif Etc, dont nous sommes partie prenante. Par le biais de la modification d'espaces publics, ils tentent de reposer des bases pour un meilleur vivre ensemble : en amenant la question du partage du pouvoir, de décider et de faire, ils interrogent les modalités d'exercice de la démocratie. Nous faisons alors l'hypothèse que la définition de différents niveaux de matrices de projet peut permettre une redistribution coopérante du pouvoir, et par leur mise en réseaux, la construction de villes ouvertes et inclusives pensées collectivement.

Le rôle de l'atelier intensif de courte durée dans l'apprentissage de la conception collaborative.

Julien INEICHEN

Directeur de thèse : Stéphane HANROT

Laboratoire InsARTis – ENSA-Marseille

Séminaire doctoral du DREAM - 2014

RESUME :

Différentes recherches (Bronet et al. 2003; Bucciarelli 1994; Bennis and Biederman 1997; McPeck 2009; Sanders and Stappers 2008; Kleinsmann et al. 2012; Cannon 2002) tendent à montrer que l'acquisition de compétences de conception collaborative est un élément essentiel dans la formation des professionnels de la production de l'environnement architectural et construit.

Pourtant, des études sur l'enseignement de l'architecture (McPeck 2009; Boyer and Mitgang 1996) constatent que l'apprentissage de la conception, réalisé dans le cadre de l'atelier, est généralement structuré selon une démarche où l'étudiant est évalué et valorisé en fonction d'une production individuelle.

Dans ce contexte, nous observons que depuis une vingtaine d'années, un nombre croissant d'écoles d'architecture à travers le monde propose des ateliers intensifs de courte durée, appelés également Workshops qui amènent leurs étudiants à l'exercice de la conception collaborative.

Ce phénomène nous amène à nous poser les questions suivantes :

Quelles sont les origines, les spécificités de cette pratique ? Peut-elle aider à identifier les différentes compétences de conception collaborative ? Quels sont les outils et les processus pédagogiques mis en œuvre durant le workshop qui favorisent l'apprentissage de la conception collaborative ? Dans quelle mesure et sous quelles conditions cette pratique pédagogique peut-elle favoriser l'acquisition de compétence de conception collaborative dans la formation de l'architecte ?

Cet article, vise à présenter les résultats intermédiaires d'une recherche doctorale menée sur cette pratique pédagogique singulière. Pour initier un début de réponse à ces différentes questions, nous revenons dans un premier temps sur une contextualisation du Workshop en fonction de l'atelier d'architecture classique. Ensuite, nous présentons brièvement une étude typologique menée sur un échantillon de 50 workshops réalisés à travers le monde.

Cette phase exploratoire permet de dégager un modèle conceptuel du Workshop et identifie trois types d'utilisation. Les deux premiers types se déploient dans le cadre pédagogique : l'atelier de projet conventionnel, intensif et collaboratif et l'atelier de projet expérimental, intensif avec une interaction pluridisciplinaire élevée. Tandis que le troisième type s'emploie dans le cadre professionnel : l'atelier de projet intensif collaboratif à vocation de prestation de service.

La phase expérimentale se concentre ensuite exclusivement sur le cadre pédagogique en mettant à l'épreuve le modèle, à l'occasion de trois Workshops avec un degré d'hétérogénéité des participants différent. L'objectif est de déterminer d'une part les conditions de validité du modèle et d'autre part ses potentiels et ses limites pour promouvoir l'apprentissage de la conception collaborative.

Cette recherche se conclut sur le bilan de l'étude comparative des ces trois expérimentations. Elle dresse les avantages, les inconvénients et les limites de l'emploi d'un tel outil pédagogique pour l'apprentissage de la conception collaborative et définit les conditions à satisfaire pour son utilisation. Ce travail esquisse ainsi les grandes lignes d'un cahier des charges pour la réalisation de workshops qui visent à promouvoir l'apprentissage de la conception collaborative.

Bibliographie :

Bennis, Warren G, and Patricia Ward Biederman 1997 *Organizing Genius : The Secrets of Creative Collaboration*. Reading, Mass.: Perseus Books.

Boyer, Ernest L., and Lee D. Mitgang 1996 *Building Community: A New Future for Architecture Education and Practice : A Special Report*. Jossey-Bass Inc Pub.

Bronet, F., R. Eglash, G. Gabriele, D. Hess, and L. Kagan 2003 Product Design and Innovation: Evolution of an Interdisciplinary Design Curriculum. *International Journal of Engineering Education* 19 (1) : 183 - 191.

Bucciarelli, Louis L. 1994 *Designing Engineers*. Cambridge, MA, USA: MIT Press.

Cannon, Charlie 2002 Interdisciplinary Education: Lessons from the Innovation Studio Program. *In Advancing Innovation: Educating Infrastructure; Professionals to Make a Difference*. http://aaa.uoregon.edu/fbronet/downloads/pdf/interdisciplinary_education.pdf, accessed June 3, 2012.

Kleinsmann, Maaïke, Fleur Deken, Andy Dong, and Kristina Lauche 2012 Development of Design Collaboration Skills. *Journal of Engineering Design* 23(7): 485 - 506.

McPeck, Keith T 2009 Collaborative Design Pedagogy: A Naturalistic Inquiry of Architectural Education. Doctor of Philosophy, Texas A&M University. <http://hdl.handle.net/1969.1/ETD-TAMU-2009-05-541>, accessed January 23, 2012.

Sanders, Elizabeth B.-N., and Pieter Jan Stappers 2008 Co-creation and the new landscapes of design. *Codesign* 4(1): 5–18.

Deux siècles d'histoire d'un paysage entre terre et mer- Hyères de 1748 à nos jours Apports théoriques et méthodologiques

Odile JACQUEMIN

Architecte, urbaniste et historienne
Présentation de sa thèse de doctorat

Comment on passe d'un *terroir* à une *ville* puis de *la ville* au *territoire*. Comment la *terre paysanne* modelée par la ville médiévale devient *agricole* puis *horticole* et *maraîchère*, puis, à *vendre*.

Comment la terre de l'*espace villageois* devient *parcelle*, puis *terrain à bâtir* et *lotissement périurbain* ; comment de l'*hôtel noble*, de l'*hôtel de voyageur* et de la *bastide rurale*, naît la *villa suburbaine*, et quelle est sa contribution à la *résidence secondaire* et au *pavillonnaire*.

Comment la *villégiature* fait progresser l'*agriculture* et réciproquement.

Comment l'on passe de la *banalité* des moulins à la *banlieue*.

Comment la *serre* emprunte à l'*art des jardins* et sort du *jardin du roi* pour gagner le *champ du paysan* ; comment le *jardin du roi* se reformule au XIXe siècle en une *école d'agriculture* et un *jardin d'acclimatation*, puis au XXe siècle en un *Parc national* sur l'île de Port-Cros. Comment le *phare* et le *vapeur* font du *rivage* un *littoral*.

Comment le *jardin marin* est devenu *jardin planétaire*. Comment on est passé de la *serre* à l'*effet de serre* et d'une *ville climatique* au *changement climatique*. Comment l'héritage du *jardin d'acclimatation* et des *bateaux-écoles* dans la rade dessine un *jardin d'essai* pour les hommes et un *jardin* où substituer à une *histoire de conquête* et d'aménagement l'actuelle *quête d'un territoire à ménager*, où prendre le temps de *s'essayer à penser, agir et vivre autrement*.

L'ouvrage invite à lire comme une *petite histoire de l'art d'aménager le territoire* cette promenade dans la fabrication d'un territoire.

Dans l'esprit des *promenades* par lesquelles Hyères s'offrait comme ville de villégiature, ce récit met en scène, tel un itinéraire dans la riche histoire de ses paysages, les étapes par lesquelles l'*ancien bourg rural de Provence maritime* est devenu *ville littorale*.

L'auteur propose de voir dans cette mise en forme d'itinéraires de paysage, héritière de la composition urbaine du XIXe siècle et de ses promenades haussmanniennes, la reformulation d'un art urbain adapté aux nouvelles mobilités. C'est un plaidoyer pour la reconnaissance de ce mode d'exercice du projet : mettre au rang des arts de la conception celui de composer avec les matériaux de l'histoire. Cet essai d'*histoire totale* renouvelle ici le genre de la monographie *locale*, rapportant les événements quotidiens à une dimension externe toujours plus *globale*. Œuvre de pédagogie, on y circule de la *formation d'un paysage* à la *formation au paysage*... La méthode proposée se veut extrapolable pour *faire l'histoire d'un site*.

Elle propose de restituer au traditionnel diagnostic territorial de l'*état des lieux*, un *état des liens*.

Parler de « *jardin d'essai* » pour les littoraux invite à rappeler leur vocation permanente de *laboratoire*, au-delà du littoral conservatoire. C'est un plaidoyer pour faire de cet héritage le terreau fertile où semer la *réversibilité*.